

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005



DOCUMENTATION
pour la 36^e session de l'Assemblée en 2007

ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2005

PARTIE II : AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES II-1

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS

État I	État des recettes et des dépenses et changements des soldes des fonds	III-1
État II	État de l'actif, du passif et soldes des fonds.....	III-2
État III	État de l'encaisse.....	III-3
État IV	État des crédits	III-4
État V	État de l'excédent budgétaire cumulatif.....	III-5
Tableau A	Programme ordinaire — Contributions à recevoir des États contractants.....	III-6
Tableau B	Autres fonds spéciaux de l'OACI	III-9
Tableau C	Fonds du Programme de coopération technique	III-10
Tableau C.1	Programme des Nations Unies pour le développement — Tableau de la situation des fonds.....	III-11
Tableau C.1.1	Programme des Nations Unies pour le développement — Dépenses par pays et par région.....	III-12
Tableau C.2	Fonds d'affectation spéciale et Accords de service de gestion — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds.....	III-13
Tableau C.3	Fonds du Service des achats d'aviation civile — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	III-15
Tableau D	Autres fonds d'affectation spéciale gérés pour le compte de tierces parties — Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-16
Tableau D.1	Tableau des contributions, des soldes à recevoir et des crédits portés au compte des Gouvernements contractants au titre des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.....	III-17
Tableau E	Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation — Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-19
Note aux états financiers.....		III-20

PARTIE IV : ANNEXES

Annexe A	Comptes/fonds spéciaux d'activités de production de recettes et de recouvrement des coûts.....	IV-4
Annexe B	Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation	IV-5
Annexe C	Soutien de la coopération technique	IV-6
Annexe D	Autres fonds propres à l'OACI — Autres.....	IV-7
Annexe E	État des crédits et des dépenses au taux budgétaire par grand programme — 2005	IV-8
Annexe F	État des dépenses — Réunions 2005.....	IV-9

PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR LA PÉRIODE FINANCIÈRE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2005

PARTIE VI : RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PARTIE I : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2005

1. Les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 présentent les résultats du fonctionnement de l'OACI et le rendement financier de projets et d'activités administrés par l'OACI pour le compte de tierces parties. La structure et la présentation du présent rapport ainsi que des états financiers qui l'accompagnent ont sensiblement changé par rapport aux années précédentes. Les fonds dont il est fait rapport dans les états financiers ont été regroupés différemment pour faire la distinction entre ceux qui sont utilisés pour les activités opérationnelles de l'OACI et ceux qui sont administrés pour le compte de tierces parties. Certains renseignements qui figuraient antérieurement dans la note d'accompagnement destinée à l'Assemblée et dans les tableaux des états financiers sont présentés dans des Annexes de la Partie IV. D'importants changements sont prévus à l'avenir au fur et à mesure que les organisations du système des Nations Unies passeront à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

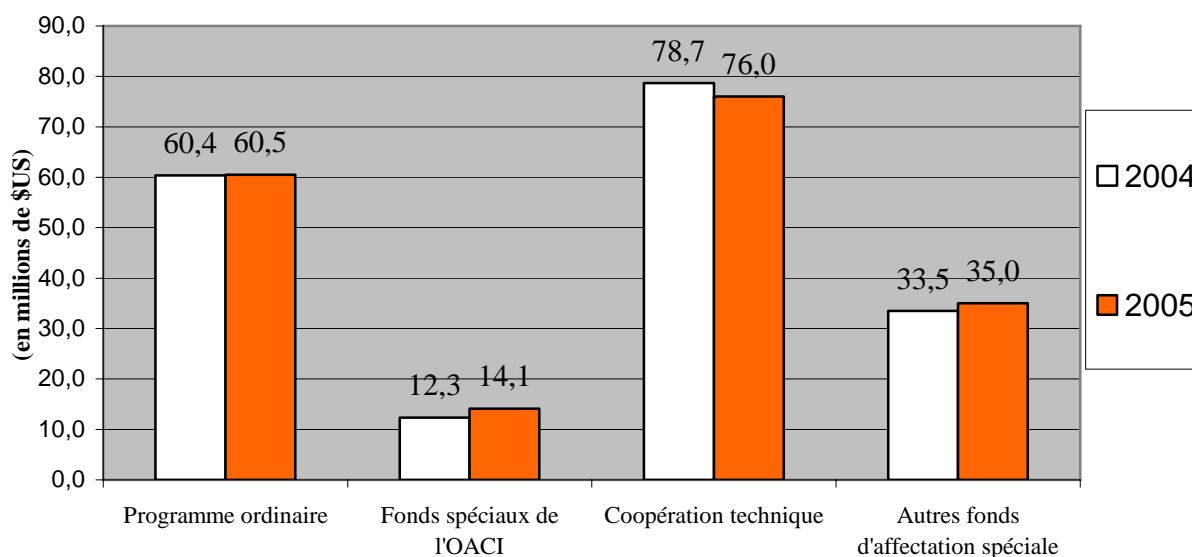
2. Le volume des opérations financières de l'OACI, exprimées en termes de dépenses effectuées, est indiqué ci-dessous en regard de chaque fonds ou groupe de fonds, et un résumé est présenté dans la Figure 1. Des renseignements sommaires concernant les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des principaux fonds de l'OACI et le total combiné de tous les fonds figurent dans les États I et II. L'État IV présente les crédits et les dépenses par Grand Programme pour le Fonds général du Programme ordinaire. Les États III et V indiquent les mouvements de trésorerie et les excédents pour tous les groupes de fonds. Le rapport présente aussi les faits saillants des activités financières de l'OACI en 2005. Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport, dans les états financiers et dans les Notes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

	Montant total des dépenses, excluant les frais d'administration (en milliers de dollars des États-Unis)	
	2005	2004
Les dépenses relatives aux fonds de l'OACI comprennent :		
1. Les fonds du Programme ordinaire, sous forme de crédits votés par l'Assemblée ou par le Conseil ;	60 458	60 444
2. D'autres fonds spéciaux, notamment le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, les comptes spéciaux pour les activités productrices de recettes et les activités avec recouvrement des coûts, ainsi que d'autres fonds et comptes spéciaux ;	14 118	12 273
3. Le Programme de coopération technique comprend :		
a) Les fonds d'affectation spéciale et les fonds des Accords de services de gestion fournis par divers contributeurs pour des projets de coopération technique exécutés par l'OACI ;	63 565	53 355
b) Les fonds du Service des achats d'aviation civile fournis par divers contributeurs pour des achats d'aviation civile à effectuer pour leur compte ;	7 141	15 513

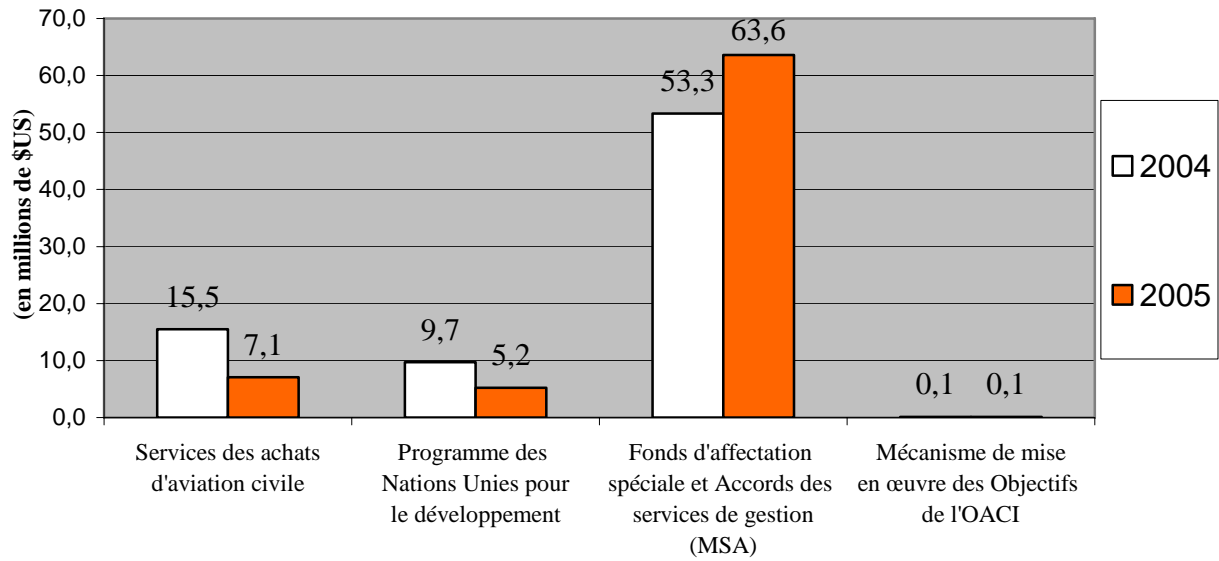
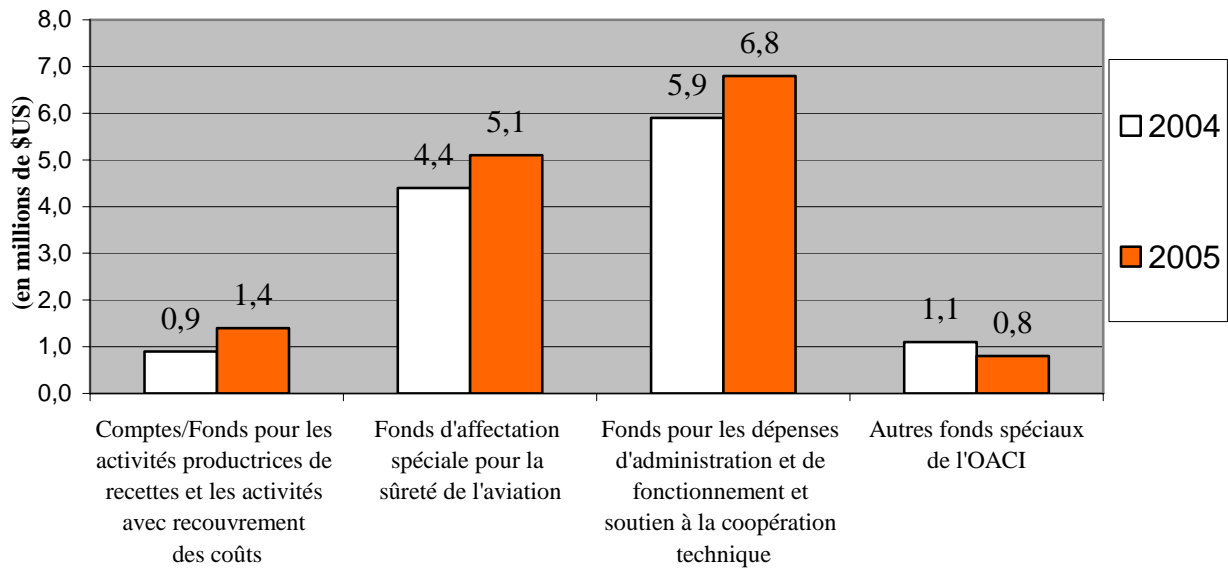
c) Les fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, essentiellement mis à la disposition du PNUD par les gouvernements au titre d'arrangements de partage des coûts ;	5 181	9 739
d) Le Mécanisme de mise en œuvre des Objectifs de l'OACI ;	140	112
4. L'OACI maintient des fonds pour des activités dont elle assure la gestion ou l'administration pour le compte de tierces parties, notamment les Accords de financement collectif, la Commission préparatoire du Registre international, la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation et le Répertoire de clés publiques.	<u>35 064*</u>	<u>33 504</u>
Total	<u>185 667</u>	<u>184 940</u>

3. Une comparaison des dépenses totales, en millions de dollars des États-Unis, pour toutes les activités de l'OACI au cours des deux dernières années est présentée dans les figures ci-dessous.

FIGURE 1 : DÉPENSES TOTALES — TOUS LES GROUPES DE FONDS



* Ce montant ne comprend pas les subventions de l'IFFAS accordées aux fonds d'affectation spéciale ou aux Accords des services de gestion.

FIGURE 2 : FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE**FIGURE 3 : SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX DE L'OACI**

4. PROGRAMME ORDINAIRE

4.1 Crédits

4.1.1 À sa 35^e session en 2004, au paragraphe C du dispositif de sa Résolution A35-22, l'Assemblée a voté des crédits d'un montant de 64 669 dollars pour l'année 2005. Les détails des crédits, des virements, des dépenses réelles et des soldes non utilisés des crédits par Grand Programme figurent à l'État IV, page III-4. Les dépenses réelles sont exprimées au taux de change des contrats d'achats à terme conclus pour les dollars canadiens et les euros et au taux de change opérationnel des Nations Unies pour les transactions effectuées dans d'autres devises. Le résultat budgétaire pour 2005, exprimé en milliers de dollars, se résume comme suit :

Crédits initiaux	64 669 \$
Crédits reportés de 2004	1 978
Augmentation des crédits	460
Crédits reportés à 2006	<u>(6 400)</u>
Crédits révisés	60 707
Total des dépenses	<u>60 458</u>
Solde non utilisé des crédits	<u>249 \$</u>

4.1.2 En application de la Règle 5.11 du Règlement financier, le Conseil a approuvé le report de crédits non utilisés d'un montant de 1 978 \$ de l'exercice financier 2004 à l'exercice 2005 (C-DEC 173/9).

4.1.3 Durant l'année, le Conseil a approuvé des crédits supplémentaires de 1 460 \$ en vertu de la Règle 5.2, alinéa c), du Règlement financier, en utilisant l'excédent des recettes accessoires de 2004, qui représente l'excédent des recettes réelles de 2004 sur les prévisions des recettes de 2004 approuvées par l'Assemblée (C-DEC 176/14). Sur ce montant approuvé, 460 \$ se rapportent à l'exercice financier 2005, pour divers projets prévus au titre du Grand Programme II : Navigation aérienne et du Grand Programme III : Transport aérien. Le solde de 1 000 \$ sera utilisé en 2006 et 2007, pour le Grand Programme III : Transport aérien, pour faciliter l'intégration du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) au Programme ordinaire, à concurrence de 500 \$ par an.

4.1.4 Durant l'année, en application de la Règle 5.10 du Règlement financier, le Secrétaire général a approuvé le virement de crédits totalisant 260 \$ des Grands Programmes : Transport aérien, Soutien administratif et Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion, aux Grands Programmes suivants : Affaires juridiques — 60 \$ et Navigation aérienne — 200 \$.

4.1.5 En application de la Règle 5.6 du Règlement financier, le Conseil a approuvé un report de crédits totalisant 6 400 \$ de 2005 à 2006 en raison du report d'éléments ou d'activités du programme (C-DEC 176/14). Le virement de 1 130 \$ au profit du Grand Programme : Programme universel d'audits de supervision de la sécurité provenait du virement de soldes non utilisés de 2004 suite à la mise en place d'une approche systémique globale pour la réalisation des audits de supervision de la sécurité. Une grande partie des virements effectués au profit des autres programmes concernait la rénovation des bâtiments de bureaux régionaux, qui n'a pas pu être réalisée durant l'année. De même, les fonds prévus pour certaines

réunions qui ont été reportées à une date ultérieure ont dû être reportés. En outre, 2005 étant la première année du cycle triennal, certaines dépenses, telles que celles relatives à l'acquisition de matériel informatique, de logiciels et d'équipement, ont été reportées dans le cadre de l'effort général visant à contenir les dépenses afin de financer d'éventuelles augmentations de coûts dans le budget pour le programme de travail de 2006. Un montant de 419 \$ des crédits reportés concerne les projets financés avec les excédents de recettes accessoires approuvés en 2005 (C-DEC 176/14), qui sont en cours d'exécution.

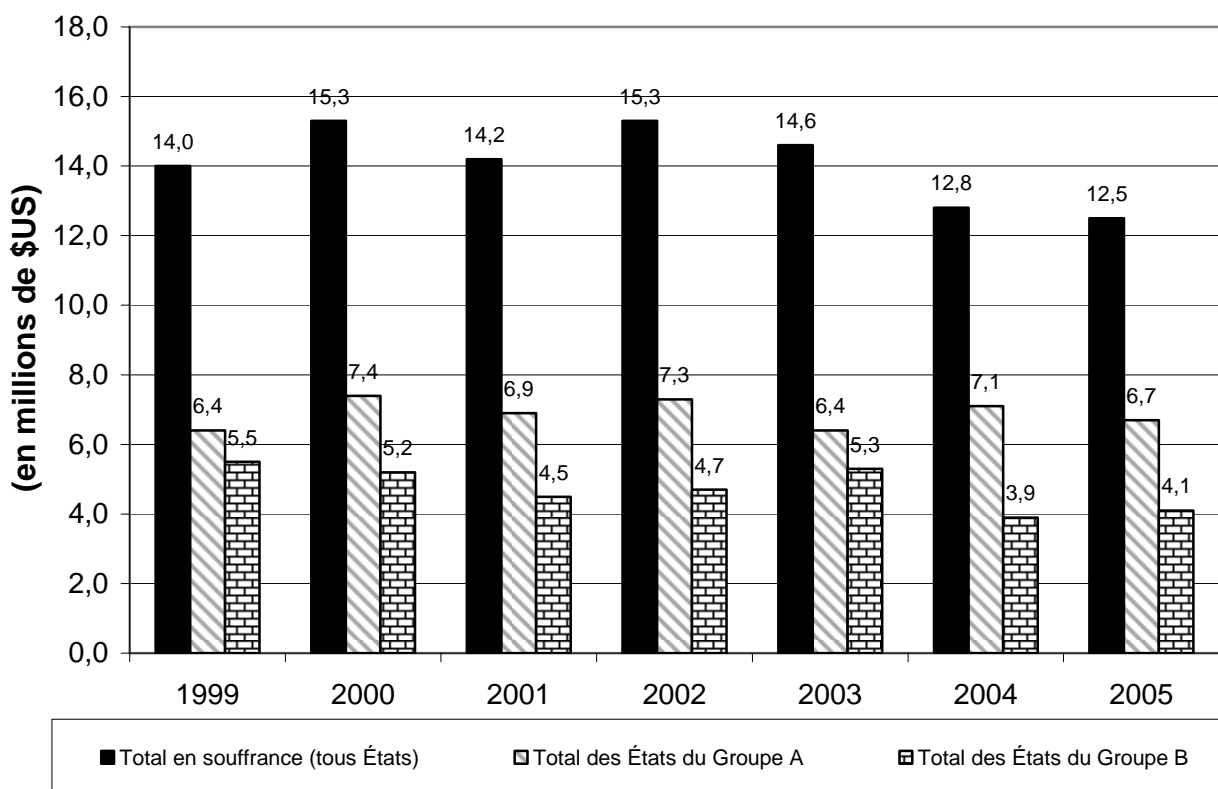
4.1.6 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits approuvés pour l'exercice s'est élevé à un total de 60 707 \$.

4.2 Recettes

4.2.1 Les crédits pour l'exercice 2005 approuvés par l'Assemblée à sa 35^e session devaient être financés par des contributions à verser par les États contractants, d'un montant de 58 507 \$, des recettes accessoires d'un montant de 5 162 \$, et par un virement du compte du Plan de mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date d'un montant de 1 000 \$, pour un total de 64 669 \$.

4.2.2 **Contributions.** Durant l'année 2005, des contributions totalisant 56 847 \$ ont été reçues et un solde de 1 669 \$ est resté en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'année en cours. Au début de l'année, 12 790 \$ étaient dus par des États au titre de 2004 et des exercices antérieurs ; un montant de 1 929 \$ a été reçu, laissant un solde à percevoir de 10 861 \$. Le montant total des contributions en souffrance au titre de tous les exercices était de 12 530 \$ au 31 décembre 2005. Les détails sont présentés dans le Tableau A. Le pourcentage de perception des contributions pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées dépassait 95 %. La Figure 4 illustre la situation des contributions calculées à recevoir des États contractants à la fin de chaque exercice depuis 1999.

FIGURE 4
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
AU 31 DÉCEMBRE



4.2.3 Sur le montant des contributions en souffrance de 12 530 \$ au 31 décembre 2005, 45 \$ étaient dus par des États représentés au Conseil.

	Nombre d'États 2005	Montant dû au 31 décembre 2005	Nombre d'États 2004	Montant dû au 31 décembre 2004
Groupe A : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	34	6 719 \$	37	7 071 \$
Groupe B : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	8	4 104 \$	8	3 919 \$

	Nombre d'États 2005	Montant dû au 31 décembre 2005	Nombre d'États 2004	Montant dû au 31 décembre 2004
Groupe C : États ayant des arriérés de contributions de moins de trois années entières	10	616 \$	8	414 \$
Groupe D : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'année 2005	20	580 \$	22	875 \$
Total partiel	72	12 019 \$	75	12 279 \$
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	-	511 \$	-	511 \$
Total des contributions en souffrance	72	12 530 \$	75	12 790 \$

4.2.4 Au 31 décembre 2005, 34 États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des années antérieures. La note du Tableau A indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2005.

4.2.5 Les **recettes accessoires** prévues au budget pour la période se sont élevées à 5 162 \$ par rapport aux recettes réelles de 6 306 \$; elles comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget 2005	Réelles 2005	Différence
Ventes de publications	3 600	4 494	894
Droits de reproduction de publications	375	380	5
Revenus de placements – Intérêts	300	335	35
Loyers	569	495	(74)
Publicités dans le Journal	88	72	(16)
Autres recettes	230	530	300
Total	5 162	6 306	1 144

4.2.6 Les principales contributions reçues pour le Fonds du Programme ordinaire et les fonds spéciaux pour 2005 sont résumées ci-après :

(en milliers de dollars des États-Unis)

État contractant	Fonds du Programme régulier		Fonds spéciaux			Total
	Contributions reçues	Contributions en nature (loyers)	AVSEC	Contribution		
				Autres	En nature	
États-Unis d'Amérique	14 627		1 352		95	16 074
Canada	1 439	11 413			33	12 885
Japon	8 525		721		6	9 252
Allemagne	4 178		360		13	4 551
France	2 996	554	468	143	196	4 357
Royaume-Uni	3 300		121		71	3 492
Italie	2 106		187	111	13	2 417
Espagne	1 217		379		5	1 601
République de Corée	1 422			110	4	1 536
Pays-Bas	1 100				11	1 111
Total	40 910	11 967	3 588	364	447	57 276

4.3 Projets financés par les recettes accessoires

La Règle 5.2, alinéa c), autorise le Conseil à consentir des crédits en sus des crédits budgétaires votés par l'Assemblée en utilisant l'excédent des recettes accessoires réelles sur les recettes prévues dans le budget. En 2005 (C-DEC 176/14), le Conseil a approuvé l'utilisation de l'excédent des recettes accessoires de 2004 d'un montant de 1 460 \$ pour les projets suivants :

- 1) 500 \$ pour 2006 et 500 \$ pour 2007, pour le Grand Programme III — Transport aérien pour faciliter l'intégration du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) dans le Programme ordinaire ;
- 2) 400 \$ pour le Grand Programme II — Navigation aérienne, et 60 \$ pour le Grand Programme III — Transport aérien pour la mise en œuvre de projets conformément à la note C-WP/12522.

4.4 Dépenses au taux budgétaire par rapport au budget

4.4.1 L'Annexe E présente les crédits approuvés par rapport aux dépenses. Les dépenses qui figurent dans l'Annexe E diffèrent de celles qui sont indiquées dans l'État des crédits, à l'État IV, dans la mesure où les transactions en dollars canadiens sont indiquées dans l'Annexe E au taux de change budgétaire des dollars canadiens de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US.

4.5 Dépenses des réunions

4.5.1 Le budget approuvé pour les réunions en 2005 s'élevait à 809 \$, tandis que les dépenses réelles pour les réunions en 2005, qui sont indiquées dans l'Annexe F, se sont chiffrées à 359 \$.

4.6 **Excédent**

4.6.1 Au 31 décembre 2005, le total de l'excédent, indiqué dans l'État V, s'élevait à 16 264 \$ contre 15 773 \$ en 2004. Ce montant comprend les contributions à recevoir des États contractants de 12 530 \$ et un excédent de trésorerie de 3 734 \$ au 31 décembre 2005 (2 983 \$ au 31 décembre 2004). Une réduction des contributions à recevoir en 2005 de 259 \$ par rapport à 2004 (État III), et des économies budgétaires d'environ 249 \$ (État IV) ont largement contribué à l'augmentation de la position de l'excédent de trésorerie de 2005.

4.7 **Encaisse**

4.7.1 L'encaisse du Fonds général au 31 décembre 2005 s'élevait à 22 609 \$ (y compris le solde du Fonds de roulement), et elle est indiquée dans l'État II. Le Conseil n'a pas modifié le niveau du Fonds de roulement durant le triennat comme l'y autorisait l'Assemblée en vertu de la Résolution A35-28.

4.8 **Achat à terme de devises**

4.8.1 Les crédits budgétaires de l'OACI et les contributions à payer par les États contractants pour financer ces crédits sont approuvés en dollars des États-Unis, mais une grande partie des dépenses sont soit effectuées en dollars canadiens et en euros, soit subissent les conséquences des fluctuations de ces devises. Le budget et les contributions calculées pour le triennat 2005 à 2007 ont été établis au taux de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US. Afin de réduire au minimum les risques et de protéger le budget contre les conséquences de fluctuations potentielles des taux de change, on a procédé à l'achat à terme de dollars canadiens et d'euros avec l'approbation du Conseil.

5. **AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE L'OACI**

5.1 **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC)**

5.1.1 Le Fonds AOSC est utilisé pour défrayer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique ; il est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets du PNUD, du CAPS, des fonds d'affectation spéciale et des MSA. Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés dans l'Annexe C et les comparaisons budgétaires sont présentées dans le tableau suivant :

FIGURE 5
TABLEAU DES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET
DE FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
DU BUDGET APPROUVÉ, DÉPENSES ET SOLDE NON UTILISÉ
DU BUDGET APPROUVÉ (2005)

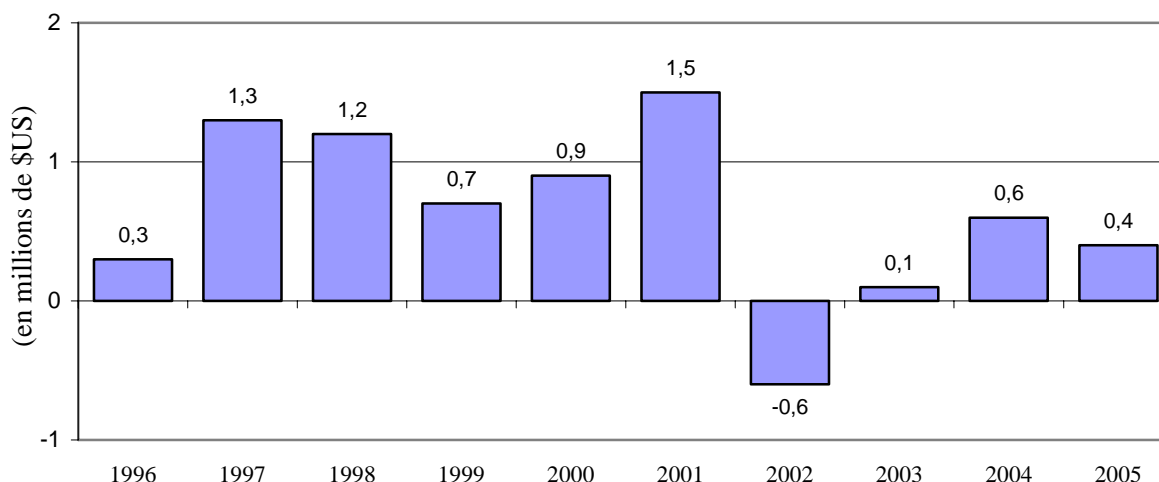
	Approuvé par l'Assemblée	Budget révisé 2005 ¹	Dépenses/ Recettes 2005	Solde non utilisé du budget approuvé
Crédits/Dépenses				
Grand Programme XI	6 299	7 124	6 747	377
Recettes	6 075	7 262	7 153	
Excédent/(Déficit) des recettes sur les dépenses	<u>(224)</u>	<u>(138)</u>	<u>406</u>	

¹ Noté par le Conseil lors de sa 176^e session (C-DEC 176/2).

5.1.2 Comme l'indique la Figure 5, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives (dépenses) du Fonds AOSC, qui s'élèvent à 6 299 \$ pour l'exercice financier 2005 et les prévisions de recettes pour l'exercice qui se chiffrent à 6 075 \$. Au cours de l'exercice, en application de la Règle 9.5 du Règlement financier, le Conseil a révisé les prévisions budgétaires (dépenses) pour 2005 et les a portées à 7 345 \$ (C-DEC 176/2) et les prévisions de recettes à 6 995 \$.

5.1.3 Les dépenses totales du Programme de coopération technique se sont élevées à 76 027 \$ en 2005, contre 78 719 \$ en 2004. Il y a eu une augmentation du recouvrement des frais généraux d'administration et des coûts de soutien, qui constituent la principale source de recettes du Fonds AOSC. En 2005, tout comme en 2004, une portion importante des recettes du Fonds AOSC a été réalisée sur la mise en place d'équipements pour lesquels sont effectués des paiements directement par les gouvernements aux fournisseurs et n'apparaissent donc pas comme dépenses dans le Programme de coopération technique. Les recettes du Fonds AOSC pour 2005 étaient de 7 153 \$, ce qui représente une augmentation de 843 dollars (13 %) par rapport à 2004, donc supérieure de 1 078 \$ au budget indicatif de recettes soumis à la 35^e session de l'Assemblée. Par contre, les dépenses réelles du Fonds AOSC se sont élevées à 6 747 \$, par rapport au budget indicatif de 6 299 \$ soumis à la 35^e session de l'Assemblée. Ce montant inclut des gains de change de 384 \$ non prévus au budget pour des projets opérationnels. Le Fonds AOSC a pleinement recouvert ses coûts pour l'exercice 2005 et a réalisé des recettes nettes de 406 \$. La Figure 6 illustre la tendance observée en matière d'excédent (déficit) annuel au cours des dix dernières années.

FIGURE 6
EXCÉDENT ET DÉFICIT DU FONDS AOSC AU 31 DÉCEMBRE**



** Les montants ci-dessus ne comprennent pas les dépenses relatives à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la Direction de la coopération technique.

5.1.4 Lors de la 35^e session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le Programme ordinaire et le Programme de la coopération technique soit soumise au Conseil pour examen. Le Conseil a examiné cette question lors de sa 175^e session et il a chargé le Secrétaire général d'affecter progressivement les coûts identifiables au Fonds AOSC et le Programme ordinaire, selon le cas, afin de réduire au minimum le niveau de financement croisé entre ces fonds. En 2005, des dépenses de 286 \$ relatives au soutien du Programme ordinaire qui avaient été imputées par le passé au Fonds AOSC l'ont été au Programme ordinaire, tandis qu'un montant de 332 \$ des dépenses de soutien au Programme de coopération technique antérieurement imputé au Programme ordinaire l'a été au Fonds AOSC.

5.1.5 Il convient de noter qu'un montant de 2 000 \$ de l'excédent du Fonds AOSC a été réservé pour être viré au Fonds TIC afin de financer une partie du coût de la modernisation du système financier de l'OACI, conformément à la Résolution A35-32.

5.2 Le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation

5.2.1 Au paragraphe 5 du dispositif de la Résolution A35-10, l'Assemblée demande instamment au Conseil de veiller à la durabilité à long terme du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation en incluant progressivement et dès que possible ses besoins de financement dans le budget du Programme ordinaire. En 2005, le Secrétaire général a présenté au Conseil diverses propositions et initiatives, notamment l'intégration d'un poste P-5 (Administrateur de Programme ASA), la réorganisation de divers services de la Direction du transport aérien et la création d'un nouveau programme d'assistance et de développement coordonnés de la sûreté de l'aviation.

6. FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (FONDS NON PROPRES À L'OACI)

6.1 Les fonds du Programme de coopération technique sont présentés au Tableau C.

6.2 Le Règlement financier et les Règles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) stipulent que les agences d'exécution, qui sont des organisations de la famille des Nations Unies, sont tenues de transmettre à l'Administrateur du PNUD les comptes afférents aux fonds qui leur ont été alloués par l'Administrateur du PNUD ainsi que le rapport correspondant de leur Commissaire aux comptes pour présentation au Conseil d'administration du PNUD. Les comptes pour 2005 portant sur les projets du PNUD exécutés par l'OACI sont présentés au Tableau C.1 des états financiers de l'Organisation et le rapport du Commissaire aux comptes englobe en conséquence les comptes des projets du PNUD. Ces comptes sont présentés à l'Assemblée pour approbation et soumission ultérieure à l'Administrateur du PNUD.

7. AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE (FONDS NON PROPRES À L'OACI)

7.1 Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)

Au 31 décembre 2005, le solde des fonds de l'IFFAS s'établissait à 2 185 dollars, contre 1 842 dollars à la fin de 2004. En 2005, cinq subventions d'un montant total de 516 \$ ont été approuvées par l'Organe directeur de l'IFFAS. Un prêt de 298 \$ approuvé en 2005 est en instance d'acceptation.

7.2 Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)

Ce fonds a été créé par le Conseil en 2005 (C-DEC 174/1). L'OACI sera chargée de la supervision de l'élaboration d'un projet destiné à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine, ce qui comprend l'établissement d'un répertoire de clés publiques sous les auspices de l'OACI pour assurer la gestion de l'échange de clés électroniques en vue du décryptage des signatures numériques intégrées dans les passeports électroniques. En 2005, un fournisseur a été choisi pour assurer le fonctionnement du RCP et le Secrétariat a préparé une proposition de barème de tarifs et un protocole d'entente à examiner par les États participants.

7.3 Accords de financement collectif

L'OACI supervise l'exploitation des services de navigation aérienne fournis par les Gouvernements du Danemark et de l'Islande, dont les coûts sont recouverts par le biais de redevances d'usage et de contributions à payer par les gouvernements contractants. De plus, l'OACI est chargée de l'administration des fonds relatifs aux services fournis par le Royaume-Uni pour surveiller l'application du minimum de séparation verticale dans les Régions de l'Atlantique Nord, dont les coûts sont recouverts par le biais de redevances d'usage. Les fonds sont reçus du Royaume-Uni et distribués par l'OACI pour le Fonds du Système de contrôle des performances de maintien d'altitude de l'Atlantique Nord et pour le Fonds de la redevance administrative pour le financement collectif, tandis que les fonds des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande sont reçus directement par les parties concernées. En 2005, les recettes ont cessé d'être signalées sur la base des montants payés en espèces ; elles sont maintenant indiquées sous forme de montants à recevoir et comprennent une répétition des chiffres de 2004. Dans les états financiers de 2005, les recettes indiquées comprennent le solde des redevances d'usage à recevoir au titre de l'Accord de financement collectif avec le Danemark, d'un montant de 1 270 \$US (1 036 \$ pour 2004), et au titre du Fonds du Système de contrôle des performances de maintien d'altitude, d'un montant de 78 \$ (86 \$ pour 2004).

**8. CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE 2005 :**

Le Règlement financier oblige le Secrétaire général à tenir les dossiers comptables nécessaires et de soumettre des états financiers qui indiquent les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Organisation de l'aviation civile internationale durant l'exercice financier et leurs positions respectives à la fin de l'exercice, ainsi que la situation des crédits prévus dans le budget (Fonds général du Programme ordinaire) et de ceux qui n'ont pas été prévus dans le budget par l'Assemblée. Il est également tenu de fournir tous les renseignements utiles pour indiquer la situation financière actuelle de l'Organisation.

L'Administration est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers présentés dans le présent rapport. Ces états ont été établis conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSAS), et ils incluent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le rapport concordent avec ceux des états financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, les résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe. Le Commissaire aux comptes a vérifié les états financiers, y compris les tableaux et les notes, et son rapport indique la portée de ses vérifications et son avis sur les états financiers.

Les états financiers figurant dans le présent rapport annuel sont certifiés.

(signé)

Richard J. Barr
Sous-Directeur chargé des finances

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), j'approuve et soumet par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des états financiers, des tableaux et des annexes pour l'exercice 2005.

(signé)

Taïeb Chérif
Secrétaire général

Montréal, Canada
le 12 mai 2006

PARTIE II : AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention de l'Assemblée de
l'Organisation de l'aviation civile internationale

L'état de l'actif, du passif et des soldes des fonds de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) au 31 décembre 2005, ainsi que les états des recettes et des dépenses et des changements des soldes de fonds, des flux de trésorerie, de l'excédent accumulé et des crédits au titre du Fonds général du Programme ordinaire, et les tableaux qui les accompagnent pour l'exercice qui vient de s'achever ont été vérifiés par mes soins. La responsabilité de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Ma responsabilité consiste à exprimer un avis sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui sont conformes aux normes internationales en matière de vérification. Ces normes exigent que je conçoive et exécute la vérification en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune inexactitude importante. Une vérification comprend l'examen, par sondage, des éléments fournis à l'appui des montants et des divulgations des états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des prévisions importantes faites par le Secrétaire général, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers. J'estime que ma vérification fournit une base raisonnable pour l'avis de vérification.

À mon avis, ces états financiers présentent correctement, dans tous les aspects importants, la situation financière de l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 2005 ainsi que les résultats de ses opérations et des changements des soldes de fonds, des flux de trésorerie, de l'excédent accumulé et des crédits au titre du Fonds général du Programme ordinaire pour l'exercice qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies. Comme l'exige le Règlement financier, je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués après avoir donné un effet rétroactif au changement de la méthode de comptabilité pour les redevances d'usage expliqué dans la Note 3 des états financiers, de la même manière qu'au cours de l'exercice financier précédent.

J'estime en outre que les transactions de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui ont été portées à ma connaissance durant ma vérification des états financiers ont été, dans tous les aspects importants, conformes au Règlement financier et aux instructions des organes délibérants de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Conformément aux dispositions de l'article XIII du Règlement financier, j'ai également rédigé un rapport circonstancié sur ma vérification des comptes de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

(signé)

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes de l'OACI

Montréal, Canada
le 12 mai 2006

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET CHANGEMENTS DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds spéciaux de l'OACI (cf. Tableau B)		Total partiel Fonds OACI		Fonds du Programme de coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableaux D et E)		Règlement		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004*	2005	2004	2005	2004*
	RECETTES													
Contributions fixées (Tableaux A et D)	58 516	50 530			58 516	50 530			489	387			59 005	50 917
Contributions			3 713	3 381	3 713	3 381	88 536	85 029	1 579	479			93 828	88 889
Contributions réservées			1 105	1 206	1 105	1 206	516		128	106	(516)		1 233	1 312
Autres recettes														
Vente de publications	4 494	4 143			4 494	4 143							4 494	4 143
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations							13 433	14 646					13 433	14 646
Frais d'administration/recettes provenant de redevances d'usage	4	8	6 196	5 940	6 200	5 948			36 156	33 567	(6 200)	(5 948)	36 156	33 567
Recettes d'intérêts	335	137	639	307	974	444	3 208	1 665	197	75			4 379	2 184
Recettes accessoires	1 473	1 499	2 914	1 922	4 387	3 421	1 673	1 201	150				6 210	4 622
TOTAL DES RECETTES	64 822	56 317	14 567	12 756	79 389	69 073	107 366	102 541	38 699	34 614	(6 716)	(5 948)	218 738	200 280
DÉPENSES														
Traitements, salaires et frais communs de personnel	52 651	52 284	11 206	9 026	63 857	61 310			574	407			64 431	61 717
Dépenses générales d'exploitation	5 556	5 942	876	351	6 432	6 293			34	84			6 466	6 377
Déplacements	1 394	929	1 762	1 790	3 156	2 719			44	48			3 200	2 767
Matériel	330	382	62	428	392	810	38 809	44 721					39 201	45 531
Réunions	350	770			350	770							350	770
Frais d'experts et autres dépenses du personnel							32 599	28 982					32 599	28 982
Sous-traitance							2 121	2 303					2 121	2 303
Formation							1 472	1 520					1 472	1 520
Frais généraux d'administration			4	8	4	8	6 196	5 940			(6 200)	(5 948)		
Coûts des services									33 984	32 614			33 984	32 614
Subventions									516		(516)			
Autres	177	137	212	678	389	815	1 026	1 193	428	351			1 843	2 359
TOTAL DES DÉPENSES	60 458	60 444	14 122	12 281	74 580	72 725	82 223	84 659	35 580	33 504	(6 716)	(5 948)	185 667	184 940
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	4 364	(4 127)	445	475	4 809	(3 652)	25 143	17 882	3 119	1 110			33 071	15 340
SOLDE DES FONDS														
Ajustement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	172	250	16	63	188	313							188	313
Virements sur/provenant d'autres fonds (État V)	377	(914)	(377)	904	(10)			10					(3 974)	(4 568)
Remboursement de contributions/virements des soldes des fonds			(11)	(308)	(11)	(308)	(3 963)	(4 260)					(3 974)	(4 568)
Ajustement de l'excédent mis en réserve pour l'actif dérivé	(367)	10 976			(367)	10 976							(367)	10 976
Solde des fonds, début de l'exercice	35 796	29 611	23 578	22 444	59 374	52 055	24 726	11 094	9 065	7 955			93 165	71 104
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	40 342	35 796	23 651	23 578	63 993	59 374	45 906	24 726	12 184	9 065			122 083	93 165

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

* Repris — cf. Note 3

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds spéciaux de l'OACI (cf. Tableau B)		Total partiel Fonds OACI		Fonds du Programme de la coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableaux D et E)		Règlement		Total	
		2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004*	2005	2004	2005	2004*
		ACTIF													
Liquidités et dépôts à terme	4	22 609	18 521	20 868	22 318	43 477	40 839	94 712	76 789	7 530	4 920			145 719	122 548
Comptes débiteurs :															
Contributions fixées à recevoir d'États contractants (Tableau A)	5	12 541	12 800			12 541	12 800							12 541	12 800
Soldes inter-fonds		1 298	804	3 871	1 513	5 169	2 317	6 381	7 432	39	101	(11 589)	(9 850)		
Sommes à recevoir et avances	6	3 481	4 430	1 761	741	5 242	5 171	3 129	2 561	7 712	8 362			16 083	16 094
Dépenses à recouvrer auprès d'organismes régionaux : CAFAC et CLAC	7	1 110	1 418			1 110	1 418							1 110	1 418
Autres actifs		112	53	1 313	1 542	1 425	1 595							1 425	1 595
Actif dérivé	9	10 609	10 976			10 609	10 976							10 609	10 976
Terrains et bâtiments (prix coûtant)		1 065	1 065			1 065	1 065							1 065	1 065
TOTAL DE L'ACTIF		52 825	50 067	27 813	26 114	80 638	76 181	104 222	86 782	15 281	13 383	(11 589)	(9 850)	188 552	166 496
PASSIF															
Contributions reçues par anticipation (Tableau A)		3 477	2 995			3 477	2 995							3 477	2 995
Engagements non liquidés		1 352	2 054	273	690	1 625	2 744	29 125	23 945	3				30 753	26 689
Comptes créditeurs		4 677	2 971	982	305	5 659	3 276	21 541	33 664	74	60			27 274	37 000
Montants dus à des organismes régionaux : CEAC	7	950	1 026			950	1 026							950	1 026
Soldes inter-fonds		2 027	5 225	2 866	1 513	4 893	6 738	6 337	2 905	359	207	(11 589)	(9 850)		
Crédits aux gouvernements contractants qui assurent des service: (Tableau D)				41	28	41	28	1 313	1 542	2 661	4 051			2 661	4 051
Autres soldes et crédits														1 354	1 570
TOTAL DU PASSIF		12 483	14 271	4 162	2 536	16 645	16 807	58 316	62 056	3 097	4 318	(11 589)	(9 850)	66 469	73 331
SOLDE DES FONDS															
Représenté par :															
Fonds engagés pour les terrains et les bâtiments		1 065	1 065			1 065	1 065							1 065	1 065
Crédits reportés (État IV)		6 400	1 978			6 400	1 978							6 400	1 978
Excédent cumulatif (État V)		16 264	15 773	21 308	19 775	37 572	35 548	45 906	24 726	11 872	8 728			95 350	69 002
Fonds de roulement		6 004	6 004			6 004	6 004							6 004	6 004
Excédent réservé	9	10 609	10 976	2 343	3 803	12 952	14 779			312	337			13 264	15 116
SOLDE TOTAL DES FONDS		40 342	35 796	23 651	23 578	63 993	59 374	45 906	24 726	12 184	9 065			122 083	93 165
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS		52 825	50 067	27 813	26 114	80 638	76 181	104 222	86 782	15 281	13 383	(11 589)	(9 850)	188 552	166 496

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

* Repris — cf. Note 3

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTAT DE L'ENCAISSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire		Autres fonds		Total partiel		Fonds du		Autres fonds		Total	
	Fonds général et Fonds de roulement		spéciaux de l'OACI		Fonds OACI		Programme de coopération technique		d'affectation spéciale			
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004*	2005	2004*
LIQUIDITÉS PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :												
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (État I)	4 364	(4 127)	445	475	4 809	(3 652)	25 143	17 882	3 119	1 110	33 071	15 340
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	259	1 834			259	1 834					259	1 834
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	1 257	(248)	(1 020)	365	237	117	(568)	154	650	(1 782)	319	(1 511)
(Augmentation) diminution des autres actifs	(59)	54	229	(1 542)	170	(1 488)					170	(1 488)
(Augmentation) diminution des soldes inter-fonds à recevoir	(494)	(139)	(2 358)	2 229	(2 852)	2 090	1 051	(293)	62	5	(1 739)	1 802
(Augmentation) diminution des contributions reçues par anticipation	482	979		(14)	482	965					482	965
(Augmentation) diminution des engagements non liquidés	(702)	492	(417)	319	(1 119)	811	5 180	(22 307)	3		4 064	(21 496)
(Augmentation) diminution des comptes créditeurs	1 630	1 092	677	58	2 307	1 150	(12 123)	5 926	14	16	(9 802)	7 092
(Augmentation) diminution des soldes inter-fonds à payer	(3 198)	2 928	1 353	(703)	(1 845)	2 225	3 432	(3 469)	152	(558)	1 739	(1 802)
Moins : Recettes sur intérêts	(335)	(137)	(639)	(307)	(974)	(444)	(3 208)	(1 665)	(197)	(75)	(4 379)	(2 184)
Autres soldes et crédits			13	8		8	(229)	1 542	(1 390)	(819)	(1 606)	731
Augmentation (diminution) de l'actif dérivé	367	(10 976)			367	(10 976)					367	(10 976)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(367)	10 976			(367)	10 976					(367)	10 976
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	3 204	2 728	(1 717)	888	1 487	3 616	18 678	(2 230)	2 413	(2 103)	22 578	(717)
ENCAISSE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :												
Recettes d'intérêts	335	137	639	307	974	444	3 208	1 665	197	75	4 379	2 184
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	335	137	639	307	974	444	3 208	1 665	197	75	4 379	2 184
ENCAISSE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :												
Économies réalisées sur les engagements d'exercices précédents ou annulation de ces engagements	172	250	16	63	188	313					188	313
Virements sur/provenant d'autres fonds	377	(914)	(377)	904		(10)		10				
Remboursement de contributions			(11)	(308)	(11)	(308)	(3 963)	(4 260)			(3 974)	(4 568)
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	549	(664)	(372)	659	177	(5)	(3 963)	(4 250)			(3 786)	(4 255)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	4 088	2 201	(1 450)	1 854	2 638	4 055	17 923	(4 815)	2 610	(2 028)	23 171	(2 788)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME, DÉBUT DE L'EXERCICE	18 521	16 320	22 318	20 464	40 839	36 784	76 789	81 604	4 920	6 948	122 548	125 336
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME, FIN DE L'EXERCICE	22 609	18 521	20 868	22 318	43 477	40 839	94 712	76 789	7 530	4 920	145 719	122 548

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

* Repris — cf. Note 3

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE — FONDS GÉNÉRAL
ÉTAT DES CRÉDITS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits						Dépenses			Solde
	Montants originaux (A35-22 et SL 04/106)	Montants reportés de l'exercice précédent \a	Augmentation des crédits \b	Virements entre grands programmes \c	Montants reportés à l'exercice suivant \d	Montants révisés	Décaissements	Engagements non liquidés	Total	
Politique générale et direction	1 082	50			(145)	987	970	7	977	10
Navigation aérienne	9 024	53	400	200	(707)	8 970	8 639	250	8 889	81
Transport aérien	5 325	46	60	(50)	(535)	4 846	4 778	23	4 801	45
Affaires juridiques	1 163			60	(260)	963	952	2	954	9
Programmes régionaux et autres programmes	16 966	12			(1 937)	15 041	14 616	407	15 023	18
Soutien administratif	25 262			(130)	(1 229)	23 903	23 438	391	23 829	74
Finances, Relations extérieures / Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 840	140		(80)	(457)	3 443	3 253	190	3 443	
Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	2 007	1 677			(1 130)	2 554	2 460	82	2 542	12
TOTAL	64 669	1 978	460		(6 400)	60 707	59 106	1 352	60 458	249

\a Approuvés par le Conseil à ses 173^e et 175^e sessions (C-173/9 et C-175/13) Règ. fin. 5.11.

\b Approuvés par le Conseil à sa 176^e session (C-176/14).

\c Règ. fin. 5.10

\d Approuvés par le Conseil à sa 176^e session (C-176/14). Règ. fin. 5.6 C-WP/12567

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**ÉTAT DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE CUMULATIF
AU 31 DÉCEMBRE 2005**

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds spéciaux de l'AOACI (cf. Tableau B)		Total partiel Fonds AOACI		Fonds du Programme de coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableaux D et E)		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004*	2005	2004*
	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE CUMULATIF											
Excédent budgétaire cumulatif, début de l'exercice	15 773	14 389	19 775	21 389	35 548	35 778	24 726	11 094	8 728	2 858	69 002	49 730
Modifications de la politique comptable										5 097		5 097
Excédent budgétaire cumulatif reformulé	15 773	14 389	19 775	21 389	35 548	35 778	24 726	11 094	8 728	7 955	69 002	54 827
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses:	4 364	(4 127)	445	475	4 809	(3 652)	25 143	17 882	3 119	1 110	33 071	15 340
Transactions non comptabilisées dans l'état des recettes/dépense												
Ajustement des dépenses de l'exercice précédent	28	(74)	16	63	44	(11)					44	(11)
Passés par profits et pertes	(74)	(5)			(74)	(5)					(74)	(5)
Annulation des engagements non liquidés de l'exercice précédent	218	329			218	329					218	329
Crédits reportés de l'exercice précédent	1 978	2 524			1 978	2 524					1 978	2 524
Crédits reportés à l'exercice suivant	(6 400)	(1 978)			(6 400)	(1 978)					(6 400)	(1 978)
Remboursement de contribution			(11)	(308)	(11)	(308)	(3 963)	(4 260)			(3 974)	(4 568)
Virements sur/provenant d'autres fonds	377	(914)	(377)	904	(11)	(10)		10				
Virements sur/provenant de l'excédent mis en réserve :												
Réservé du/au Fonds AOSC / Financement collectif				(2 000)		(2 000)			25	(337)	25	(2 337)
Excédent de liquidités mis en réserve		5 629				5 629						5 629
Vers et provenant du Plan de mesures incitatives de l'excédent mis en réserve			1 460	(748)	1 460	(748)					1 460	(748)
Excédent budgétaire cumulatif à la fin de l'exercice	16 264	15 773	21 308	19 775	37 572	35 548	45 906	24 726	11 872	8 728	95 350	69 002
EXCÉDENT BUDGÉTAIRE MIS EN RÉSERVE												
Mis en réserve dans le Programme ordinaire pour l'actif dérivé												
Solde de début	10 976				10 976						10 976	
Transferts vers/provenant du Programme ordinaire	(367)	10 976			(367)	10 976					(367)	10 976
Solde fin d'exercice	10 609	10 976			10 609	10 976					10 609	10 976
Excédent de trésorerie du Programme ordinaire mis en réserve (A33-23)												
Solde de début		5 629				5 629						5 629
Affecté au Programme universel de supervision de la sécurité		(2 062)				(2 062)						(2 062)
Utilisé pour réduire les contributions pour l'exercice		(3 567)				(3 567)						(3 567)
Solde fin d'exercice												
Excédent des fonds AOSC / Financement collectif mis en réserve												
Solde de début			2 000		2 000				337		2 337	
Viré vers/provenant de la réserve				2 000		2 000			(25)	337	(25)	2 337
Solde fin d'exercice			2 000	2 000	2 000	2 000			312	337	2 312	2 337
Crédits du Programme ordinaire reportés:												
Solde de début	1 978	2 524			1 978	2 524					1 978	2 524
Viré au Programme ordinaire pour l'exercice en cours	(1 978)	(2 524)			(1 978)	(2 524)					(1 978)	(2 524)
Crédits reportés à l'exercice futur	6 400	1 978			6 400	1 978					6 400	1 978
Solde fin d'exercice	6 400	1 978			6 400	1 978					6 400	1 978
Mis en réserve dans le Plan de mesures incitatives pour les arriérés de longue date												
Solde de début			1 803	1 055	1 803	1 055					1 803	1 055
Transféré vers/provenant de la réserve (note 8)			(1 000)	1 279	(1 000)	1 279					(1 000)	1 279
Dépenses			(460)	(531)	(460)	(531)					(460)	(531)
Solde fin d'exercice			343	1 803	343	1 803					343	1 803
Excédent mis en réserve à la fin de l'exercice	17 009	12 954	2 343	3 803	19 352	16 757			312	337	19 664	17 094
Capital accordé pour le terrain et les bâtiments:	1 065	1 065			1 065	1 065					1 065	1 065
Fonds de roulement	6 004	6 004			6 004	6 004					6 004	6 004
SOLDE TOTAL DES FONDS	40 342	35 796	23 651	23 578	63 993	59 374	45 906	24 726	12 184	9 065	122 083	93 165

III-5

ÉTAT V

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

* Repris — cf. Note 3

TABLEAU A

III-6

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A35-24 et A35-22A	Fonds général			Solde des contributions à recevoir pour 2005	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2005	Contributions 2005	Contributions reçues pour 2005					
AFGHANISTAN	0,06	35		35	27		62	
AFRIQUE DU SUD	0,43	252	252					
ALBANIE	0,06	35	35					
ALGÉRIE	0,07	41	41					
ALLEMAGNE	7,14	4 178	4 178					
ANDORRE	0,06	35	35					
ANGOLA	0,06	35	35					
ANTIGUA-ET-BARBUDA	0,06	35		35	437	1	473	
ARABIE SAOUDITE	0,68	398	398					
ARGENTINE	0,72	421	421					
ARMÉNIE	0,06	35		35			35	
AUSTRALIE	1,63	954	954					973
AUTRICHE	0,72	421	421					
AZERBAÏDJAN	0,06	35	35					
BAHAMAS	0,06	35	35					16
BAHRÉÏN	0,06	35	35					
BANGLADESH	0,08	47	47					
BARBADE	0,06	35	35					
BÉLARUS (*)	0,06	35		35	94		129	
BELGIQUE	0,82	480	480					
BELIZE	0,06	35	35					
BÉNIN (*)	0,06	35	35		152		152	
BHOUTAN	0,06	35	35					
BOLIVIE	0,06	35	35					
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,06	35	35					
BOTSWANA	0,06	35	35					
BRÉSIL	1,38	808	808					
BRUNÉI DARUSSALAM	0,06	35		35			35	
BULGARIE	0,06	35	35					
BURKINA FASO	0,06	35	35		158		158	
BURUNDI	0,06	35	35					
CAMBODGE	0,06	35		35	228		263	
CAMEROUN	0,06	35	35					
CANADA	2,46	1 439	1 439					1 504
CAP-VERT	0,06	35		35	25		60	
CHILI	0,30	176	176					
CHINE	1,67	977	977					
CHYPRE	0,06	35	35					
COLOMBIE	0,23	135	135					
COMORES	0,06	35	35		463		463	
CONGO (*)	0,06	35	35		364		364	
COSTA RICA	0,06	35	35					
CÔTE D'IVOIRE (*)	0,06	35	35		122		122	
CROATIE	0,06	35	35					
CUBA	0,06	35	34	1			1	
DANEMARK	0,56	328	328					
DIJIBOUTI	0,06	35		35	490	1	526	
ÉGYPTE	0,19	111	111					
EL SALVADOR (*)	0,06	35		35	164		199	
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,43	252	252					
ÉQUATEUR	0,06	35	35					
ÉRYTHRÉE	0,06	35	35					
ESPAGNE	2,08	1 217	1 217					
ESTONIE	0,06	35	35					
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	25,00	14 627	14 627					
ÉTHIOPIE	0,06	35	35					
FÉDÉRATION DE RUSSIE	0,62	363	363					13
FIDJI	0,06	35	35					
FINLANDE	0,45	264	264					
FRANCE	5,12	2 996	2 996					
GABON	0,06	35	35		95		95	
GAMBIE	0,06	35	29	6	272		278	
GÉORGIE	0,06	35		35	372	4	411	
GHANA	0,06	35	35					
GRÈCE	0,43	252	252					

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A35-24 et A35-22A	Fonds général							Contributions reçues par anticipation
	Barème 2005	Contributions 2005	Contributions reçues pour 2005	Solde des contributions à recevoir pour 2005	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir	
GRENADE	0,06	35		35	260		295	
GUATEMALA	0,06	35	35					
GUINÉE (*)	0,06	35	35		201		201	
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,06	35	35					
GUINÉE-BISSAU	0,06	35		35	550	1	586	
GUYANA	0,06	35	31	4			4	
HAÏTI	0,06	35		35	30		65	
HONDURAS	0,06	35	24	11			11	
HONGRIE	0,12	70	70					
ÎLES COOK	0,06	35	35		111		111	43
ÎLES MARSHALL	0,06	35	1	34			34	
ÎLES SALOMON	0,06	35	30	5	160		165	
INDE	0,46	269	269					
INDONÉSIE	0,24	141	78	63			63	
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	0,16	94	4	90			90	
IRAQ	0,06	35		35	1 082		1 117	
IRLANDE	0,35	205	205					
ISLANDE	0,06	35	35					
ISRAËL	0,52	304	301	3			3	
ITALIE	3,60	2 106	2 106					
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	0,09	53	53					11
JAMAÏQUE	0,06	35		35			35	
JAPON	14,57	8 525	8 525					
JORDANIE	0,06	35	35					
KAZAKHSTAN	0,06	35	35					21
KENYA	0,06	35	35					27
KIRGHIZISTAN (*)	0,06	35		35	225		260	
KIRIBATI	0,06	35	31	4			4	
KOWEÏT	0,18	106	106					
LESOTHO	0,06	35	24	11			11	
LETTONIE	0,06	35	35					
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie (1)	0,00				511		511	
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0,06	35	35					
LIBAN	0,06	35		35			35	
LIBÉRIA (*)	0,06	35	35		273		273	
LITUANIE	0,06	35	14	21			21	
LUXEMBOURG	0,31	182	182					
MADAGASCAR (*)	0,06	35	35		23		23	
MALAISIE	0,51	299	299					
MALAWI (*)	0,06	35		35	132		167	
MALDIVES	0,06	35	35					
MALI	0,06	35	35		185		185	
MALTE	0,06	35	35					
MAROC	0,08	47	47					5
MAURICE	0,07	41	41					36
MAURITANIE (*)	0,06	35	35		244		244	
MEXIQUE	1,01	591	591					
MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)	0,06	35		35	36		71	
MONACO	0,06	35	35					
MONGOLIE	0,06	35	35					
MOZAMBIQUE	0,06	35	35					
MYANMAR	0,06	35	32	3			3	
NAMIBIE	0,06	35	35					
NAURU	0,06	35		35	294		329	
NÉPAL	0,06	35	35					
NICARAGUA	0,06	35	35					
NIGER	0,06	35	35		57		57	
NIGÉRIA	0,06	35	35					
NORVÈGE	0,53	310	310					
NOUVELLE-ZÉLANDE	0,34	199	199					
OMAN	0,09	53	53					
OUGANDA	0,06	35	35					
OUBÉKISTAN	0,06	35	5	30			30	
PAKISTAN	0,14	82	82					
PALAOS	0,06	35		35	30		65	

TABEAU A
(suite)

III-8

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A35-24 et A35-22A	Fonds général							
	Barème 2005	Contributions 2005	Contributions reçues pour 2005	Solde des contributions à recevoir pour 2005	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
PANAMA	0,06	35	35					
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	0,06	35	35					
PARAGUAY	0,06	35	35			14	14	
PAYS-BAS	1,88	1 100	1 100					6
PÉROU	0,09	53	53					
PHILIPPINES	0,18	106	17	89			89	
POLOGNE	0,36	211	211					
PORTUGAL	0,42	246	246					
QATAR	0,13	76	76					
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0,06	35	35					
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (*)	0,06	35	35			321	321	
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2,43	1 422	1 422					
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	0,06	35		35		280	315	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAC	0,06	35	35					
RÉPUBLIQUE DE MODOLVA	0,06	35	35			148	148	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	0,06	35	35					
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	0,06	35	35					
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,16	94	94					
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	0,06	35	35					2
ROUMANIE	0,06	35	35					
ROYAUME-UNI	5,64	3 300	3 300					
RWANDA	0,06	35	10	25		85	110	
SAINTE-LUCIE	0,06	35	35					
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	0,06	35		35		60	95	
SAINT-MARIN	0,06	35		35			35	
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	0,06	35	35					
SAMOA	0,06	35	35					
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE (*)	0,06	35		35		426	461	
SENÉGAL	0,06	35	35					23
SERBIE-ET-MONTÉNÉGR0	0,06	35		35		30	65	
SEYCHELLES (*)	0,06	35		35		121	156	
SIERRA LEONE (*)	0,06	35	35			296	296	
SINGAPOUR	1,25	732	732					761
SLOVAQUIE	0,06	35	35					
SLOVÉNIE	0,06	35	35					
SOMALIE	0,06	35		35		508	544	
SOUDAN	0,06	35		35			35	
SRI LANKA	0,07	41	41					
SUÈDE	0,76	445	445					
SUISSE	1,13	661	661					
SURINAME	0,06	35		35		90	125	
SWAZILAND	0,06	35	35					
TADJIKISTAN	0,06	35		35		90	125	
TCHAD	0,06	35	35			257	257	
THAÏLANDE	0,58	340	340					
TIMOR-LESTE (2)	0,06	9		9			12	
TOGO	0,06	35	35					
TONGA	0,06	35	35					36
TRINITÉ-ET-TOBAGO	0,06	35	35					
TUNISIE	0,06	35	35					
TURKMÉNISTAN	0,06	35		35			35	
TURQUIE	0,40	234	234					
UKRAINE	0,06	35	35					
URUGUAY	0,06	35		35		114	149	
VANUATU	0,06	35		35		25	60	
VENEZUELA	0,14	82	82					
VIET NAM	0,06	35		35			35	
YÉMEN	0,06	35	35					
ZAMBIE	0,06	35		35		109	144	
ZIMBABWE	0,06	35	35					
	100,06	58 516	56 847	1 669	10 861	11	12 541	3 477

Note 1 : Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

Note 2 : Nouvel État contractant (C-DEC 176/2).

* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2005.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds/comptes spéciaux pour des activités génératrices de recettes et en partage des coûts (cf. Annexe A)	Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (cf. Annexe B)	Fonds du Programme universel OACI de supervision de la sécurité	Fonds de soutien à la coopération technique (cf. Annexe C)	Autres fonds propres à l'OACI (cf. Annexe D)	TOTAL	
						2005	2004
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions	35	3 432	135		111	3 713	3 381
Contributions réservées		956			149	1 105	1 206
Autres recettes							
Recettes des frais d'administration				6 196		6 196	5 940
Recettes d'intérêts	46	285	3	142	163	639	307
Activités génératrices de recettes et partage des coûts	1 903					1 903	1 164
Recettes accessoires	2	194		815		1 011	758
TOTAL DES RECETTES	1 986	4 867	138	7 153	423	14 567	12 756
DÉPENSES							
Traitements, salaires et frais communs de personnel	905	3 451	140	6 276	434	11 206	9 026
Dépenses générales d'exploitation	349			261	266	876	351
Déplacements	40	1 462		208	52	1 762	1 790
Matériel	16	20			26	62	428
Frais généraux d'administration					4	4	8
Divers	63	119		28	2	212	678
TOTAL DES DÉPENSES	1 373	5 052	140	6 773	784	14 122	12 281
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	613	(185)	(2)	380	(361)	445	475
SOLDE DES FONDS							
Ajustement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	(18)	22		12		16	63
Virements sur/provenant d'autres fonds					(377)	(377)	904
Remboursement de contributions					(11)	(11)	(308)
Solde des fonds, début de l'exercice	1 444	8 558	111	7 678	5 787	23 578	22 444
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	2 039	8 395	109	8 070	5 038	23 651	23 578
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
ACTIF							
Liquidités et dépôts à terme	1 575	9 065	122	4 913	5 193	20 868	22 318
Comptes débiteurs							
Soldes inter-fonds	61	199		3 526	85	3 871	1 513
Sommes à recevoir et avances	715	206	43	785	12	1 761	741
Autres actifs				1 313		1 313	1 542
TOTAL DE L'ACTIF	2 351	9 470	165	10 537	5 290	27 813	26 114
PASSIF							
Engagements non liquidés	34	174		50	15	273	690
Comptes créditeurs	100	269	17	447	149	982	305
Soldes inter-fonds	178	632	39	1 929	88	2 866	1 513
Autres soldes de crédits et provisions				41		41	28
TOTAL DU PASSIF	312	1 075	56	2 467	252	4 162	2 536
SOLDE DES FONDS							
Représenté par :							
Excédent cumulé	2 039	8 395	109	6 070	4 695	21 308	19 775
Excédent réservé				2 000	343	2 343	3 803
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	2 039	8 395	109	8 070	5 038	23 651	23 578
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	2 351	9 470	165	10 537	5 290	27 813	26 114

TABLEAU C

III-10

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le développement (cf. Tableau C.1)	Fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion (cf. Tableau C.2)	Fonds du Mécanisme de mise en œuvre des Objectifs de l'OACI	Fonds du service des achats d'aviation (cf. Tableau C.3)	TOTAL	
					2005	2004
RECETTES ET DÉPENSES						
RECETTES						
Contributions		81 332	180	7 024	88 536	85 029
Contributions réservées		516			516	
Autres recettes						
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	13 433				13 433	14 646
Recettes d'intérêts		2 907	5	296	3 208	1 665
Recettes accessoires		1 661		12	1 673	1 201
TOTAL DES RECETTES	13 433	86 416	185	7 332	107 366	102 541
DÉPENSES						
Traitements, salaires et frais communs de personnel						
Déplacements						
Matériel	579	31 362	2	6 866	38 809	44 721
Frais d'experts et autres dépenses de personnel	3 900	28 661	38		32 599	28 982
Contrats de sous-traitance	94	2 027			2 121	2 303
Formation	281	1 102	89		1 472	1 520
Frais généraux d'administration	409	5 602	9	176	6 196	5 940
Autres	327	413	11	275	1 026	1 193
TOTAL DES DÉPENSES	5 590	69 167	149	7 317	82 223	84 659
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	7 843	17 249	36	15	25 143	17 882
SOLDE DES FONDS						
Virements sur/provenant d'autres fonds		(3)	4	(1)		10
Remboursement de contributions		(3 346)		(617)	(3 963)	(4 260)
Solde des fonds, début de l'exercice	(11 836)	33 376	43	3 143	24 726	11 094
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	(3 993)	47 276	83	2 540	45 906	24 726
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS						
ACTIF						
Liquidités et dépôts à terme	1 482	84 814	162	8 254	94 712	76 789
Comptes débiteurs						
Soldes inter-fonds	4 392	1 883		106	6 381	7 432
Sommes à recevoir et avances	3 010	116	3		3 129	2 561
TOTAL DE L'ACTIF	8 884	86 813	165	8 360	104 222	86 782
PASSIF						
Engagements non liquidés	432	26 813	8	1 872	29 125	23 945
Comptes créditeurs	11 926	6 173	26	3 416	21 541	33 664
Soldes inter-fonds	519	5 238	48	532	6 337	2 905
Autres soldes de crédits et provisions		1 313			1 313	1 542
TOTAL DU PASSIF	12 877	39 537	82	5 820	58 316	62 056
SOLDE DES FONDS						
Représenté par :						
Excédent cumulatif (déficit)	(3 993)	47 276	83	2 540	45 906	24 726
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	(3 993)	47 276	83	2 540	45 906	24 726
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	8 884	86 813	165	8 360	104 222	86 782

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
TABLEAU DE LA SITUATION DES FONDS POUR L'EXERCICE TERMINI
LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2004
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Solde du Fonds au début de l'exercice	(11 836)	(16 021)
À ajouter :		
Retrait de trésorerie du PNUD	14 300	16 600
Bordereaux interservices, reçus		
Compte de compensation des projets	(444)	(2 028)
Autres débits/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change	(402)	74
Divers, à débiter/rembourser au PNUD	(21)	
	13 433	14 646
	1 597	(1 375)
À déduire :		
Dépenses de l'exercice (Tableau C.1.1)		
Projets		
Décassements	4 749	6 569
Engagements non liquidés	432	3 170
Dépenses de soutien	409	722
	5 590	10 461
	5 590	10 461
	5 590	10 461
Total des dépenses	5 590	10 461
	5 590	10 461
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	(3 993)	(11 836)
REPRÉSENTÉ PAR :		
Liquidités en banque, en caisse ou en circulation	1 482	232
Montants dus par d'autres fonds	4 392	5 740
Sommes à recevoir et soldes débiteurs divers	3 010	2 394
	8 884	8 366
Moins :		
Montants dus à d'autres fonds	519	89
Sommes à payer et soldes créditeurs divers	11 926	16 943
Engagements non liquidés — Exercice en cours	432	3 170
	12 877	20 202
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	(3 993)	(11 836)

Certifié :

(signé)

Richard J. Barr

Sous-Directeur chargé des finances

Approuvé :

(signé)

Taïeb Chérif

Secrétaire général

TABLEAU C.1.1

III-12

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉPENSES PAR PAYS ET PAR RÉGION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

PAYS

Botswana	(41)
Colombie	1
Equateur	1 433
Éthiopie	(1)
Guinée équatoriale	423
Indonésie	15
Liban	(5)
Pérou	(2)
Somalie	3 187
	<hr/>
Total — pays	5 010

REGION

Amérique latine et Caraïbes	171
	<hr/>
TOTAL PARTIEL	5 181
Coût de soutien du programme	409
	<hr/>
TOTAL GENERAL	5 590
	<hr/> <hr/>

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2005	Recettes		Dépenses		Virements à partir de ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2005
		Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
AFGHANISTAN MSA*	(68)	657	10	514	41			44
ALLEMAGNE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	76	66	3	67	8			70
ARABIE SAOUDITE (GCCC)	292			1 590	24	1 547		225
ARABIE SAOUDITE MSA *	4 914	3 642	542	2 836	284	(1 547)	(26)	4 405
ARGENTINE (DA)	205		7					212
ARGENTINE MSA *	1 304	5 717	139	4 422	314		(172)	2 252
BAHAMAS (DCA)	73	2					(13)	62
BANGLADESH	15		1					16
BARBADE	69		2	7	1			63
BOLIVIE	465	1 072	1	1 282	109		(41)	106
BOSNIE-HERZÉGOVINE	459		15	319	22	(118)		15
BRÉSIL (CART) MSA *	123		8	(53)	(6)			190
BRÉSIL (DAC) MSA *	2 852	1 631	1 370	4 172	209	10		1 482
BRÉSIL (DECEA) MSA *	3 094	1 644	1 105	2 704	127	(9)		3 003
BRÉSIL (INFRAERO) MSA *	(2)	101	34					133
BRÉSIL (ITCM) MSA *	(55)		1	3				(57)
BRÉSIL (SSA) MSA *	146	(99)	44	(207)	(18)			316
CHINE	32		1					33
COLOMBIE MSA*	37		1	31	2			5
COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE ORIENTALE (KENYA) MSA*	108		1				(109)	
COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE ORIENTALE (REG.EIB) MSA*	712		23					735
COSCAP (BAG) GROUPE DE L'ACCORD DE BANJUL MSA*		930	6	80	8			848
COSCAP (BAG) SUBVENTION IFFAS MSA*		123	3					126
COSCAP (LAM) SUBVENTION CE MSA*		75		19	1			55
COSCAP (NA) SUBVENTION CE MSA*	3			203	14			(214)
COSCAP (NA) SUBVENTION IFFAS MSA*		95	1	90	5			1
COSCAP (SA) SUBVENTION CE MSA*	17	100		74	4	(17)		22
COSCAP (SA) SUBVENTION IFFAS MSA*		95	2	10	1			86
COSCAP (SEA) SUBVENTION CE MSA*	35	30	2	59	8			
COSCAP (SEA) SUBVENTION IFFAS MSA*		100	2	16	1			85
COSCAP (UEMOA) SUBVENTION IFFAS MSA*		103						103
COSCAP (UEMOA) MSA*	317	659	7	352	35			596
CUBA		138			138			
CUBA MSA*					116			(116)
ÉGYPTE MSA*		733	11	55	6			683
ÉMIRATS ARABES UNIS MSA *	205	147	9	281	28			52
FINLANDE MSA*		51		35	4	7		19
GRÈCE MSA *	297	332	11	467	51			122
GUATEMALA MSA *	5	18 345	96	8 636	317			9 493
GUINÉE ÉQUATORIALE MSA*	412		6				(418)	
GUYANA (EC)	17						(17)	
GUYANA (GTV)	11							11
HAÏTI	7	135	3	85	11			49
INDE MSA*	646	758	18	769	75		(79)	499
IRAQ	39							39
IRAQ MSA *	37		1					38
ITALIE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	119	14	3	103	10			23
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE MSA*	44		1					45
KENYA		23	1	15	2			7
LESOTHO	12					(12)		
LESOTHO (CAD)	100		3			12		115
LETTONIE	35		1	11	2			23
LIBAN MSA *	610	727	25	830	83			449
MACAO	238		5	134	17			92
MALDIVES MSA*	15					(15)		
MAROC (ONDA)	60		1					61
MEXIQUE	62		1	33	3			27
MEXIQUE MSA*		62		59	3			
MONGOLIE	16					(16)		
NÉPAL MSA*	65		1	3			(63)	
NIGÉRIA (FAAN) MSA *	183		6					189
NIGÉRIA MSA*	234	590	18	278	28	15		551
NIGÉRIA (NAMA) MSA *	77	60	1	99	13			26

TABLEAU C.2
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2005	Recettes		Dépenses		Virements à partir de ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2005
		Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
NIGÉRIA (NCAT)	14					(14)		
NORVÈGE (EXPERTS ASSOCIÉS)	27						(27)	
OMAN	88	540	10	428	41			169
PANAMA	1 603	22 711	493	19 952	701			4 154
PANAMA (DGAC) MSA *	123	460	3	351	30			205
PANAMA MSA*	45		64	11	1			97
PÉROU MSA*	1 269	5 227		4 586	375			1 535
PHILIPPINES	78	701	7	(1)		(95)		692
PHILIPPINES MSA *	16			(3)	(1)		(20)	
PHILIPPINES (TRAINAIR) MSA *	32		2	1				33
QATAR MSA*		131						131
RÉGIONAL (AFRIQUE) MSA*	343	465	19	188	20	29		648
RÉGIONAL (AIRBUS) MSA*	61		1	39	4			19
RÉGIONAL (AMÉRIQUE LATINE)	970	523	29	759	76			687
RÉGIONAL (ASIE)	326	414	13	212	21			520
RÉGIONAL (ASIE) MSA*	32	33	3	91	6	108		79
RÉGIONAL (ASIE DU SUD) (COSCAP)	561	464	24	318	42	(42)		647
RÉGIONAL (ASIE DU SUD-EST) (COSCAP)	272	240	14	168	22	79		415
RÉGIONAL (BOEING)	71		2	54	6			13
RÉGIONAL (BOEING) MSA*	94	50	5	46	4			99
RÉGIONAL (CAFAC) MSA*	676		20	157	20			519
RÉGIONAL (CASP-ASIE/PACIFIQUE)	129	101	6	80	8	91		239
RÉGIONAL (DPKO)	41		1	(2)	(1)	(45)		
RÉGIONAL (SUBVENTION CE) MSA*						118		118
RÉGIONAL (EGNOS)	65	523	15	18	1			584
RÉGIONAL (REDDIG)	407	619	10	499	36			501
RÉGIONAL (WFP) MSA *	30			1		(29)		
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE (AÉROPORT AL-MEZZAH) MSA *	12		1	(2)				15
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE (DGCA) MSA *	110		4	(2)				116
RÉPUBLIQUE DE CORÉE (CAB)	15			9	1			5
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO MSA*	968	207	25	875	139	44		230
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO MSA*	19	42	1	28	4	(19)		11
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE MSA *	350		5	112	8			235
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE MSA *	165			134	6			25
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE MSA*		210	4	127	12			75
ROUMANIE MSA*	40		2	3				39
SINGAPOUR	136	194	5	162	16			157
SOMALIE	2 208	3 859	111				(2 000)	4 178
SOUDAN MSA*	34		1					35
SRI LANKA	145		3	1		(69)	(41)	37
THAÏLANDE MSA*	3 284	2 172	68	2 503	250		(227)	2 544
THAÏLANDE (MTC)	29		1	11	1			18
THAÏLANDE (THAI AIRWAYS) MSA*	15						(15)	
TIMOR DE L'EST		40		30	3			7
UNMIK-KOSOVO MSA*	773	964	25	791	79			892
VENEZUELA MSA*	(1 512)	1 766	5		1 537		(30)	(1 308)
VIET NAM	13							13
VIET NAM MSA *	13		1	10	1			3
YÉMEN	15			4			(11)	
CONTRATS FORFAITAIRES	255	319	8	309	31	(9)	(26)	207
AUTRES MSA ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE **	147	15	4	24	1	(7)	(11)	123
TOTAL	33 376	81 848	4 568	63 565	5 602	(3)	(3 346)	47 276

* Accord de services de gestion.

** Sommaire de 49 fonds indiquant soit des soldes de fin d'exercice, soit des transactions en cours d'exercice de moins de dix mille dollars.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 01.01.2005	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2005
		Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administrati			
AFGHANISTAN	32		1					33
ALGÉRIE		10		9	1			
BANGLADESH	211	2	6					219
BOLIVIE	3	843	3	822	25			2
BRÉSIL	4	2 486	1	2 461	25			5
CAP-VERT	276		8	79	5			200
CUBA	4	56	2	44	3			15
ÉTHIOPIE		2 199	36	2 106	80			49
INDE	11	31	1	20	2			21
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	33		1	23				11
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE(CAD)	16		1					17
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (CAHI)	11		1					12
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (LAA)	19							19
LESOTHO	140	4		1				143
MACAO		25	1	17	2			7
MOZAMBIQUE	16		1					17
MYANMAR	583		19					602
NIGÉRIA (NAMA)	41		1					42
OUGANDA	7						(7)	
PAKISTAN	20		1					21
PÉROU	88	54	5	77	3			67
RÉGIONAL — ÉTUDE CAEP	33		1					34
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	334		127	40	4			417
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	66		2					68
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	13						(13)	
SIERRA LEONE	15						(15)	
SOUDAN	94		11	20	2			83
SURINAME	(2)			(8)				6
TRINITÉ-ET-TOBAGO	(48)	572	53	547	22			8
UNMIK KOSOVO	1 103	742	24	883	3		(582)	401
YÉMEN	21		1					22
AUTRES FONDS CAPS *	(1)				(1)	(1)		(1)
TOTAL	3 143	7 024	308	7 141	176	(1)	(617)	2 540

* Sommaire de cinq fonds indiquant les soldes de fin d'exercice et les transactions en cours d'exercice, de moins de cinq mille dollars.

TABLEAU D

III-16

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE GÉRÉS POUR LE COMPTE DE TIERCES PARTIES
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Commission préparatoire du Registre international	Répertoire des clés publiques	Frais d'administration pour les Accords de financement collectif	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec le Danemark	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec l'Islande	Fonds du Système de surveillance de l'altitude de l'Atlantique Nord	TOTAL	
							2005	2004*
RECETTES ET DÉPENSES								
RECETTES								
Contributions fixées				394	95		489	387
Contributions		800					800	125
Autres recettes			480				480	526
Recettes des frais d'administration			480				480	526
Recettes d'intérêts	4	19	14	9	20	61	127	53
Redevances d'usage				8 095	27 151	430	35 676	33 041
Recettes accessoires				150			150	
TOTAL DES RECETTES	4	819	494	8 648	27 266	491	37 722	34 132
DÉPENSES								
Traitements, salaires et frais communs de personnel	96	29	373				498	335
Dépenses générales de fonctionnement								28
Déplacements	14		25			5	44	48
Coûts des services								
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours				7 219	25 427	273	32 919	30 677
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent				(283)	1 347	1	1 065	1 937
Autres	25	81	260		54		420	347
TOTAL DES DÉPENSES	135	110	658	6 936	26 828	279	34 946	33 372
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(131)	709	(164)	1 712	438	212	2 776	760
SOLDE DES FONDS								
Solde des fonds, début de l'exercice	178		179	(246)	5 383	1 729	7 223	6 463
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	47	709	15	1 466	5 821	1 941	9 999	7 223
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS								
ACTIF								
Liquidités et dépôts à terme	81	714	241	546	1 614	2 111	5 307	3 120
Comptes débiteurs								
Avances aux gouvernements fournisseurs des services			24	3	2 065	12	2 065	2 586
Soldes inter-fonds			86	1 270	4 211	78	5 647	5 776
Comptes débiteurs et avances		2					39	49
TOTAL DE L'ACTIF	81	716	351	1 819	7 890	2 201	13 058	11 531
PASSIF								
Engagements non liquidés	3		67				3	60
Comptes créditeurs		7	269				74	197
Soldes inter-fonds	31			62	2 048		321	197
Crédits aux gouvernements contractants (Tableau D.1)				291		260	2 110	2 604
Crédits aux gouvernements fournisseurs de services							551	1 447
TOTAL DU PASSIF	34	7	336	353	2 069	260	3 059	4 308
SOLDE DES FONDS								
Représenté par :								
Excédent cumulatif	47	709	15	1 364	5 611	1 941	9 687	6 886
Excédent mis en réserve				102	210		312	337
TOTAL DES SOLDES DES FONDS	47	709	15	1 466	5 821	1 941	9 999	7 223
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	81	716	351	1 819	7 890	2 201	13 058	11 531

* Repris — cf. Note 3

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC LE DANEMARK POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	(en milliers de couronnes danoises)				
	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2005	Contributions reçues	Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice (Crédits)
ALLEMAGNE		204		204	
BELGIQUE	(171)	17		(52)	(102)
CANADA	(235)	170			(65)
CUBA	(5)	1			(4)
DANEMARK	(4)	17		13	
ÉGYPTE	(6)	4		(2)	
ESPAGNE	(25)	14			(11)
ÉTATS-UNIS		1 042		1 042	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	(103)	18			(85)
FINLANDE	(27)	6			(21)
FRANCE		149		149	
GRÈCE	(38)	9			(29)
IRLANDE		38		38	
ISLANDE	(12)	44		32	
ITALIE		58		58	
JAPON	(44)	13			(31)
KOWEÏT	(8)	5			(3)
NORVÈGE		12		12	
PAYS-BAS		96	96		
ROYAUME-UNI	(299)	384		85	
SINGAPOUR		(40)			(40)
SLOVAQUIE					
SUÈDE		19		19	
SUISSE	(35)	70		35	
	<u>(1 012)</u>	<u>2 350</u>	<u>96</u>	<u>1 633</u>	<u>(391)</u>
Équivalent en dollars des États-Unis	<u>(185)</u>	<u>394</u>	<u>15</u>	<u>256</u>	<u>(62)</u>

III-17

TABLEAU D.1

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC L'ISLANDE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2005	Contributions reçues	Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice (Crédits)
ALLEMAGNE	(195)	1		35	(159)
BELGIQUE	(1)	10		(9)	
CANADA	(224)	13			(211)
CUBA	(3)				(3)
DANEMARK	(14)			2	(12)
ÉGYPTE	(5)				(5)
ESPAGNE	(16)	3			(13)
ÉTATS-UNIS	(1 083)	43		179	(861)
FÉDÉRATION DE RUSSIE	(31)	1			(30)
FINLANDE	(19)				(19)
FRANCE	(87)	3		26	(58)
GRÈCE	(24)	1			(23)
IRLANDE	(31)	3		7	(21)
ISLANDE	(50)	3		5	(42)
ITALIE	(27)	4		10	(13)
JAPON	(24)				(24)
KOWEÏT	(8)				(8)
NORVÈGE	(13)			2	(11)
PAYS-BAS		4	4		
ROYAUME-UNI	(496)	9		14	(473)
SINGAPOUR		(13)			(13)
SLOVAQUIE					
SUÈDE	(27)	1		3	(23)
SUISSE	(41)	9		6	(26)
	<u>(2 419)</u>	<u>95</u>	<u>4</u>	<u>280</u>	<u>(2 048)</u>

TABLEAU D.1
(suite)

III-18

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

RECETTES ET DÉPENSES	FONDS GÉNÉRAL	PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS	TOTAL	
			2005	2004
RECETTES				
Contributions	779		779	354
Contributions réservées		128	128	106
Autres recettes				
Recettes d'intérêts	66	4	70	22
TOTAL DES RECETTES	845	132	977	482
DÉPENSES				
Traitements, salaires et frais communs de personnel		76	76	72
Dépenses générales de fonctionnement	34		34	56
Subventions	516		516	
Autres	8		8	4
TOTAL DES DÉPENSES	558	76	634	132
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	287	56	343	350
SOLDE DES FONDS				
Solde des fonds, début de l'exercice	1 804	38	1 842	1 492
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	2 091	94	2 185	1 842
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS				
ACTIF				
Liquidités et dépôts à terme	2 122	101	2 223	1 800
Soldes inter-fonds				52
TOTAL DE L'ACTIF	2 122	101	2 223	1 852
PASSIF				
Soldes inter-fonds	31	7	38	10
TOTAL DU PASSIF	31	7	38	10
SOLDE DES FONDS				
Représenté par :				
Excédent cumulatif	2 091	94	2 185	1 842
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	2 091	94	2 185	1 842
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	2 122	101	2 223	1 852

Certifié

(signé)

Richard J. Barr
Sous-Directeur chargé des finances

Approuvé

(signé)

Ruwantissa Abeyratne
Secrétaire par intérim, Organe directeur de l'IFFAS

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars des États-Unis)

1. **Le mandat de l'Organisation**

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies établie par la Convention relative à l'aviation civile internationale signée le 7 décembre 1944. Ses buts et ses objectifs sont d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international.

2. **GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS**

a) **Base de présentation**

Sauf indication contraire, les états financiers sont présentés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), qui constituent le cadre de la comptabilité et de l'information financière dans le système des Nations Unies.

Sauf indication contraire, les états financiers sont présentés en milliers de dollars des États-Unis et sont conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

b) **Groupement de fonds**

Les comptes de l'Organisation sont tenus sur une base de « comptabilité de fonds », des fonds distincts étant établis pour les activités générales et spécifiques sous la gouverne du Conseil de l'OACI. Les fonds sont établis et administrés conformément au Règlement financier adopté par le Conseil et l'Assemblée.

Les fonds ont été regroupés pour les besoins de la présentation, et les états financiers sont présentés sur une base combinée après avoir éliminé tous les soldes, recettes et charges entre les fonds. Leur présentation sur une base combinée ne signifie pas que les différents fonds distincts peuvent être mélangés de n'importe quelle façon, car les ressources d'un fonds ne peuvent pas être utilisées pour les besoins d'un autre fonds.

Les **fonds de l'OACI** se composent du Fonds général, du Fonds de roulement, ainsi que d'autres fonds spéciaux, qui comprennent les fonds établis pour soutenir le Programme de coopération technique, des fonds/comptes spéciaux pour les activités de recouvrement des coûts ou des activités génératrices de recettes, et des activités financées par des contributions volontaires. Le Fonds général est financé par les contributions des États contractants conformément au barème de contributions déterminé par l'Assemblée, par des recettes accessoires et par toutes les avances pouvant être faites à partir du Fonds de roulement. Le Fonds de roulement a été établi par l'Assemblée dans le but de consentir des avances selon des besoins au Fonds général et à d'autres fonds afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États contractants.

Les fonds du **Programme de coopération technique** concernent les projets de coopération technique administrés par l'OACI pour le compte de tierces parties et financés par des gouvernements et d'autres donateurs. Ils comprennent les arrangements du PNUD et les projets gérés dans le cadre des accords de Fonds d'affectation spéciale, des Accords de services de gestion (MSA) et des Accords de service des achats d'aviation civile (CAPS). Les transactions financières relatives au programme du PNUD doivent se conformer aux directives de l'OACI et du PNUD. Les Fonds d'affectation spéciale et les Accords de services de gestion sont destinés à couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS sont destinés à fournir des services d'acquisition. L'OACI conclut également des accords de coopération technique appelés contrats à prix forfaitaire avec des États contractants. Ces contrats diffèrent des Accords de services de gestion et des accords de Fonds d'affectation spéciale en ceci qu'ils sont à courte durée et pour un montant de contrat fixe. En outre, des frais de sous-recouvrement et de sur-recouvrement des dépenses réelles sont imputés au Fonds AOSC.

D'autres fonds d'affectation spéciale comprennent des fonds destinés à des activités spéciales gérées par l'OACI pour le compte de tierces parties, notamment :

- 1) Le **compte de la Commission préparatoire du Registre international**, établi par le Conseil en 2001. À sa 161^e session (C-DEC 161/9), le Conseil a accepté la responsabilité de guider et de superviser les travaux de la Commission préparatoire d'experts chargée d'effectuer les travaux préliminaires concernant la création de l'Autorité du Registre international et d'administrer les fonds qui seraient mis à la disposition de la Commission préparatoire. Le Registre international est un mécanisme autofinancé grâce aux redevances d'usage sur une base de recouvrement des coûts conformément à l'article XX, alinéa 3), du Protocole aéronautique. Le financement des travaux de la Commission préparatoire est assuré par des contributions volontaires d'États et d'autres parties privées intéressées.
- 2) Le **Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)** est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil (C-DEC 174/1) en 2005 pour rendre compte des activités d'un projet visant à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine. Il comprend l'établissement d'un répertoire de clés publiques sous l'égide de l'OACI pour gérer l'échange de clés électroniques pour le décryptage des signatures numériques intégrées dans les passeports électroniques.
- 3) Les **frais d'administration pour les Accords de financement collectif** ont été établis par le Conseil (C-DEC 136/22) pour recouvrer, par le biais de frais d'administration, la totalité des coûts supportés par l'OACI pour les installations et les services assurés pour l'administration des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande. Ils sont également utilisés pour recouvrer les coûts de l'administration du Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord.
- 4) Les **Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande** concernent les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande, et au Groenland par le Gouvernement du Danemark, dont les coûts sont recouverts par des redevances d'usage et des contributions à payer par des gouvernements contractants.

- 5) Le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord** a été créé en 1995 pour rendre compte des transactions financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les coûts d'exploitation et de maintenance sont recouverts par le biais de redevances d'usage imposées aux aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord.
- 6) Le **Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)** a été créé par le Conseil en 2002, conformément aux principes et directives contenus dans la Résolution A33-10 de l'Assemblée, en vue de financer des projets relatifs à la sécurité pour lesquels les États ne peuvent pas autrement fournir ou obtenir les ressources financières nécessaires.

c) **Comptabilisation des recettes**

1) **Contributions fixées**

Les recettes provenant des contributions fixées représentent une obligation juridique des États contractants, qui est comptabilisée comme recettes durant l'exercice pour lequel la contribution est prélevée. Aucune disposition n'est prévue pour les retards dans la perception des contributions fixées.

2) **Contributions et contributions réservées**

Les recettes provenant de telles contributions sont comptabilisées lorsque des liquidités sont reçues, sauf disposition contraire prévue par accord.

3) **Redevances d'usage**

Des redevances d'usage sont facturées aux aéronefs commerciaux ou privés, lorsqu'ils effectuent des vols dans la zone de service, par le Royaume-Uni au nom des gouvernements qui assurent les services.

4) **Ventes de publications**

Les recettes provenant de la vente de publications sont comptabilisées lorsque des liquidités sont reçues.

d) **Comptabilisation des dépenses**

Les dépenses comprennent les montants pour des biens fournis et des services rendus, ainsi que les montants d'engagements juridiques découlant de commandes placées et de contrats accordés durant l'exercice financier pour lequel des fonds ont été prévus dans des budgets approuvés de l'année en cours. Le montant relatif à l'engagement juridique en souffrance pour des biens et des services non encore reçus est indiqué comme passif pour des engagements non liquidés. Tout engagement non liquidé demeure entre douze et vingt-quatre mois après la fin de l'exercice financier de son établissement, et lorsqu'il n'est plus valide, il est annulé et crédité à l'excédent et indiqué comme annulation d'engagements de l'exercice précédent.

Les coûts des services pour l'année en cours sont estimés par les gouvernements qui fournissent les services et approuvés par le Conseil. Les redressements es coûts des services estimés sont approuvés par le Conseil pour un exercice donné et sont signalés durant l'année du règlement.

Un engagement à terme est un engagement conclu durant l'exercice en cours qui engage des ressources d'exercices futurs ; ceux-ci ne sont pas indiqués dans les dépenses de l'exercice en cours.

e) **Devises étrangères**

Les transactions sont effectuées dans un certain nombre de devises. À l'exception de celles qui concernent d'autres fonds d'affectation spéciale, les transactions de l'exercice sont indiquées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel des Nations Unies à compter de la date des transactions et les soldes monétaires à la fin de l'exercice sont exprimés en dollars des États-Unis au taux opérationnel des Nations Unies à compter du 31 décembre. Les transactions des autres fonds d'affectation spéciale sont traduites conformément aux arrangements conclus par les parties.

L'Organisation conclut des instruments financiers dérivatifs sous forme de contrats d'achat à terme de devises pour gérer l'exposition des dollars canadiens et des euros aux taux de change étrangers afin de stabiliser les coûts au taux de change prévu dans le budget. La différence entre le taux opérationnel des Nations Unies et le taux du contrat d'achat à terme est imputée aux dépenses lorsque le contrat est exécuté. À la fin de l'exercice, tout gain ou toute perte non réalisé du fait de la différence entre le taux opérationnel des Nations Unies et le taux de change négocié dans les contrats d'achat à terme détenus pour des besoins de couverture et non encore exécutés, vendus ou échus à la fin de l'exercice, est enregistré comme actif ou passif par rapport aux dérivatifs et le montant correspondant est indiqué comme excédent mis en réserve.

Les bons de commande relatifs à des accords CAPS et MSA sont quelquefois libellés en monnaies autres que les dollars US. Afin de limiter l'exposition aux fluctuations des monnaies, une politique de protection a été adoptée en 2003, par laquelle les fonds sont achetés dans la monnaie de l'engagement au moment de l'émission du bon de commande, dans les cas où la fluctuation de la monnaie pourrait avoir un impact important sur la situation financière. Un gain ou une perte de change est reconnu comme étant équivalent à la différence entre le taux de change des Nations Unies et le cours au comptant en vigueur à la date où les fonds sont achetés.

f) **Contributions en nature**

L'Organisation ne comptabilise pas les contributions en nature. La valeur estimative de ces contributions en nature est déclarée dans les notes aux états financiers.

g) **Indemnités de cessation d'emploi et prestations de retraite**

Les conditions de service des employés de l'Organisation prévoient qu'ils ont droit aux paiements de leurs congés annuels non utilisés et à des prestations de cessation d'emploi et de retour dans les foyers qui sont fondées sur le nombre d'années de service. De plus, l'Organisation fournit certaines prestations de soins médicaux aux retraités qui remplissent les conditions requises. Conformément aux usages du régime commun des Nations Unies, l'OACI n'a pas inclus dans ses comptes financiers les obligations pour des coûts d'assurance maladie pour les retraités, ni d'autres types de paiements de fin de service payables aux membres du personnel qui quittent l'Organisation. L'OACI n'a donc pas créé de fonds de réserve pour financer ces obligations. Ces dépenses sont incluses dans le budget annuel et les coûts réels engagés

pendant chaque exercice financier sont indiqués comme dépenses de l'exercice en cours lorsque les membres du personnel quittent l'Organisation et les paiements deviennent exigibles.

h) **Crédits**

Les crédits reportés à l'exercice suivant sont présentés dans l'excédent budgétaire mis en réserve.

i) **Acquisitions de biens durables**

Le coût des biens durables, qui comprennent l'ameublement, les véhicules, les ordinateurs et autres matériels de bureau, est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ces biens ont été achetés. Les biens durables comptabilisés par l'Organisation sont définis comme étant des biens d'une valeur de 1 500 \$ ou plus ou dont la durée utile prévue est d'au moins cinq années. Des articles spéciaux, considérés comme « sensibles » et dont le coût initial est égal ou supérieur à 500 dollars, sont également classés comme biens durables, indépendamment de leur durée de vie utile.

3. **MODIFICATION DE LA POLITIQUE COMPTABLE**

En 2005, l'OACI a modifié sa politique comptable pour les recettes des redevances d'usage, passant d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagements, pour aboutir à une présentation plus appropriée des états financiers, qui soit conforme aux normes de comptabilité du système des Nations Unies. Cette politique a été appliquée rétroactivement à 2004, ce qui a entraîné un redressement des états financiers de 2004. L'impact sur l'État I, l'État II et l'État V est présenté ci-dessous :

Augmentation de :	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Recettes des redevances d'usage	553	661
Excédent cumulatif	553	5 097
Comptes à recevoir et avances	553	5 758

4. **LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME**

Au 31 décembre 2005, le rendement moyen des dépôts à terme était de 4,26 % (contre 2,26 % en 2004) et leur maturité moyenne était de 39 jours (contre 35 jours en 2004).

5. **CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL À RECEVOIR
DES ÉTATS CONTRACTANTS**

Le classement chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 est résumé comme suit :

Année	<u>2005</u>	<u>2004</u>
1982-99	7 901 \$	8 620 \$
2000	490	490
2001	517	538
2002	621	640
2003	655	866
2004	<u>677</u>	<u> </u>
Total des exercices antérieurs	10 861	11 154
Exercice en cours	<u>1 669</u>	<u>1 636</u>
Total des contributions fixées à recevoir	12 530	12 790
Avances à recevoir du Fonds de roulement	<u>11</u>	<u>10</u>
Total	<u>12 541 \$</u>	<u>12 800 \$</u>

6. **COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES**

Le solde des comptes à recevoir se présente comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004*</u>
Employés	1 817	1 724
Institutions des Nations Unies	3 178	2 789
Redevances d'usage	5 629	5 758
Autres	<u>5 459</u>	<u>5 823</u>
Total	<u>16 083</u>	<u>16 094</u>

* Après redressement – Voir Note 3

7. **DÉPENSES À RECOUVRER AUPRÈS DES ORGANISMES RÉGIONAUX — CAFAC, CEAC ET CLAC, ET MONTANTS QUI LEUR SONT DUS**

L'OACI assure les services de secrétariat pour la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) et la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC). Les coûts y afférents sont défrayés dans un premier temps par le Fonds général et les dépenses doivent être remboursées par ces organismes régionaux.

Les montants nets à recouvrer auprès de ces organismes régionaux ou qui leur sont dus pour toutes transactions effectuées par l'OACI pour leur compte sont indiqués ci-après :

	<u>À RECOUVRER AUPRÈS DE LA</u>			<u>DÛ À LA</u>
	<u>CAFAC</u>	<u>CLAC</u>	<u>TOTAL</u>	<u>CEAC</u>
Solde dû par (à) au 31 décembre 2004	1 384 \$	34 \$	1 418 \$	(1 026) \$
Plus : paiements effectués en 2005	228	150	378	3 086
Moins : montants reçus en 2005	(524)	(162)	(686)	(3 010)
Solde dû par (à) au 31 décembre 2005	<u>1 088 \$</u>	<u>22 \$</u>	<u>1 110 \$</u>	<u>(950) \$</u>

8. **EXCÉDENT — Programme ordinaire**

Afin de réduire les contributions des États contractants, l'Assemblée, par la Résolution A35-22 C, 2, a approuvé un virement de fonds provenant du compte de mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date d'un montant de 1 000 \$ pour financer une partie du budget du Programme ordinaire pour l'exercice 2005.

9. **DÉRIVATIFS POUR LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE CHANGE**

a) **Achat à terme de devises**

En 2004, l'OACI a conclu des contrats d'achat à terme pour l'achat de 170 163 \$Can pour le triennat 2005 à 2007 à un taux de change moyen de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US. En 2005, 57 180 \$Can ont été reçus à un coût réel de 43 327 \$US. L'objectif visant à stabiliser les dépenses en dollars canadiens à un niveau compatible avec le budget a été atteint.

En 2005, 3 975 € ont été reçus à un coût réel de 5 010 \$US, pour protéger le budget de deux bureaux régionaux qui sont touchés par la variation du dollar US par rapport à l'euro. L'objectif visant à stabiliser les dépenses en euros à un niveau compatible avec le budget a été atteint.

Lorsqu'ils sont couverts par des contrats d'achat à terme, les décaissements sont indiqués au taux d'achat à terme plutôt qu'au taux opérationnel des Nations Unies. Les différences entre le taux d'achat à terme et le taux opérationnel des Nations Unies pour ce qui est des dollars canadiens achetés à terme se sont élevées à un crédit de 3 839 \$ en 2005 (contre un crédit de 6 317 \$ en 2004). Sur le montant total, un crédit de 3 455 \$ (5 451 \$ en 2004) est indiqué dans les dépenses du Programme ordinaire et un crédit de 384 \$ (contre un crédit de 606 \$ en 2004) est indiqué dans le Fonds AOSC sur la même base, calculé au prorata en fonction de l'utilisation des dollars canadiens et des euros achetés à terme.

La valeur nominale des contrats d'achat à terme de dollars canadiens et d'euros en 2004 et en 2005 pour livraison durant la période du 1^{er} janvier 2006 au 3 décembre 2007 s'établit comme suit :

Année	Dollars canadiens	Dollars US	Taux moyen	Euros	Dollars US	Taux moyen
2006	56 976	43 191	1,32	3 380	4 302	0,785
2007	56 007	42 445	1,32	902	1 088	0,829
	112 983 \$	85 636 \$	1,32	4 282 €	5 390 \$	0,794

Au 31 décembre 2005, le taux opérationnel des Nations Unies pour le dollar canadien et l'euro était respectivement de 1,17 (contre 1,22 en 2004) et de 0,845 (contre 0,7370 en 2004). L'application de ces taux aux montants nominaux des contrats d'achat à terme détenus et non exécutés a permis d'aboutir à un gain non réalisé de 10 609 \$ (contre 10 976 \$ en 2004), qui est indiqué comme actif dérivatif et le montant correspondant comme excédent mis en réserve.

b) **Devises détenues pour la couverture des acquisitions du Programme de coopération technique**

En 2005, au total 207 € ont été achetés pour couvrir certains bons de commande ; sur ce montant, le solde total est resté protégé au 31 décembre 2005. Des soldes supplémentaires de devises concernant les couvertures d'exercices précédents, d'un montant de 411 € et 368 \$Can, étaient détenus au 31 décembre 2005. En raison de ces couvertures, des engagements connexes ne feront pas l'objet d'autres gains ou pertes causés par la fluctuation des devises.

10. **CONTRIBUTIONS EN NATURE**

a) **Programme ordinaire**

En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leur territoire respectif. Le Gouvernement du Canada prend aussi à sa charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces éléments sont considérés comme des contributions en nature.

La valeur des contributions en nature, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est indiquée ci-après :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Canada	11 413 \$	10 648 \$
Égypte	120	113
France	554	594
Pérou	41	41
Sénégal	37	21
Thaïlande	<u>1 082</u>	<u>1 082</u>
	<u>13 247 \$</u>	<u>12 499 \$</u>

Le Gouvernement du Mexique fournit une contribution en espèces pour le loyer et les services du Bureau régional de Mexico. En 2005, cette contribution était de 92 \$US (86 \$ en 2004). La contribution du Canada comprend un montant équivalant à 1 353 \$US octroyé par le Gouvernement du Québec au titre de la location de locaux du siège à Montréal dans la Tour Bell.

b) **Autres fonds propres à l'OACI**

La valeur des contributions en nature fournies par des États pour chacun des groupes de fonds suivants est indiquée ci-après :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Plan d'action pour la sûreté de l'aviation	719 \$	889 \$
Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité	367 \$	162 \$

11. **PRESTATIONS DE FIN D'EMPLOI ET DE RETRAITE**a) **Prestations de fin d'emploi**

Les prestations de fin d'emploi comprennent l'indemnité de cessation d'emploi, l'indemnité de rapatriement, les frais de déménagement des effets personnels, les voyages lors de la cessation d'emploi et les congés accumulés. Les montants à ce titre pour le personnel du Programme ordinaire sont évalués à 13 400 \$US au 31 décembre 2005 (contre 13 700 \$ au 31 décembre 2004). Les prévisions au titre des congés et de l'indemnité de cessation d'emploi sont fondées sur l'expérience historique des 6 dernières années. Les autres prévisions relatives aux prestations de cessation d'emploi sont fondées sur les droits effectivement acquis par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 2005, évalués au coût historique moyen de cette prestation. Le montant effectivement payé durant l'exercice en cours s'élève à 1 391 \$ (contre 1 433 \$ en 2004).

Les droits aux prestations de fin d'emploi accumulés par le personnel du Fonds AOSC sont évalués à 4 300 \$US au 31 décembre 2005 (contre 4 000 \$ au 31 décembre 2004). Le montant effectivement payé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 était de 40 \$ (contre 70 \$ pour 2004).

b) **Prestations de retraite**

Le passif éventuel résultant de l'assurance maladie après emploi que l'Organisation pourrait avoir à payer à ses employés dans les années à venir a été déterminé par évaluation actuarielle. L'évaluation actuarielle du passif éventuel afférent aux prestations de santé dans les années futures (aussi bien pour les soins médicaux que pour les soins dentaires) est estimée à 36 200 \$ (contre 32 400 \$ en 2004). Ce passif couvre tout le personnel de l'OACI.

Une protection d'assurance maladie est fournie aux retraités qui y ont droit. Durant l'exercice en cours, le Programme ordinaire a déboursé 663 \$ au titre des prestations de soins de santé pour tous les retraités admissibles (contre 628 \$ en 2004).

12. PARTICIPATION À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de prestations défini par des fonds. L'obligation financière de l'OACI à l'endroit de la Caisse consiste en sa contribution obligatoire calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements de déficit ne sont à effectuer que si l'Assemblée générale, après avoir déterminé la nécessité de tels paiements en se fondant sur une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation, invoque la disposition de l'article 26. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

Les paiements effectués à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre des contributions des participants et de l'Organisation pour 2005 se sont élevés à 15 765 \$ (contre 15 310 \$ en 2004).

13. ENGAGEMENTS DE LOCATION À LONG TERME

Au 31 décembre 2005, l'Organisation avait un engagement moyen d'environ 3 675 \$ (équivalant à 4 300 \$Can) par an, sur 11 ans, soit un engagement total de 40 425 \$ (équivalant à 47 300 \$Can) au titre de sa participation au loyer de base et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège.

Au 31 décembre 2005, l'Organisation avait des achats et des contrats de location à long terme en souffrance pour la fourniture de matériels et la location d'installations, qui doivent arriver à échéance entre 2006 et 2009. Le montant total de ces engagements s'élève à 231 \$. Les paiements engagés au titre de la location de systèmes téléphoniques, d'équipements et de photocopieuses s'établiront seront comme suit :

<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>TOTAL</u>
92 \$	84 \$	35 \$	20 \$	231 \$

14. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FINANCIERS FUTURS

Les engagements futurs ou à terme qui n'ont pas été prévus dans les comptes de l'exercice en cours, au 31 décembre 2005 pour le fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) comprennent :

- a) des contrats de recrutement de personnel international et national : 2 344 \$;
- b) du matériel pour un projet en Équateur : 1 349 \$.

Au cours de l'exercice, des engagements relatifs à d'autres fonds pour des projets du Programme de coopération technique ont été pris pour des exercices financiers futurs au titre des projets suivants :

- a) CAPS Brésil : 1 842 \$;
- b) MSA régional (REDDIG) : 694 \$;

- c) MSA régional (EGNOS) : 268 \$;
- d) MSA Thaïlande : 47 \$.

Les engagements relatifs à des contrats de recrutement de personnel international et national au 31 décembre 2005 pour les fonds d'affectation spéciale et les accords MSA se sont élevés à 7 123 \$.

15. **PASSIF ÉVENTUEL**

Un certain nombre de procès liés au droit du travail ont été intentés contre l'Organisation pour un projet de coopération technique. Les revendications se chiffrent à environ 0,5 million de dollars. De l'avis de l'administration, le résultat final de ces revendications ne peut pas être déterminé et, en conséquence, ces points ne sont pas inscrits dans les comptes. Les règlements qui pourraient éventuellement résulter de la résolution de ces procès seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le passif sera réglé.

16. **RECLASSIFICATION**

Durant l'exercice financier, l'Organisation a mis en œuvre un nouveau format de présentation des comptes dans les états financiers. En conséquence, certaines transactions et certains soldes ne sont plus regroupés ou classés de la même manière que dans le passé. Les comptes comparatifs de 2004 ont été reclassés conformément au format de présentation adopté pour 2005.

PARTIE IV : ANNEXES (NON VÉRIFIÉES)

Les Annexes A à D se rapportent à des fonds propres à l'OACI**Annexe A Comptes des activités génératrices de recettes et de recouvrement des coûts**

1. Le **Compte de recouvrement des coûts de la navigation aérienne** a été établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI conformément au paragraphe 7.2 du Règlement financier pour la vente de services et de publications relatifs à la navigation aérienne.
2. Le **Compte de recouvrement des coûts du transport aérien** a été établi par le Conseil en 2001 pour financer les recettes et les dépenses liées à des services particuliers assurés par la Direction du transport aérien aux États contractants et autres usagers.
3. Le **Fonds pour les installations de conférence et autres aménagements** a été établi par le Conseil (C-DEC 157/2) en 1999 pour comptabiliser les recettes et les coûts d'administration, d'exploitation et de remise en état liés à la location des installations de conférence, du garage et de la cafétéria.
4. **Activités relatives aux marchandises dangereuses (DAGWOODS)**. Afin de réaliser l'harmonisation intermodale dans le transport de marchandises dangereuses, tout en reconnaissant le travail nécessaire pour l'entretien de documents complexes et volumineux, le Conseil a approuvé l'utilisation de l'excédent des recettes accessoires (C-DEC 166/2) pour financer l'élaboration d'une base de données de documents relatifs aux marchandises dangereuses. Un compte spécial a été créé pour les activités génératrices de recettes relatives aux marchandises dangereuses, y compris les dépenses et les recettes relatives au développement des activités concernant les marchandises dangereuses et à toutes les dépenses et recettes provenant des recouvrements effectués pour les séminaires, les ateliers ou le soutien de l'USOAP.
5. Le **Compte des publications électroniques** a été établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI conformément au paragraphe 7.2 du Règlement financier pour la production et la vente de publications électroniques.
6. Le **Fonds pour les compétences linguistiques** a été établi en 2004 par le Secrétaire général de l'OACI en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, en vue de financer les dépenses et de percevoir les recettes relatives à des produits et services particuliers liés aux compétences linguistiques que la Direction de la navigation aérienne offre aux États contractants et à d'autres usagers.
7. Le **Compte des services linguistiques** pour la fourniture des services d'interprétation, de traduction et d'imprimerie a été établi par le Conseil (C-DEC 162/2) en 2001 pour administrer les recettes et les dépenses liées à la fourniture de ces services à d'autres organisations internationales, à des agences gouvernementales et à des délégations nationales.
8. Le **Compte spécial des audits OACI de supervision de la sécurité** a été créé en 2004 par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, en vue de financer les dépenses et de percevoir les recettes provenant des services d'audit de supervision de la sécurité offerts aux États contractants suivant la formule du paiement par l'utilisateur.

9. Le **Compte des projets spéciaux d'information du public** a été établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier pour enregistrer les transactions relatives aux activités autofinancées du Bureau des relations extérieures et de l'information du public de l'OACI.

Annexe B Fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation

Ceux-ci comprennent des fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis en 2002 pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, qui comprend 13 projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation sont financées avec des contributions générales ainsi que des contributions réservées.

Annexe C Fonds pour le soutien de la coopération technique

1. Le **Fonds pour l'efficience/efficacité de la TCB** (autrefois appelé **Fonds de réserve de la TCB**) a été établi à la 155^e session du Conseil, pour l'utilisation d'une partie de l'excédent annuel du Fonds AOSC de l'exercice précédent pour l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de la Direction de la coopération technique.
2. Le **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC)** a été établi en vertu des dispositions de l'article IX du Règlement financier de l'OACI. Le Fonds AOSC est utilisé pour régler les dépenses d'administration et de fonctionnement des programmes de coopération technique. Ce fonds est essentiellement financé grâce aux frais généraux d'administration imputés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion, ainsi qu'aux fonds du Service des achats d'aviation civile.

Annexe D Autres fonds

1. Le **Fonds pour les services en langue arabe** concerne les contributions financières reçues de certains États contractants pour le coût de l'extension des services en langue arabe à l'OACI.
2. Le **Fonds pour les services en langue chinoise** concerne le solde des fonds restants de la contribution financière consentie par le Gouvernement de la République populaire de Chine pour aider à financer le Groupe de la langue chinoise à l'OACI.
3. Le **Fonds du Prix Edward Warner** a été établi pour supporter les frais des prix accordés à des individus ou à des institutions qui ont apporté une contribution exceptionnelle au développement de l'aviation civile internationale.
4. Le **Programme des experts associés de la France** a été établi en 1979 dans le cadre du Programme d'experts de la coopération technique à la suite d'un accord signé avec le Gouvernement français pour fournir et financer des experts associés.

5. Le **Fonds du Prix de la Commission de navigation aérienne (ANC)** a été approuvé par le Conseil en 1999 pour le Prix de la Commission de navigation aérienne établi par l'ANC. Le prix doit être accordé tous les deux ans à un individu ou à un groupe qui a contribué de manière significative aux travaux de la Commission, par le biais de ses groupes d'experts, groupes d'étude, réunions mondiales ou de toute autre manière appropriée.
6. Le **Fonds italien pour les administrateurs auxiliaires** a été établi en 2005 comme prolongement d'un accord initialement conclu avec le Gouvernement italien dans le cadre du Programme d'experts associés de la coopération technique. L'Italie fournit et finance un administrateur auxiliaire pour nomination à l'OACI.
7. Le **Programme d'experts associés des Pays-Bas** a été établi en 1999 dans le cadre du Programme d'experts associés de la coopération technique à la suite d'un accord signé avec le Gouvernement des Pays-Bas pour fournir et financer des experts associés.
8. Le **Fonds pour les administrateurs auxiliaires de la République de Corée** a été établi en 1991 à la suite d'un accord aux termes duquel le Gouvernement de la République de Corée fournit et finance des administrateurs auxiliaires pour nomination à l'OACI.
9. Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés** a été créé en 1999 par le deuxième paragraphe du dispositif de la Résolution A32-27 de l'Assemblée, et, à sa 35^e session l'Assemblée, par sa Résolution A35-27, a confirmé la poursuite de ce programme. Le paragraphe 3 du dispositif de la Résolution A35-27, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, prévoit qu'une partie des paiements provenant des États contractants ayant des arriérés de trois années entières ou davantage sera retenue dans un compte distinct pour financer les dépenses effectuées pour des activités de sûreté de l'aviation, ainsi que des projets nouveaux et imprévus relatifs à la sécurité de l'aviation, et/ou pour le renforcement de l'efficacité de la livraison de programmes de l'OACI. Les fonds nécessaires sont obtenus par des virements de l'excédent du Programme ordinaire.
10. Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)** a été établi en 2001 par la Résolution A33-24 de l'Assemblée en vue de faciliter la modernisation des systèmes financiers de l'OACI, d'améliorer les sites web de l'OACI et de regrouper les serveurs de fichiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
COMPTES/FONDS SPÉCIAUX D'ACTIVITÉS DE PRODUCTION DE RECETTES ET DE RECouvreMENT DES COÛTS
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Compte de recouvrement des coûts de la navigation aérienne	Compte de recouvrement des coûts du transport aérien	Fonds pour les installations de conférences et autres aménagements	Activités marchandises dangereuses	Comptes des publications électroniques	Fonds pour les compétences linguistiques	Compte des services linguistiques	Compte spécial pour les audits OACI de supervision de la sécurité (SOA)	Compte des projets spéciaux d'information du public	TOTAL	
										2005	2004
RECETTES ET DÉPENSES											
RECETTES											
Contributions	1							34		35	
Autres recettes											
Recettes d'intérêts		6	15	1	19		1	1	3	46	16
Autres			2							2	
Location d'installations			827							827	327
Activités génératrices de recettes		288		27	488		273			1 076	837
TOTAL DES RECETTES	1	294	844	28	507		274	35	3	1 986	1 180
DÉPENSES											
Traitements, salaires et frais communs de personnel	13	33	428	31	291		101	8		905	554
Dépenses générales de fonctionnement			215				134			349	174
Déplacements					8	10	1	21		40	67
Matériel			10		6					16	24
Autres			17		45		1			63	49
TOTAL DES DÉPENSES	13	33	670	31	350	10	237	29		1 373	868
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	(12)	261	174	(3)	157	(10)	37	6	3	613	312
SOLDE DES FONDS											
Redressement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent			(18)							(18)	8
Solde des fonds au début de l'exercice	17	160	550		557	18	44	15	83	1 444	1 123
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	5	421	706	(3)	714	8	81	21	86	2 039	1 443
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS											
ACTIF											
Liquidités et dépôts à terme	5	251	495	88	619	10		21	86	1 575	1 424
Comptes débiteurs											
Soldes inter-fonds		4			53		4			61	86
Sommes à recevoir		175	282	27	89		142			715	120
TOTAL DE L'ACTIF	5	430	777	115	761	10	146	21	86	2 351	1 630
PASSIF											
Engagements non liquidés		9	2	20	2		1			34	1
Comptes créditeurs			7	87	2		4			100	17
Soldes inter-fonds			62	11	43	2	60			178	169
TOTAL DU PASSIF		9	71	118	47	2	65			312	187
SOLDE DES FONDS											
Représenté par :											
Excédent cumulatif	5	421	706	(3)	714	8	81	21	86	2 039	1 443
TOTAL DU SOLDE DU FONDS	5	421	706	(3)	714	8	81	21	86	2 039	1 443
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	5	430	777	115	761	10	146	21	86	2 351	1 630

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS PROPRES À L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	PLAN D'ACTION POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION								AUTRES FONDS AVSEC RÉSERVES				TOTAL		
	RÉSERVÉ PROGRAMME DE FORMATION	AMÉLIORATION DU MÉCANISME	FRANCE JPO	PROTOCOLE EXPERTS FRANÇAIS	EXPERTS COREÉNS	PAYS-BAS	ROYAUME- UNI	ÉTATS- UNIS	TOTAL PARTIEL	PROGRAMME DE FORMATION À LA SENSIBILISATION	PROTOCOLE DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE	PROJETS NATIONAUX	PROGRAMME D'INSTRUCTION NORMALISÉ	2005	2004
RECETTES ET DÉPENSES															
RECETTES															
Contributions		3 432						3 432						3 432	3 381
Contributions réservées			120	107			121	708	7	241				966	923
Autres recettes															
Recettes d'intérêts	22	222	4	3	3	1		255		10	7	13	285	126	
Recettes accessoires	90	104						194					194	472	
TOTAL DES RECETTES	112	3 758	124	110	3	1	121	4 589	7	251	7	13	4 867	4 902	
DÉPENSES															
Traitements, salaires et frais communs de personnel	10	2 589	99	248	98		134	3 401		50			3 451	2 551	
Déplacements	12	1 216						1 228	42	192			1 462	1 582	
Matériel		20						20					20	61	
Autres	35	53						90		29			119	233	
TOTAL DES DÉPENSES	57	3 878	99	248	98		134	4 739	42	271			5 052	4 427	
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	55	(120)	25	(138)	(95)	1	(13)	(150)	(35)	(20)	7	13	(185)	475	
SOLDE DES FONDS															
Redressements des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	(23)	38						15	7				22	47	
Virements sur/provenant d'autres fonds														(10)	
Solde des fonds au début de l'exercice	703	6 449	103	194	162	41	12	7 684	26	234	198	416	8 558	8 046	
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	735	6 367	128	56	67	42	(1)	7 549	(2)	214	205	429	8 395	8 558	
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS															
ACTIF															
Liquidités et dépôts à terme	656	7 078	138	76	76	42	19	8 085	4	343	205	428	9 065	9 342	
Comptes débiteurs															
Soldes inter-fonds	84	86						195	3	1			199	70	
Sommes à recevoir et avances	2	16						204		1		1	206	46	
TOTAL DES ACTIFS	742	7 180	138	76	76	42	19	8 484	7	345	205	429	9 470	9 458	
PASSIF															
Engagements non liquidés	4	161						165	1	8			174	227	
Comptes créditeurs	2	257						269					269	10	
Soldes inter-fonds	1	395	10	20	9		20	501	8	123			632	663	
TOTAL DU PASSIF	7	813	10	20	9		20	935	9	131			1 075	900	
SOLDE DES FONDS															
Représenté par:															
Excédent cumulatif	735	6 367	128	56	67	42	(1)	7 549	(2)	214	205	429	8 395	8 558	
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	735	6 367	128	56	67	42	(1)	7 549	(2)	214	205	429	8 395	8 558	
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	742	7 180	138	76	76	42	19	8 484	7	345	205	429	9 470	9 458	

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS PROPRES À L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	SOUTIEN DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE			
	Fonds pour l'efficience/ efficacité de la TCB	Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement	TOTAL	
			2005	2004
RECETTES ET DÉPENSES				
RECETTES				
Autres recettes				
Recettes des frais d'administration		6 196	6 196	5 940
Recettes d'intérêts		142	142	84
Recettes accessoires		815	815	286
TOTAL DES RECETTES		7 153	7 153	6 310
DÉPENSES				
Traitements, salaires et frais communs de personnel		6 276	6 276	5 317
Dépenses générales d'exploitation		261	261	45
Déplacements		208	208	91
Matériel				14
Autres	26	2	28	382
TOTAL DES DÉPENSES	26	6 747	6 773	5 849
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(26)	406	380	461
SOLDE DES FONDS				
Redressement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent		12	12	8
Virements sur/provenant d'autres fonds	139	(139)		
Solde des fonds au début de l'exercice	9	7 669	7 678	7 209
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	122	7 948	8 070	7 678
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS				
ACTIF				
Liquidités et dépôts à terme		4 913	4 913	5 123
Comptes débiteurs				
Soldes inter-fonds	122	3 404	3 526	1 324
Sommes à recevoir et avances		785	785	533
Autres actifs		1 313	1 313	1 542
TOTAL DE L'ACTIF	122	10 415	10 537	8 522
PASSIF				
Engagements non liquidés		50	50	46
Comptes créditeurs		447	447	260
Soldes inter-fonds		1 929	1 929	510
Autres soldes de crédits et provisions		41	41	28
TOTAL DU PASSIF		2 467	2 467	844
SOLDE DES FONDS				
Représenté par :				
Excédent cumulatif	122	5 948	6 070	5 678
Excédent mis en réserve		2 000	2 000	2 000
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	122	7 948	8 070	7 678
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	122	10 415	10 537	8 522

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS PROPRES À L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour les services en langue arabe	Fonds pour les services en langue chinoise	Fondation Edward Warner	Programme des experts associés France	Fonds du Prix Laurel de l'ANCOACI	Fonds pour administrateurs auxiliaires Italie	Programme des experts associés Pays-Bas	Fonds pour administrateurs auxiliaires République de Corée	Compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés	Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)	TOTAL	
											2005	2004
RECETTES ET DÉPENSES												
RECETTES												
Contributions						111					111	
Contributions réservées			4	143	2						149	283
Autres recettes												
Recettes d'intérêts	1	2	1				1		86	72	163	80
TOTAL DES RECETTES	1	2	5	143	2	111	1		86	72	423	363
DÉPENSES												
Traitements, salaires et frais communs de personnel		12		100		11	24		173	114	434	604
Dépenses générales d'exploitation									263	3	266	132
Déplacements										52	52	50
Frais généraux d'administration						1	3				4	8
Matériel									24	2	26	329
Autres				1			1				2	14
TOTAL DES DÉPENSES		12		101		12	28		460	171	784	1 137
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1	(10)	5	42	2	99	(27)		(374)	(99)	(361)	(774)
SOLDE DES FONDS												
Virements sur/provenant d'autres fonds									(377)		(377)	914
Remboursement de contributions											(11)	(309)
Solde des fonds au début de l'exercice	13	41	8	19	3		33	(11)	6	3 322	2 342	5 787
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	14	31	13	61	5	99	6	(5)	2 571	2 243	5 038	5 787
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS												
ACTIF												
Liquidités et dépôts à terme	14	60	13	70	5	111	9		2 679	2 232	5 193	6 327
Comptes débiteurs									72	13	85	33
Soldes inter-fonds									7	5	12	15
Sommes à recevoir et avances												
TOTAL DE L'ACTIF	14	60	13	70	5	111	9		2 758	2 250	5 290	6 375
PASSIF												
Engagements non liquidés									12	3	15	416
Comptes créditeurs		7							137		149	1
Soldes inter-fonds		22		9		12	3	5	38	4	88	171
TOTAL DU PASSIF		29		9		12	3	5	187	7	252	588
SOLDE DES FONDS												
Représenté par :												
Excédent cumulatif	14	31	13	61	5	99	6	(5)	2 228	2 243	4 695	3 984
Excédent mis en réserve									343		343	1 803
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	14	31	13	61	5	99	6	(5)	2 571	2 243	5 038	5 787
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	14	60	13	70	5	111	9		2 758	2 250	5 290	6 375

IV-7

ANNEXE D
(non vérifiée)

FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE
ÉTAT DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES
AU TAUX BUDGÉTAIRE PAR GRAND PROGRAMME — 2005
(en milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
	Crédits approuvés (Rés. A35-22 et SL 04/106)	Montants reportés de l'exercice précédent (C 173/9, C175/13)	Augmentation des crédits (C 176/14)	Virements entre grands programmes (par. 5.10 du Règ. fin.)	Report à 2006 (par. 5.6 du Règ. fin.) (C 176/14)	Total des crédits ajustés	Dépenses au taux budgétaire	Solde non utilisé au 31 décembre 2005
Grands Programmes	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)						(6) - (7)	
I. Politique générale et direction	1 082	50			(145)	987	986	1
II. Navigation aérienne	9 024	53	400	200	(707)	8 970	8 955	15
III. Transport aérien	5 325	46	60	(50)	(535)	4 846	4 846	
IV. Affaires juridiques	1 163			60	(260)	963	963	
V. Programmes régionaux et autres programmes	16 966	12			(1 937)	15 041	15 029	12
VI. Soutien administratif	25 262			(130)	(1 229)	23 903	23 903	
VII. Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 840	140		(80)	(457)	3 443	3 439	4
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	2 007	1 677			(1 130)	2 554	2 554	
	64 669	1 978	460		(6 400)	60 707	60 675	32
	<u>Estimation approuvée</u>						<u>Recettes réelles</u>	
Recettes accessoires	5 162						6 306	

NOTE :

Les dépenses en dollars canadiens ont été converties au taux budgétaire de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US.

RÉUNIONS 2005
ÉTAT DES DÉPENSES (*)
(en milliers de dollars des États-Unis)

	(1) Lieu	(2) Budget	(3) Dépenses
GRAND PROGRAMME I — POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION			
35 ^e session de l'Assemblée			1
GRAND PROGRAMME II — NAVIGATION AÉRIENNE		71	
Groupes d'experts :			
- FCLTP/2	Montréal		5
- OCP/14	Montréal		1
- OPLINKP/1	Montréal		5
- DGP/20	Montréal		4
GRAND PROGRAMME III — TRANSPORT AÉRIEN		147	
Groupe AVSEC :			
- AVSECP/17	Montréal		6
TAG MRTD/16**	Montréal		
Ateliers/séminaires :			
- WARFM, Bangkok	Bangkok		8
- FEPW, Lima	Lima		10
- WARFM, Trinité	Trinité-et-Tobago		9
- Atelier conjoint AT	Montréal		1
- WARFM, Le Caire	Le Caire		8
- STAW/45	Paris		5
REG TFG :			
- CAR/SAM TFG	Lima		4
GRAND PROGRAMME IV — AFFAIRES JURIDIQUES		178	
SG-MR/1	Montréal		9
SG-MR/2**	Montréal		0
CSG-LAEC/1	Montréal		6
GRAND PROGRAMME V — PROGRAMMES RÉGIONAUX ET AUTRES PROGRAMMES		413	
APIRG			
- APIRG/15	Nairobi		38
GEPNA			
- GEPNA/47	Paris		7
- METG/15**	Paris		0
APANPIRG			
- APANPIRG/16	Bangkok		8
GREPECAS			
- ACG/5	Mexico		5
- AVSEC/COMM/4	Montego Bay		6
- ATM/CNS/SG/4 et CNS/COM/4	Mexico		7
- GREPECAS/13 et ASB/6	Santiago du Chili		24
- AIS/MAP/SG/9	République dominicaine		3
- AERMETSG/7	Mexico		5
MIDANPIRG			
- MIDANPIRG CNS/MET SG/7	Le Caire		9
Systèmes NAT			
- NAT SPG/41	Paris		1
- NAT ATMG/25	Brest		1
- NAT SMW	Brest		1
- NAT EFG/10	Shannon		1
- NAT IMG/26	Frankfort		3
- ANP TF/3	Prestwick		1
- NAT/FIG/12	Bodo		4
- COG/32	Lisbonne		5
- NAT FIG/13	Santa Maria		3
- COG/33**	Paris		0
- NAT IMG/27 EFG/11	Ottawa		4

(*) Les dépenses en dollars canadiens ont été converties au taux budgétaire de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US.

(**) Les réunions dont les dépenses totales sont inférieures à 1 000 \$ sont indiquées comme 0 et identifiées dans une ligne au bas du tableau.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE
L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR LA PÉRIODE FINANCIÈRE
QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2005.**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE
L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
POUR LA PÉRIODE FINANCIÈRE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE
2005**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
POINTS SAILLANTS	
INTRODUCTION	1
PORTÉE DE L'AUDIT	4
RÉSULTATS DE L'AUDIT	9
OBSERVATIONS DÉCOULANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE 2005	
Gestion des ressources humaines — Système de rapports d'appréciation du comportement professionnel	24
Suivi sur la modernisation des systèmes d'information financière	88
REMERCIEMENTS	97

POINTS SAILLANTS

États financiers et
opinion d'audit

1. L'opinion d'audit sur les états financiers 2005 a été émise sans aucune réserve.
2. En novembre 2005, un groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables a décidé d'adopter les *Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)* comme normes comptables officielles du système des Nations Unies. Ces normes doivent être mises en œuvre d'ici à 2010. L'OACI a décidé d'appliquer les normes d'ici à 2008. Elle compte aussi mettre en œuvre un nouveau système financier. La mise en œuvre simultanée de deux objectifs aussi exigeants pourrait accroître le risque que les résultats escomptés des deux initiatives ne soient pas réalisés.

Activités d'ITC

3. L'audit de cette année a constaté que, bien que les activités de la Section de la technologie de l'information et des communications (ICT) soient essentielles pour l'Organisation entière, au fil des ans l'OACI n'a pas été en mesure de démontrer un engagement ferme à améliorer la gouvernance des technologies de l'information. Nous craignons que sans intervention appropriée les activités d'ICT ne soient pas suffisamment efficaces pour appuyer soit le système financier actuel, soit les nouveaux systèmes proposés. De plus, nous avons constaté que les activités décentralisées d'ICT ne permettent pas à l'OACI de renforcer suffisamment la gestion d'ICT et de faire bon usage de ses ressources.

Non-conformité aux
UNSAS

4. En janvier 2006, la Section des services de conférence et de bureau (COS) a recensé tous les avoirs au siège de l'OACI. À la suite du recensement, COS et la Sous-Direction des finances se sont efforcées d'ajuster la base de données et de rectifier les erreurs identifiées. Ainsi, nous avons pu obtenir l'assurance que les informations de la base de données sur la quantité et l'emplacement des articles étaient fiables. Toutefois, notre audit de la valeur des articles inventoriés a trouvé des discordances entre leur coût réel et les informations de la base de données. Globalement, le nombre de discordances que nous avons constatées nous amène à conclure que dans la situation actuelle aucune certitude ne peut être obtenue en ce qui concerne la valeur des articles. En conséquence, l'Organisation est encore dans l'impossibilité de se conformer aux exigences des UNSAS sur la fourniture d'informations.

Processus de rapports
d'appréciation du
comportement
professionnel

5. Au cours de cet audit, nous avons constaté que les renseignements figurant dans les différents rapports d'appréciation du comportement professionnel que nous avons examinés étaient insuffisants. De plus, nous avons noté que le processus de l'OACI pour l'appréciation du comportement professionnel n'était pas considéré comme un outil de gestion sérieux pour reconnaître la contribution des employés au travail de l'Organisation, motiver les employés pour l'amélioration de leurs performances ou traiter des problèmes de performance. Il n'est pas non plus relié à la réalisation des objectifs de l'OACI.
6. La direction de l'OACI a reconnu la nécessité de réviser le processus d'appréciation du comportement professionnel, en réponse à un sondage du personnel et aux changements introduits par le nouveau processus de planification des activités. Elle a établi un Comité de gestion des performances pour examiner la situation présente et recommander des changements.

7. Au regard de nos constatations, nous demandons instamment au Conseil et à la direction de l'OACI d'appuyer l'initiative visant à revitaliser le processus d'appréciation du comportement professionnel et d'en faire un moyen utile de maintenir un dialogue avec les employés et une focalisation sur la réalisation de résultats organisationnels.

Modernisation des
systèmes d'information
financière

8. En 2005, le Groupe directeur pour le projet de modernisation des systèmes financiers a été chargé de rechercher une alliance avec une autre organisation du système des Nations Unies pour partager l'expérience et les compétences en matière de mise en œuvre des systèmes. L'équipe du projet a rendu visite à plusieurs organisations du système, mais en avril 2006 l'OACI a décidé que la réalisation d'une telle alliance devait être retardée pour diverses raisons. Le soutien que proposaient les deux organisations était moindre qu'escompté. Vu ces développements, le Secrétariat a décidé de constituer un dossier en utilisant les enseignements tirés des missions du projet, et de présenter plusieurs options au Conseil. La direction nous a informés que le dossier déterminerait, entre autres choses, la portée du projet et la structure de gouvernance appropriée et demanderait le financement nécessaire.

9. En conformité avec la Résolution A35-32 de l'Assemblée, nous avons déterminé que l'Organisation avait imputé à juste titre au Fonds pour les technologies de l'information et des communications les 171 256 \$ de dépenses qu'elle a engagées en 2005 pour moderniser ses systèmes financiers et systèmes connexes.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport présente les résultats de l'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) effectué par le Commissaire aux comptes de l'Organisation.
2. Le rapport comprend des observations et recommandations découlant de notre vérification des états financiers de l'Organisation, de notre audit de conformité de ses transactions et de nos audits de performance de certains programmes et activités.
3. Nous avons rédigé le présent rapport et l'opinion d'audit en langue anglaise. Nous avons vérifié la version anglaise des états financiers de l'OACI.

PORTÉE DE L'AUDIT

Portée de la vérification d'attestation de cette année

4. La portée de l'audit a été déterminée conformément à l'Article XIII du Règlement financier de l'OACI et conformément au mandat additionnel qui régit la vérification externe. Le mandat additionnel figure dans l'annexe à ce règlement.

5. Nous avons procédé à l'audit conformément aux normes communes d'audit adoptées par le Groupe des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous organisions et exécutions un audit afin d'obtenir une assurance suffisante pour ce qui est de savoir si les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Un audit inclut l'examen, par sondages, d'éléments probants à l'appui des montants et des indications figurant dans les états financiers. Un audit inclut aussi l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations significatives effectuées par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

6. Il n'a été mis aucune restriction à la portée de notre audit et nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires.

7. L'audit n'est pas conçu pour identifier tous les éléments qui peuvent être pertinents pour les cadres responsables de la gouvernance et normalement il n'assume pas cette fonction. En conséquence, le présent rapport inclut uniquement les questions de gouvernance qui ont retenu notre attention durant l'exécution de l'audit.

Portée des audits de performance de cette année

8. La portée des audits de performance de cette année incluait l'évaluation du système d'appréciation du comportement professionnel afin de déterminer s'il atteignait ses objectifs et appuyait les objectifs stratégiques et plans d'activités de l'Organisation. Nous avons aussi procédé à un suivi de la modernisation des systèmes d'information financière.

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION D'ATTESTATION

L'opinion d'audit sur les états financiers 2005 est présentée sans aucune réserve.

9. Le Secrétaire général nous a soumis pour audit les états financiers de l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2005, conformément au paragraphe 12.4 du Règlement financier de l'OACI. Nous avons émis l'opinion d'audit sur les états financiers 2005 sans aucune réserve. Le rapport du Commissaire aux comptes sera émis à la suite de la recommandation du Conseil pour approbation finale des états financiers de l'Organisation par l'Assemblée.

10. Dans le présent rapport nous communiquons nos jugements en ce qui concerne les principes comptables utilisés au regard de l'application des UNSAS, la cohérence de leur application et l'exhaustivité des états financiers de l'Organisation, y compris les indications connexes. En résumé, nous avons observé ce qui suit :

L'information fournie sur les articles non consommables ne satisfait pas aux exigences des UNSAS.

a) L'Organisation ne se conforme pas aux exigences des UNSAS voulant que la valeur des articles non consommables soit indiquée dans les notes accompagnant les états financiers. Notre audit a constaté que, du fait de faiblesses dans le processus utilisé pour établir la valeur des articles non consommables, il n'est pas possible d'obtenir une certitude quant à la valeur globale des articles. Ces faiblesses sont décrites ci-après sous le titre « Faiblesses marquantes dans le contrôle interne ».

L'OACI a commencé à simplifier ses états financiers.

b) En 2004, nous avons recommandé que l'OACI procède à un examen et mette en œuvre des changements pour simplifier ses états financiers, notes et principes comptables. L'objectif de l'examen est de fournir des indications claires et concises et des informations significatives pour répondre aux besoins communs de la plupart des utilisateurs. Nous sommes satisfaits du plan de travail établi par l'Organisation et de l'engagement de la direction à atteindre cet objectif. Dans le cadre de son plan de travail, l'OACI a apporté des changements significatifs à la présentation des états financiers. Son principe comptable concernant les redevances d'usage a aussi été modifié de façon rétroactive, comme il est expliqué dans la note 3 accompagnant les états financiers. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des améliorations apportées aux états financiers.

Les écarts d'audit non ajustés ne sont pas importants sur une base nette.

11. Dans le cours normal d'un audit surviennent des ajustements qui à notre avis pourraient, individuellement ou collectivement, avoir des incidences sur le processus de compte rendu financier de l'entité. Dans l'audit de cette année, les écarts d'audit non ajustés n'étaient pas importants sur une base nette et ils ont été discutés avec la direction.

Il n'y a pas de désaccords avec la direction.

12 Nous sommes tenus de rendre compte de tous désaccords avec la direction sur les questions d'exécution de l'audit, de comptabilité ou d'information à fournir qui pourraient, individuellement ou collectivement, influencer notablement sur les états financiers ou sur notre rapport de vérification des comptes. Nous sommes tenus aussi d'indiquer si nous avons résolu de tels désaccords de façon satisfaisante. Il n'y a pas eu de telles questions à signaler.

Nous n'avons pas identifié d'aspects en relation avec des actes frauduleux ou illégaux.

13. Nous sommes tenus de signaler tous actes frauduleux ou illégaux impliquant des cadres supérieurs ainsi que tous actes frauduleux ou illégaux (que ce soit de cadres supérieurs ou d'autres employés) qui entraînent une inexactitude autre qu'insignifiante des états financiers. Nous soulignons qu'il est de la responsabilité de la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des politiques et procédures pour aider à assurer la conduite ordonnée et efficiente des activités de l'Organisation. En déterminant quels contrôles internes elle mettra en œuvre pour prévenir et déceler les fraudes, la direction devrait prendre en considération le risque que les états financiers puissent comporter des inexactitudes importantes du fait de fraudes. En application de la norme internationale sur la vérification n° 240, nous avons considéré la possibilité que des fraudes ou des erreurs, si elles étaient d'une importance suffisante, puissent influencer sur notre opinion au sujet des états financiers. Nos procédures d'audit n'ont pas identifié d'aspects en relation avec des fraudes et/ou des erreurs qui devraient être portés à l'attention de ceux qui sont en charge de la gouvernance.

Nous sommes en accord avec les jugements et estimations comptables de la direction.

14. L'élaboration des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs s'écartent notablement des attentes de la direction. Les estimations les plus significatives concernent les obligations non liquidées, les coûts estimatifs des services pour l'année en cours, ainsi que les prestations de fin d'emploi et d'après-retraite. Pour déterminer si ces estimations étaient raisonnables, nous avons examiné les notes de travail et documents à l'appui, refait des calculs, consulté des parties extérieures dans certains cas, et effectué les autres sondages et procédures jugés nécessaires dans les circonstances. Nous sommes en accord avec les jugements de la direction et les trouvons compatibles avec les pièces corroborantes.

Faiblesses marquantes du contrôle interne

15. Nous pourrions fournir à la direction des recommandations écrites pour d'autres changements visant à améliorer les contrôles comptables internes existants ou les pratiques financières et de compte rendu. Cependant, comme c'est notre pratique normale, nous présentons dans les paragraphes qui suivent nos observations et recommandations les plus notables.

16. En novembre 2005, le groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables a décidé d'adopter les *Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)* comme normes comptables officielles du système des Nations Unies. Ces normes doivent être mises en œuvre d'ici à 2010. L'OACI a décidé d'appliquer ces normes plus tôt et elle compte les adopter d'ici à 2008. Au cours de la même période, l'Organisation prévoit de mettre en œuvre un nouveau système financier. La mise en œuvre simultanée de deux objectifs aussi exigeants pourrait accroître le risque que les résultats escomptés des deux initiatives ne soient pas atteints.

17. L'adoption du nouveau système financier et l'application de nouvelles normes comptables constituent des changements fondamentaux dans les activités de la Sous-Direction des finances. Le lourd volume de travail de cette sous-direction est déjà un défi pour elle et nous craignons que ces changements n'entraînent une dégradation de la situation.

18. L'OACI a déjà présenté une note de travail (C-WP/12657) qui décrit les principaux effets de ces changements sur la comptabilité et les coûts. Si le projet IPSAS est approuvé par le Conseil, nous recommandons que le Secrétariat présente un rapport au Comité des finances sur une étude des facteurs touchant aux ressources humaines (par exemple : nouvelles compétences requises, besoins en matière de formation, volume de travail attendu et adhésion des employés). L'Organisation devrait aussi consulter les personnes concernées et établir un plan d'action détaillé qui identifie les principaux risques liés à la mise en œuvre de ces changements et les mesures à prendre pour contrer les risques. De plus, l'OACI devrait prévoir des ressources appropriées pour assurer la mise en œuvre aussi harmonieuse que possible des nouvelles normes comptables et du système financier.

L'OACI devrait améliorer les contrôles sur l'inventaire des articles non consommables.

19. En 2004, nous avons recommandé que l'Organisation établisse un inventaire exact des articles non consommables, afin d'améliorer leur gestion et de se conformer aux UNSAS. L'OACI n'a pas présenté un inventaire exact des articles non consommables en 2005 et n'est donc toujours pas en conformité avec les UNSAS.

20. Voici nos principales observations cette année sur les contrôles d'inventaire pour les articles non consommables :

- a) En mars 2006, le Secrétaire général a approuvé la publication de nouvelles lignes directrices pour la gestion des articles non consommables. L'OACI devra maintenant veiller à ce que les personnels de toutes ses directions et de ses bureaux régionaux reçoivent une formation appropriée pour être en mesure d'appliquer uniformément les nouvelles procédures et de tenir à jour une base de données sur ces articles.
- b) La Section des services de conférence et de bureau (COS) de l'Organisation a recensé tous les actifs au siège de l'OACI. Sur notre suggestion, une entité extérieure a exécuté le recensement en janvier 2006. L'inventaire a été réalisé en peu de temps, ce qui a réduit les erreurs liées à des déplacements d'articles. Entre janvier et avril, COS a ajusté la base de données sur les articles non consommables et a effectué le suivi de toutes discordances identifiées. COS et la Sous-Direction des finances se sont efforcées de rectifier les erreurs mises en évidence. Nous avons pu obtenir l'assurance que les informations de la base de données sur le nombre d'articles et leur emplacement étaient fiables.
- c) Dans le rapport d'audit de l'an dernier, nous avons fait des observations au sujet d'articles qui étaient inscrits sans indication de valeur et/ou sans renseignements complets. COS et Finances ont fourni des efforts pour compléter les renseignements. Toutefois, les renseignements introduits les années précédentes n'ont pas été revus ni introduits dans la base de données actualisée de cette année. Notre audit de la valeur des articles inventoriés a trouvé des discordances entre leur coût réel et les informations de la base de données. De plus, on n'a pas utilisé un taux de change opérationnel historique des Nations Unies pour la conversion des dollars canadiens en dollars US, ce qui a entraîné une surestimation de la valeur d'articles non consommables. Dans l'ensemble, le nombre de discordances que nous avons constatées nous amène à conclure que dans la situation actuelle aucune certitude ne peut être obtenue en ce qui concerne la valeur des articles.
- d) Nous avons recommandé l'an dernier que COS mette en place des processus pour valider les informations introduites, rapprocher les mouvements d'articles et actualiser promptement les informations pour tenir à jour une base de données exacte. COS a effectivement mis en place des processus de rapprochement des mouvements d'articles, passations par pertes et profits et acquisitions. Nous sommes satisfaits du travail accompli par l'Organisation sur ces aspects.

21. Nous reconnaissons les efforts de COS pour mettre en place les contrôles internes appropriés, ainsi que les efforts continus du personnel pour tenir à jour une base de données exacte sur les articles. Nous recommandons que l'Organisation réexamine les valeurs entrées dans la base de données et adopte un processus de validation pour détecter toutes erreurs. De telles procédures permettront en définitive à l'OACI de se conformer aux UNSAS et fourniront la base pour l'application des nouvelles normes comptables.

L'OACI devrait renforcer les contrôles sur les activités ICT.

22. La gestion des systèmes d'information est un élément important du contrôle interne car elle a des incidences directes sur la qualité des informations financières produites. Nous avons donc évalué la qualité du cadre de technologies de l'information et des communications (ICT) utilisé par l'OACI à l'appui de ses opérations financières. Nous avons examiné particulièrement la stratégie et la planification des ressources pour les technologies de l'information (IT), la gestion du changement, la sécurisation de l'information, la continuité des activités et le monitoring des opérations.

L'Organisation a réalisé des progrès limités vers l'établissement et la communication de procédures et pratiques appropriées.

a) Dans des audits précédents, le Bureau de l'évaluation et de la vérification de l'OACI avait signalé que les contrôles internes dans le cadre ICT de l'Organisation accusaient des faiblesses notables. Notre audit de cette année a constaté que l'Organisation avait fait des progrès limités vers la mise en place de procédures et pratiques appropriées pour protéger les actifs et assurer l'intégrité des données.

Un engagement ferme des cadres supérieurs est nécessaire pour améliorer la gouvernance de la technologie de l'information.

b) Bien que la direction ait été consciente du problème de contrôle interne, l'OACI n'a pas été en mesure au fil des ans de démontrer un engagement ferme envers l'amélioration de la gouvernance des technologies de l'information (IT). Nous craignons que les activités d'ICT ne soient pas suffisamment efficaces pour appuyer le système financier existant et que, sans intervention appropriée, elles ne soient pas capables d'appuyer les nouveaux systèmes proposés. De plus, nous avons observé qu'avec ses activités ICT décentralisées, l'OACI a tendance à rechercher des solutions externalisées au lieu de renforcer la gestion des ICT et de faire bon usage de ses propres ressources.

c) Un des défis dans les activités ICT décentralisées consiste à conserver une vision globale de l'ensemble des activités et systèmes d'ICT. Un organisme qui le fait est en mesure de maximiser les bénéfices de ses investissements dans les IT et de mieux coordonner ses besoins en matière de ressources.

Le plan directeur ICT n'envisage pas les risques liés à la sûreté et à d'éventuelles actions malveillantes.

d) Nous escomptions que l'OACI aurait un plan stratégique à l'échelle de l'Organisation pour ses activités ICT sur la base d'une architecture, des technologies disponibles sur le marché, des ressources nécessaires et des priorités, avec une évaluation des risques et des vulnérabilités. Notre audit a constaté que l'OACI avait élaboré un plan stratégique pour ses activités IT. Pour la première fois, les intervenants ICT ont été réunis pour établir des stratégies globales et un plan d'action. Nous avons constaté qu'un effort était fait pour la première fois pour obtenir un inventaire de tous les systèmes en place. Cela a été un processus assez long, et les sections ICT se sont rendu compte qu'elles n'avaient pas eu connaissance de nombreuses applications qui étaient utilisées. Toutefois, le plan directeur ICT ne s'étend pas aux risques en rapport avec la sûreté et d'éventuelles actions malveillantes. Les résultats que l'OACI escompte sont par conséquent exposés à des conséquences imprévues.

e) Un autre défi pour des activités ICT décentralisées est la difficulté de communiquer et d'appliquer des normes communes. Une des difficultés les plus importantes est de savoir comment gérer les changements dans le programme afin de minorer les perturbations, les modifications non autorisées et les erreurs.

Pas de norme commune et pas de séparation des responsabilités

- f) Nous avons constaté que les analystes systèmes de la Section ICT et d'une direction géraient, l'un et l'autre, des changements du programme. Notre audit n'a constaté aucune séparation de leurs responsabilités, ni l'utilisation d'une norme commune. Par conséquent, le niveau de documentation et de tests varie d'un programmeur à un autre, ce qui fait courir des risques de modifications non autorisées et de perte de savoir organisationnel.
- g) Nos entretiens ont révélé aussi un manque d'intervention coordonnée entre la Section ICT et les directions, ce qui entraîne des retards dans la mise en œuvre de certains projets. Étant donné que toute modification de programme peut influencer sur la performance de l'ensemble du réseau et la capacité de son matériel de traitement des données, et peut nécessiter le soutien de la Section ICT, il est impératif que l'Organisation coordonne tous changements à apporter au système.
- h) Un cadre de sûreté approprié est le principal outil pour protéger l'information contre l'utilisation, la divulgation ou la modification non autorisées, et contre les dommages ou la perte. L'OACI est une organisation internationale, elle fait appel à de nombreux consultants et partenaires pour atteindre ses objectifs et compte sur l'Internet pour communiquer et pour mener ses activités. Nous escomptions donc que l'OACI aurait un cadre de sûreté solide composé d'un programme de sensibilisation, d'un expert en sécurité informatique et de normes et politiques appropriées.
- i) Nous avons noté que l'OACI n'a pas d'expert en sécurité informatique et qu'un certain nombre d'employés assument les tâches de sûreté. Pour ce qui est des politiques et des normes, la Section ICT annonce sur l'intranet qu'elle applique les pratiques de sûreté recommandées de l'ONU. Nous avons trouvé ces pratiques seulement partiellement appliquées et personne n'en surveille le respect.
- j) En outre, les employés et partenaires de l'OACI semblent être peu sensibilisés aux pratiques de sûreté. Un programme de sensibilisation est essentiel dans une organisation où des consultants sont employés et où la protection de l'information est cruciale. Nous craignons qu'un cadre de sûreté insuffisant n'augmente le risque d'accès non autorisé à l'information. En fin de compte, l'accès non autorisé pourrait conduire à une perte d'informations ou d'actifs, ou à la divulgation d'informations sensibles.
- k) En 2005, l'Organisation a adopté un plan d'intervention d'urgence. Toutefois, il n'y a pas de plan pour assurer la continuité des activités ni de plan de rétablissement pour les activités ICT, à l'appui du plan d'intervention d'urgence. En conséquence, les activités de l'Organisation sont vulnérables et pourraient être gravement touchées par toute perturbation.
- l) Enfin, nous escomptions que l'OACI aurait un solide programme de monitoring, puisque des activités ICT sont dispersées dans toute l'Organisation. Notre audit a constaté qu'il y a peu de monitoring, parce que tous les employés ICT sont occupés par les activités quotidiennes. La direction indique que les ressources sont limitées et que la plupart des contrôles dont il a été question ici nécessiteraient davantage de ressources humaines et financières.

L'OACI devrait établir un cadre de sûreté approprié.

L'OACI devrait avoir un plan de rétablissement approprié pour ses activités ICT, à l'appui de son plan d'urgence.

- m) L'OACI n'a pas établi de normes de performances, telles que niveau de capacité, temps de disponibilité et temps de réponse, pour ses activités ICT. Il y a peu d'engagement pour assurer le monitoring des contrôles internes, évaluer leur efficacité et rendre compte régulièrement à leur sujet. Un monitoring inadéquat des activités ICT peut conduire à une accumulation de demandes, à l'irritation des utilisateurs, à un manque de confiance dans les systèmes, et à des incidents qui passent inaperçus et pourraient endommager le système.

L'OACI devrait obtenir un ferme engagement des cadres supérieurs à appliquer les meilleures pratiques de l'industrie et à mieux utiliser les ressources.

23. D'une façon générale, nous craignons que les activités ICT ne répondent pas adéquatement aux besoins de l'Organisation. L'OACI devrait adapter ses activités ICT à un environnement changeant, en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie.

- a) Comme point de départ, les intervenants ICT devraient obtenir un ferme engagement du Conseil à rénover les activités ICT et à les considérer comme un élément essentiel de l'Organisation tout entière, et pas simplement l'affaire d'une section ou d'une direction.
- b) L'OACI devrait se référer au rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies : les systèmes d'information de gestion*, pour aider à mettre en œuvre une gouvernance appropriée des technologies de l'information. Le rapport explique la base d'une bonne gouvernance des IT.
- c) De plus, l'OACI devrait faire un meilleur usage de son comité ICT pour établir une compréhension commune des normes que l'Organisation devrait appliquer et de la façon de s'y conformer. Le comité ICT devrait analyser et approuver toutes les pratiques que l'OACI décidera d'appliquer dans l'avenir prochain. Les changements devraient aussi être soumis au Secrétaire général pour approbation finale. Cela établirait une structure de responsabilisation et renforcerait la structure de gouvernance de l'Organisation.
- d) Enfin, l'OACI tirerait profit d'un examen des différentes publications du Secrétariat de l'ONU sur l'utilisation des technologies de l'information. Au fil des ans, le Secrétariat de l'ONU a publié de bonnes lignes directrices sur les pratiques et des instructions administratives que l'OACI devrait appliquer.

OBSERVATIONS DÉCOULANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE 2005

Gestion des ressources humaines

Processus de rapports d'appréciation du comportement professionnel

24. L'objectif de cet audit était d'évaluer la mesure dans laquelle le système d'évaluation du comportement professionnel à l'OACI répond à ses objectifs déclarés (voir Pièce 1), et la mesure dans laquelle le système est relié aux objectifs stratégiques et plans d'activités de l'Organisation et les appuie.

25. Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les données du sondage du personnel et les commentaires sur le processus d'appréciation du comportement professionnel, y compris les primes au mérite. Nous avons audité la fiabilité du système d'information de la Sous-Direction des services du personnel sur les rapports d'appréciation du comportement professionnel (RAP) et examiné un échantillon de 14 % des dossiers d'employés représentant tous les niveaux, toutes les directions et toutes les raisons de remplir les RAP. Nous avons interrogé des membres du Comité de gestion des performances établi par l'Organisation avec le mandat de réviser le processus actuel. Nous avons aussi interrogé certains cadres hiérarchiques et employés au sujet de leur expérience du processus d'appréciation du comportement professionnel.

26. Nous avons consulté un document publié par le Corps commun d'inspection de l'ONU, intitulé *La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies*. Cette publication comprend une section sur la gestion des performances et propose un cadre de référence à appliquer dans les organismes du système des Nations Unies. Enfin, nous avons examiné des informations venant de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) au sujet d'un projet pilote concernant la rémunération liée à la performance et l'élargissement des structures salariales pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et nous avons consulté le rapport annuel récemment publié de la CFPI.

27. Enfin, nous avons observé les progrès réalisés par l'Organisation dans l'application des recommandations que nous avons formulées dans notre audit de la gestion des ressources humaines de 2003, plus précisément celles concernant la planification des ressources humaines.

Observations

Le travail progresse sur la planification des ressources humaines à plus long terme.

28. En 2003, nous avons noté que le manque d'informations sur les compétences du personnel était un obstacle majeur à une bonne planification des ressources humaines. Nous avons recommandé que le Secrétariat élabore un état d'ensemble des compétences du personnel, afin de déterminer si l'OACI disposait des connaissances et habiletés voulues pour atteindre ses objectifs.

La Sous-Direction des services du personnel a demandé à tous les directeurs, directeurs régionaux et chefs de prévoir les besoins en matière de dotation en personnel, jusqu'à 2013.

29. Au cours de l'été 2005, après la présentation du cadre de gestion des ressources humaines (C-WP 12418), le Secrétaire général a demandé à tous les employés d'actualiser les renseignements sur leurs compétences linguistiques, niveau d'instruction et expérience en remplissant un formulaire de profil d'employé. Selon les renseignements fournis par la Sous-Direction des services du personnel, un suivi a été effectué et les dossiers restants ont été actualisés par des conversations ou des revues de dossiers avec les employés. Des analyses préliminaires des profils sont en cours.

Les services du personnel ont retenu les services d'un consultant appelé à aider l'Organisation dans l'élaboration d'un profil de compétence.

30. Comme exposé dans la note C-WP 12557, Stratégies en matière de ressources humaines, en une deuxième étape le Sous-Directeur chargé des services du personnel a demandé à tous les directeurs, directeurs régionaux et chefs d'établir des prévisions des nombres d'employés et des niveaux d'habiletés et de compétences nécessaires jusqu'à 2013 (deux triennats de plus). Comme il s'est révélé que cela posait problème aux directeurs, la Sous-Direction des services du personnel a retenu les services d'un consultant pour aider à élaborer un profil d'habiletés et de compétences et travailler avec chacun des directeurs et chefs pour achever la tâche.

Après 10 ans, il est temps de revoir le processus d'appréciation du comportement professionnel. Un Comité de gestion des performances a été constitué pour réexaminer le système existant.

31. L'OACI a introduit l'actuel processus d'appréciation du comportement professionnel en 1996 et l'a revu en 1999. Tant le siège que les bureaux régionaux ont fourni un notable effort de formation lorsque le système a été introduit. Avec le temps, cependant, de nouveaux employés et de nouveaux cadres sont arrivés et n'ont pas reçu de formation sur l'objet du système, ni sur l'utilisation du formulaire. À la suite du récent sondage mené auprès du personnel, un Comité de gestion des performances a été établi pour réexaminer le système existant et recommander des changements.

Jusqu'à présent, le processus d'appréciation du comportement professionnel n'est pas relié au Plan d'activités de l'OACI.

32. De plus, l'OACI est en train de finaliser un plan stratégique et un plan d'activités plus structurés, avec des indicateurs de performance définis et des produits et résultats attendus. Dans la plupart des organisations, le système de gestion des performances est relié au plan d'activités, ce que permettent plusieurs éléments du cadre de référence établi par le Corps commun d'inspection pour une gestion efficace axée sur les résultats dans les organisations du système des Nations Unies. Jusqu'à présent, cela n'est pas le cas à l'OACI.

L'évaluation du comportement professionnel est basée sur la date anniversaire de la nomination de l'employé.

33. L'actuel processus d'appréciation du comportement professionnel à l'OACI est basé sur la date anniversaire de la nomination de l'employé à son poste, et le Rapport d'appréciation du comportement professionnel (RAP) doit être établi annuellement pour cette date. Le système propose que l'employé et le supérieur hiérarchique établissent des objectifs au début de la période d'examen. Chaque employé est évalué en regard d'une liste de neuf compétences fondamentales.

34. Trois mois avant la date anniversaire de nomination de l'employé, les services du personnel envoient le RAP à son supérieur hiérarchique. L'employé évalue sa performance en regard des objectifs établis, et le supérieur au premier degré fournit des commentaires, une note pour chaque objectif et chaque compétence, et une notation globale. Le rapport comprend aussi une section pour des recommandations de formation. Les rapports sont examinés par un supérieur au deuxième degré, avec qui l'employé peut demander une entrevue. Bien que ces rapports ne soient pas une obligation formelle, les services du personnel s'efforcent d'obtenir un RAP à jour lorsque la promotion d'un employé est à l'étude.

35. À l'OACI les rapports RAP servent à plusieurs fins, comme stipulé dans l'Instruction IP/12.4 des services du personnel : « *L'évaluation du comportement professionnel a pour but d'aider les fonctionnaires à améliorer ou à maintenir la qualité de leur comportement professionnel grâce au feed-back de leur supérieur, ainsi que par auto-analyse, et de leur permettre ainsi d'optimiser leur contribution aux travaux de l'Organisation. L'évaluation est également utilisée comme base des décisions concernant la situation du fonctionnaire à l'Organisation.* » Les finalités du RAP sont exposées dans la Pièce 1.

Pièce 1. Finalités du RAP

- Fournir une analyse objective et en profondeur des services du membre du personnel et une évaluation réaliste de sa compétence et de ses capacités potentielles
- Obtenir des recommandations sur l'approbation, l'ajournement ou le refus d'augmentations d'échelon à l'intérieur de la classe ; octroi de primes au mérite
- Renouvellement ou conversion des nominations
- Détermination de l'accomplissement satisfaisant des périodes probatoires

Source : Règlement du personnel de l'OACI

Une majorité d'employés est insatisfaite de l'actuel processus d'appréciation du comportement professionnel.

36. L'OACI a mené un sondage auprès du personnel en 2005. Comme indiqué dans la note C-WP/12557, Stratégies en matière de ressources humaines, beaucoup des aspects sur lesquels portait le sondage ont reçu une évaluation positive : 65 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de leur emploi, 90 % ont indiqué que l'OACI était un bon lieu de travail, et 97 % ont exprimé leur détermination à contribuer au succès de l'OACI. Par contre, le processus d'appréciation du comportement professionnel et la reconnaissance du mérite étaient des sujets de fort mécontentement pour les membres du personnel de l'OACI. Seulement 26 % des répondants étaient satisfaits du système actuel. Moins de la moitié des répondants (45 %) ont déclaré que leur performance était évaluée en regard de buts et d'objectifs identifiés. La moitié des répondants estimaient que leurs notes de performance correspondaient à une image juste et exacte de leurs performances réelles. Et seulement 38 % estimaient que des procédures adéquates étaient en place pour que les appréciations du comportement professionnel soient reconsidérées au besoin. Il importe de noter que près d'un tiers des répondants au questionnaire étaient neutres sur chacun de ces points.

37. Les membres du personnel étaient invités aussi à émettre des commentaires additionnels sur chacun des aspects visés par le sondage. Nous avons analysé les réponses par groupe (administrateurs ou services généraux) et par durée du service des 126 employés qui avaient émis des commentaires additionnels.

Un souci majeur est que certains employés ne voyaient pas l'intérêt de participer au processus d'appréciation du comportement professionnel.

38. Un souci majeur est qu'un quart des employés ayant commenté ne voyaient pas l'intérêt de participer au processus d'appréciation du comportement professionnel. Ils le décrivaient comme une perte de temps, sans véritable retour d'information sur la façon dont ils travaillaient et sans conséquences s'ils ne remplissaient pas le RAP. Un deuxième souci est qu'il était perçu que les supérieurs montraient de la partialité dans le RAP, ou que les RAP étaient injustes, ou n'étaient pas examinés. Troisièmement, 14 % des 126 employés ayant fourni des commentaires additionnels sur le processus d'appréciation du comportement professionnel ont fait remarquer qu'ils n'avaient jamais eu ou n'avaient eu que rarement un rapport d'appréciation. Le personnel des services généraux, en particulier, se plaignait d'un manque de récompenses (pas d'augmentations salariales et pas de possibilité de promotion) et éprouvaient de la difficulté à fixer ou avoir des objectifs. Nous notons que les employés ayant la plus longue durée de service (plus de onze années) étaient ceux qui montraient le plus de mécontentement à propos du système.

39. Dans le cadre de notre revue, nous avons évalué si les informations dans la base de données sur le système étaient valides en les testant par rapport aux informations figurant dans les dossiers des employés. Nous avons constaté que les données fournies par le système des services du personnel étaient valides et fiables.
- Le taux d'exécution et la promptitude des rapports d'appréciation sont médiocres.
40. Le taux d'exécution des RAP a constamment baissé au cours des trois dernières années. Fin février 2006, lorsque nous avons effectué notre travail d'audit, le taux de retour pour 2005 au siège était seulement de 38 %, contre 45 % en 2004 et 49 % en 2003. Nous notons que le taux de retour de 2005 a été porté à 45 % par les retours tardifs de RAP en avril 2006. Les taux d'exécution des bureaux régionaux sont beaucoup plus élevés, de sorte que leur combinaison avec ceux du siège améliore le taux d'exécution global pour l'Organisation.
- Directeurs et gestionnaires ne reçoivent pas de comptes rendus réguliers sur les taux d'exécution dans leurs secteurs de responsabilité.
41. Nos entretiens ont révélé que directeurs et gestionnaires ne reçoivent pas de rapports réguliers sur les taux d'exécution dans leurs secteurs de responsabilité. Les services du personnel fournissent à la haute direction un rapport annuel global sur les taux d'exécution, selon la raison de l'appréciation et la promptitude du retour, mais sans ventilation par direction et section. Les services du personnel nous ont cependant indiqué que de tels renseignements sont disponibles et pourraient être fournis aux directeurs sur demande.
- Le fait que les RAP sont établis pour des dates différentes rend plus difficile le suivi et le compte rendu de l'exécution.
42. Le fait que les RAP sont à établir pour des dates différentes (différentes dates anniversaires de nomination des employés) rend plus difficile de suivre l'exécution et d'en rendre compte. Pourtant, à notre avis, des comptes rendus plus réguliers aux directeurs et aux cadres supérieurs, pour discussion, pourraient susciter plus de suivi par la direction.
- Seulement 25 % des employés arrivant à la fin de leur période probatoire avaient au dossier des RAP remplis pour 2005.
43. Un point particulièrement préoccupant est le médiocre taux de retour pour ceux qui arrivent à la fin de leur période probatoire — des RAP remplis se trouvaient au dossier de seulement 25 % d'entre eux pour 2005 (70 % pour 2004 et 80 % pour 2003). Le taux de retour pour ceux dont la nomination doit être renouvelée (avec ou sans augmentation de traitement) était légèrement supérieur à la moitié (52 % pour 2005 ; 61 % pour 2004 et 61,5 % pour 2003).
- La promptitude des retours est aussi extrêmement mauvaise, avec moins de 6 % de RAP retournés pour la date prévue.
44. La promptitude des retours est aussi extrêmement mauvaise, avec moins de 6 % de RAP retournés pour la date anniversaire de nomination de l'employé, date prévue d'achèvement. Nous notons que lorsqu'un RAP n'a pas été retourné à temps les services du personnel envoient un courriel au supérieur responsable, demandant confirmation par courriel que l'employé devrait recevoir une augmentation de traitement ou que son contrat devrait être renouvelé.
45. Un gestionnaire qui souhaite différer une augmentation de traitement, mettre fin aux services d'un employé qui est en période probatoire ou ne pas renouveler un contrat est tenu de donner préavis de cette décision. Si le préavis n'est pas suffisant, les services du personnel n'ont guère d'autre choix que d'accorder l'augmentation et/ou le renouvellement. Nous avons observé un cas, dans notre examen de dossiers, où le gestionnaire souhaitait différer une augmentation de traitement, mais a été avisé qu'il n'y avait pas eu un préavis suffisant, selon la Règle 103.2 3) du Règlement du personnel.
- Il ne semble pas qu'il y ait de conséquences, pour les employés ou les supérieurs, si les RAP ne sont pas établis.
46. Sur la base des résultats de notre examen de dossiers, de nos entrevues et du sondage du personnel, nous sommes soucieux de ce que les conséquences semblent être limitées, pour les employés ou les supérieurs, si les RAP ne sont pas établis.

Les niveaux administrateurs généraux et directeurs ne sont pas inclus dans le processus d'appréciation du comportement professionnel.

47. Nous avons noté que, selon la politique de l'OACI et une décision ad hoc d'un ancien Secrétaire général, les employés des niveaux administrateurs généraux et directeurs ne sont pas inclus dans le processus d'appréciation du comportement professionnel. Comme les employés ont tendance à prendre exemple sur les cadres supérieurs, nous craignons que le fait que ceux-ci soient exclus du processus d'appréciation du comportement professionnel ne transmette au reste de l'Organisation un fort signal selon lequel le processus n'est pas important.

Un examen des RAP a révélé plusieurs problèmes importants.

48. Nous avons examiné 103 dossiers d'employé (14 % des RAP établis en 2005), afin d'évaluer la qualité de l'information figurant dans les rapports d'appréciation du comportement professionnel. Nous avons examiné les dossiers de tous les employés dont la période probatoire se terminait en 2005, puis un échantillon aléatoire de RAP sélectionnés selon la raison d'exécution d'un RAP. Cet échantillon touchait toutes les directions et tous les groupes et niveaux.

L'information fournie dans les appréciations du comportement professionnel était médiocre.

49. Nous avons constaté que l'information fournie dans les appréciations individuelles du comportement professionnel était médiocre. Comme l'indique le rapport du CCI concernant la gestion axée sur résultats, des objectifs efficaces sont des objectifs qui sont SMART, c'est-à-dire : **S**pécifiques — ce qui est à réaliser est clair ; **M**esurables — assortis d'indicateurs de performance sur ce qui constitue une réalisation acceptable ; **A**chievable = réalisables — pouvant être menés à bien ; **R**éalistes — pouvant être menés à bien avec les ressources attribuées ; et **T**emps — ayant une date finale d'accomplissement.

Les objectifs n'étaient pas S.M.A.R.T.

50. Nous avons constaté que la plupart des énoncés d'objectifs dans les dossiers que nous avons examinés étaient assez vagues. Des exemples d'énoncés d'objectifs sont donnés dans la Pièce 2.

Pièce 2. Énoncés d'objectifs pour employés des catégories P (administrateurs) et GS (services généraux)

Niveau de l'employé	Énoncés d'objectifs
P	Continuer à améliorer le niveau de production ; continuer à aider en matière d'examens, formation et fourniture de conseils
P	Donner des lignes directrices ; participer à des réunions
P	Améliorer l'utilisation du courriel
P	Se conformer aux règles de l'OACI sur le comportement professionnel ; accomplir toutes les tâches avec des normes plus élevées ; améliorer encore la qualité des services
P	Maintenir la qualité du travail ; maintenir la production sur « X »* ; entretenir l'esprit d'équipe
GS	Produire un travail de haute qualité ; respecter les dates limites ; faire avancer le travail le plus possible
GS	Fournir assistance ; fournir soutien ; tenir à jour dossiers et listes de contacts

* Élément supprimé pour protéger l'identité de la personne

Il n'y avait guère ou pas de lien avec des activités ou objectifs de l'Organisation.

51. Le travail réel de certains membres du personnel de la catégorie des administrateurs était évoqué de façon plus spécifique, mais dans la plupart des RAP que nous avons lus nous n'avons pas pu déterminer où l'employé travaillait au sein de l'Organisation sans regarder la page de couverture, où sont précisées la direction ou les activités spécifiques de l'employé. Nous aurions souhaité trouver certains détails spécifiques sur le travail produit, avec des commentaires sur sa qualité et la contribution de la personne à l'efficacité de l'Organisation. Or, il n'y avait guère ou pas de lien avec des activités ou des objectifs de l'Organisation. Ceci était particulièrement évident en ce qui concerne le personnel des services généraux. Ses observations au sujet du sondage du personnel et lors de certains de nos entretiens mentionnaient la difficulté de fixer de nouveaux objectifs chaque année. Les services du personnel nous ont cependant indiqué que la mise en œuvre du Plan d'activités de l'OACI devrait régler ce point.

52. Des indicateurs de performance mesurables étaient aussi manquants. Des termes tels que « améliorer » suscitent la question : améliorer à partir de quoi et vers quoi ? Et est-il réaliste de considérer que la performance dans des domaines spécifiques peut être améliorée chaque année ? Sans référence à des normes acceptables minimales et aux plus hautes normes réalisables attendues, toute évaluation est purement subjective et appréciative. Il y avait si peu de détails ou de spécificité que nous n'avons pas pu juger si les objectifs étaient réalistes ou réalisables.

53. Enfin, la plupart des objectifs n'étaient pas délimités dans le temps. Il n'était guère donné de dates précises pour lesquelles les objectifs devaient être atteints. Dans la plupart des cas, les indications de temps étaient « en cours » ou « continu », ce qui se rapporte plutôt aux tâches d'un poste.

L'évaluation des compétences était, elle aussi, limitée.

54. Les RAP de l'Organisation notent aussi les employés sur une série de neuf « compétences » fondamentales : connaissances professionnelles ; qualité du travail ; quantité de travail ; habitudes de travail ; relations humaines ; aptitudes de communication ; compétences linguistiques ; perspective internationale ; organisation et leadership (le cas échéant). La CFPI définit les compétences comme « une combinaison d'habiletés, d'attributs et de comportements en relation directe avec la performance au travail ; les compétences fondamentales sont les habiletés, aptitudes et comportements qui sont jugés importants pour tout le personnel d'une organisation, quels que soient leur fonction ou leur niveau. Pour certains emplois, les compétences fondamentales sont complétées par des compétences fonctionnelles en rapport avec les domaines de travail respectifs.

L'OACI a reconnu qu'une évaluation complète des compétences du personnel actuel et une identification des compétences nécessaires pour l'avenir constituent une étape critique dans la planification des ressources humaines.

55. Comme nous l'avons noté ci-dessus, l'OACI a reconnu qu'une évaluation complète des compétences du personnel actuel et l'identification des compétences nécessaires pour l'avenir constituent une étape cruciale dans la planification des ressources humaines, à savoir : identifier les écarts entre ce qui existe et ce qui est nécessaire. Toutefois, la plupart des modèles de compétence définissent différents niveaux de performance attendus de différents niveaux dans l'organisation et définissent aussi ce qui constitue des niveaux de performance bas, moyen et élevé. Par exemple, le type d'aptitudes de communication attendues d'un P — qui pourraient inclure la rédaction de notes complexes pour le Conseil ou l'élaboration de manuels — serait très différent de celles attendues d'un GS-6, qui pourrait être appelé à rédiger des notes de service ou des lettres précises et correctes.

56. Lorsque le RAP a été introduit, il y avait une certaine définition de ce qui devait être couvert sous les diverses compétences, bien que pas différenciée par niveau. Dans le formulaire actuel, par contre, il n'y a guère d'explication de ce signifient ces catégories. Il n'y a pas de différenciation par niveau, et pas d'indication de ce qui constitue une performance forte, acceptable ou faible dans aucun de ces domaines. Des énoncés améliorés sur les niveaux de comportements observables attendus aideraient les supérieurs à noter de façon plus appropriée et cohérente, et avec moins de parti pris. Une évaluation plus efficace des compétences du personnel présent au moyen du processus d'appréciation du comportement professionnel aiderait aussi les directeurs à identifier les lacunes et à doter les postes vacants de manière à les combler.

Les notations sont fortement biaisées vers la catégorie d'évaluation la plus élevée.

57. Les commentaires des employés sur la réalisation des objectifs et sur leurs compétences variaient, mais étaient généralement très brefs, tels que : « réalisé ». Les commentaires des supérieurs étaient également brefs, habituellement des expressions telles que « d'accord », « bien » ou « très bien ». Les niveaux de réalisation pour la plupart des objectifs et compétences étaient notés 4 (très bien — note la plus élevée), avec quelques 3, mais sans informations permettant d'établir comment la notation avait été décidée. Nous escompterions qu'une « bonne » performance soit la norme, la performance attendue des employés. Pour une notation supérieure à bien, nous attendrions une justification particulière. Mais nous n'avons trouvé aucune justification d'aucune des notations figurant dans les RAP que nous avons examinés.

58. Nous constatons qu'une doléance majeure soulevée dans le sondage auprès du personnel concernait la partialité chez des supérieurs, et l'impression que certains supérieurs notaient plus sévèrement que d'autres. Toutefois, nous n'en avons guère vu de preuve lors de l'examen des dossiers, car la note la plus fréquente était 4 dans l'ensemble. Les quelques 3 (bien) que nous avons vus semblaient provoquer une forte réaction négative de la part de l'employé. Des entretiens avec des employés et des supérieurs ont révélé que toute note inférieure à 4 était considérée comme négative. La plupart des supérieurs ont indiqué qu'ils donnaient la note 4 parce que la note 3 était trop décevante et rendait les employés très malheureux. La Pièce 3 montre la répartition des notations de ces trois dernières années.

59. À nouveau, nous n'avons pas vu de comptes rendus d'ensemble aux cadres supérieurs ou aux différentes directions sur la répartition des notations au sein du personnel. Nous n'avons pas non plus trouvé trace de discussions au sein des sections ou des directions sur le dispositif de notation et la façon dont il était appliqué pour assurer une interprétation cohérente.

Pièce 3. Répartition des notations dans les RAP

Année de performance	Pourcentage de notation 1 (insatisfaisant)	Pourcentage de notation 2 (doit s'améliorer)	Pourcentage de notation 3 (bien)	Pourcentage de notation 4 (très bien)
2003	0	0,70	28,80	70,50
2004	0	1,25	19,00	76,00
2005	0	0,80	23,80	75,40

Source : Base de données OACI et résumé par le Commissaire aux comptes

60. Nous avons été particulièrement préoccupés par le fait que des employés en période probatoire n'avaient pas d'objectifs documentés.

61. À l'OACI et dans tout le système des Nations Unies, gestionnaires et employés déclarent clairement qu'il est très difficile de traiter le cas d'agents peu performants et de se défaire de personnes qui ne conviennent pas pour le poste où ils se trouvent, en particulier s'il s'agit d'employés permanents ou de carrière. D'où l'importance de la période probatoire ou du recours aux contrats de durée déterminée pour bien évaluer les employés et faire en sorte que seuls des candidats qui conviennent soient admis pour un renouvellement ou un emploi permanent. (La pièce 4 donne quelques caractéristiques des nominations de durée déterminée ou pour une période probatoire). En raison de la nature de ses emplois, l'OACI a de plus grandes possibilités de mettre à profit ces périodes.

Il faut gérer avec rigueur les employés en période probatoire ou sous contrat de durée déterminée, car c'est alors qu'il est le plus facile de mettre fin à l'emploi d'une personne qui n'a pas démontré qu'elle possède les aptitudes voulues.

62. L'objet de la période probatoire est de déterminer si la décision d'engagement a été bonne, et si le nouvel employé « s'insère bien » dans l'Organisation. Il faut gérer avec rigueur les employés en période probatoire ou sous contrat de durée déterminée, car c'est le moment où il est le plus facile de se séparer d'une personne qui n'a pas démontré qu'elle possède les capacités requises. C'est pourquoi une plus grande concentration sur ceux qui sont en période probatoire ou dont la nomination doit être renouvelée servirait mieux l'Organisation. La gestion de personnes dont les performances ne sont pas entièrement satisfaisantes n'est jamais facile, car l'Organisation doit préciser les problèmes à l'employé et lui donner l'occasion de s'améliorer. À défaut de le faire, elle s'expose à des plaintes devant la Commission paritaire consultative de recours de l'OACI et à un renvoi possible au Tribunal administratif des Nations Unies.

Pièce 4. Quelques caractéristiques des nominations de durée déterminée ou avec période probatoire

Groupe	Période initiale de nomination	Période probatoire	Progression vers contrat permanent
GS	Nomination de carrière, à durée déterminée d'un an	Six mois	Après trois ans, accès possible à un contrat permanent, mais peut continuer de rester en nomination renouvelable. Afin de passer au cadre permanent, doit être examiné par la Commission consultative pour les nominations à titre permanent et approuvé par le Secrétaire général.
	Nomination temporaire d'un an ou moins	Six mois	Accès possible à renouvellement à durée déterminée
Administrateurs	Contrat à durée déterminée, non carrière, de trois ans	Un an	Renouvellement du contrat initial par contrat à durée déterminée de deux ans ; peut ensuite recevoir un contrat de carrière, à durée déterminée de deux ans ; finalement, accès possible à une nomination à titre permanent. Pour passer d'un contrat non carrière à un contrat de carrière, puis d'un contrat de carrière au cadre permanent, l'employé doit être examiné par la Commission consultative pour les nominations de carrière et à titre permanent et approuvé par le Secrétaire général.

Source : Règlement de personnel

Il semble que les problèmes de performance sont traités en dehors du processus RAP.

63. Au cours de notre examen de dossiers, nous avons vu des cas où des problèmes de performance semblaient effectivement être traités, mais en dehors du système de RAP. Dans un de ces cas, la notation de performance initiale de l'employé était 2 (doit s'améliorer), mais la période probatoire avait été prolongée parce que le RAP était en retard. Il y avait au dossier plusieurs notes écrites adressées à l'employé, donnant les détails des problèmes de performance spécifiques, mais deux rapports ultérieurs lui attribuaient la note 3 (bien), avec commentaire « bien » du supérieur pour tous les objectifs et toutes les compétences, malgré les notes écrites indiquant des problèmes. Cela donne à penser que le processus RAP avait été en réalité un exercice sur papier, et n'était pas considéré comme un outil de gestion des performances. L'employé avait démissionné plutôt que d'être congédié ou de ne pas recevoir une prolongation.

64. Nous avons observé deux autres cas où des notes de service versées au dossier indiquaient que l'employé avait des problèmes de performance et ne devrait pas être maintenu, mais dans l'un des cas il n'y avait pas de RAP au dossier et dans l'autre l'employé avait obtenu la notation 3. Tous deux étaient restés en service. Enfin, nous avons vu un autre cas où l'appréciation de performance était relativement bonne — avec une notation globale 3 — alors que de la correspondance indiquait que le contrat de l'employé ne devrait pas être renouvelé et contenait des commentaires qui démentaient l'évaluation de performance. On ne voyait pas clairement si l'employé avait eu connaissance des commentaires négatifs. Un bon système de gestion des performances amène les employés à prendre conscience des problèmes et leur donne, avant un congédiement, l'occasion de s'améliorer.

Les besoins de formation ne sont pas mentionnés dans les RAP.

65. Enfin, bien qu'il y ait un endroit sur le formulaire de RAP pour indiquer les besoins de formation, nous avons constaté qu'il en était rarement fait usage. Peut-être est-ce parce que les employés et les supérieurs ont conscience de ce que l'OACI n'a guère de crédits pour la formation et estiment donc inutile de remplir cette section. Nous avons été informés que précédemment les informations données dans cette section étaient compilées et communiquées au responsable de la formation. Toutefois, vu le peu de crédits attribués pour la formation, il n'avait guère été possible de donner suite. Si l'on veut que le plan de revitalisation du processus d'appréciation du comportement professionnel soit efficace, il faudra un budget approprié pour la formation.

De nouveaux développements au niveau de la CFPI pourraient soumettre l'OACI à d'extrêmes pressions salariales si un système de gestion des performances plus rigoureux n'est pas établi.

66. La Commission de la fonction publique internationale mène actuellement un programme pilote pour une rémunération liée aux performances, utilisant des structures salariales élargies pour le personnel de la catégorie des administrateurs. La CFPI définit la rémunération liée à la performance comme « un concept générique comportant une rétribution financière ou financièrement mesurable directement liée aux performances d'un personne, d'une équipe ou d'une organisation, sous la forme soit d'une rémunération de base, soit d'un système de primes en espèces ... ces outils sont conçus pour lier les augmentations individuelles de la rémunération de base aux résultats individuels, habituellement à travers un dispositif d'évaluation des performances et une notation des performances ». Elle définit l'élargissement des structures salariales comme une « méthode donnant plus de souplesse pour récompenser les performances et l'apport personnel. Le terme décrit l'action de combiner plusieurs niveaux de classification et de les remplacer par un seul niveau de classification plus large (appelé " fourchette "). Un système de structures salariales élargies se caractérise par un nombre limité de fourchettes ou plages plus larges et un plus grand chevauchement des traitements entre les fourchettes. »

67. La CFPI a fixé un certain nombre de paramètres de base qui doivent exister avant l'introduction de régimes de rémunération liée aux performances. Il y en a deux qui sont d'importance cruciale :

- L'organisation doit avoir un système d'évaluation des performances crédible et fiable, acceptable pour l'administration et le personnel.
- Un système crédible est un système qui fournit des données quantitatives et qualitatives et peut évaluer une performance variable, en particulier lorsqu'elle est liée à la rémunération.

68. Dans le cadre du projet pilote, un certain nombre de facteurs sont pris en compte dans l'évaluation des performances. Premièrement et avant tout, les objectifs doivent être reliés au plan d'activités de l'organisation. En deuxième lieu, l'évaluation de la compétence est importante parce que la rémunération des employés augmentera lorsqu'ils acquièrent de nouvelles compétences et démontrent l'utilisation de ces compétences dans leur emploi. Troisièmement, les retours d'information des clients sont l'un des apports pour la détermination de la rémunération. Parfois, cela inclut un élément d'examen par les pairs, habituellement sous la forme d'un examen tous azimuts. Un examen tous azimuts implique habituellement que les supérieurs, collègues de même niveau et subordonnés sont appelés à noter la personne de façon anonyme sur des questions déterminées. Toutefois, décider qui sont les clients est un défi pour beaucoup des organisations pilotes.

L'OACI ne répond pas aux paramètres et conditions de base d'un projet pilote de la CFPI.

69. Actuellement, l'OACI ne répond pas aux paramètres et conditions de base d'un projet pilote. Premièrement, il est clair, au vu des données du sondage mené auprès du personnel, du faible taux d'exécution des RAP, d'un examen des dossiers et de nos entrevues, que le système actuel n'est pas considéré comme crédible. Deuxièmement, les données quantitatives et qualitatives sont manquantes. Troisièmement, les objectifs ne sont pas actuellement reliés au Plan d'activités de l'Organisation. Quatrièmement, les compétences sont actuellement notées, mais il y a un manque d'informations sur la façon dont la compétence est démontrée et de détails précis sur le niveau des performances. Enfin, le système actuel de l'OACI n'a aucune forme de retour d'information provenant des clients, ni d'examen interne par les pairs.

70. À présent, la proposition pilote de la CFPI est d'élargir les fourchettes : directeurs et administrateurs généraux dans une fourchette, P3 à P5 dans une autre fourchette, et P1 et P2 dans une troisième fourchette. Ce n'est qu'un projet pilote qui sera appliqué pendant trois ans avant que des décisions ne soient prises, mais les incidences pour l'OACI pourraient être importantes.

Sans avoir en place un système de gestion des performances solide et crédible, l'OACI ne sera pas en bonne position pour attribuer des augmentations salariales variables à différents employés, ni pour défendre ces décisions.

71. Sans avoir en place un système de gestion des performances solide et crédible, l'OACI ne sera pas en bonne position pour attribuer des augmentations salariales variables à différents employés et pour défendre ces décisions. Sans un système solide, les pressions du budget des traitements et salaires — déjà 84 % du budget total de l'OACI — pourraient s'aggraver considérablement. L'OACI compte cinq directeurs et quelque 17 administrateurs généraux. Elle a 55 P3, 149 P4 et 47 P5. Si tous les niveaux inférieurs devaient avoir accès aux niveaux maximaux des nouvelles fourchettes élargies, l'impact sur le budget des traitements et salaires pourrait être considérable.

Comparaison de l'OACI avec les éléments du cadre de référence du CCI

72. Dans ses rapports sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies, le Corps commun d'inspection a établi un cadre de référence pour les organisations du système. Ce cadre de référence, qui est relié aux systèmes de gestion des performances, a été présenté au Conseil dans la note de travail C-WP/12514. Nous avons examiné les éléments de ce cadre de référence en les comparant aux pratiques actuelles de l'OACI et avons constaté que l'OACI présente quelques importantes lacunes, telles que les suivantes :

- L'actuel processus d'appréciation du comportement professionnel n'est pas relié au Plan d'activités ; le système de gestion des performances ne clarifie pas et ne communique pas au personnel les objectifs de l'Organisation et ne les aligne pas avec les attentes de performances des individus.
- Les compétences des gestionnaires ne sont pas évaluées, car les cadres supérieurs ne participent pas du tout au processus ; le faible taux d'exécution de PAR pour les autres membres du personnel et le caractère superficiel de la documentation des évaluations ne fournissent pas d'assurance pour les autres supérieurs hiérarchiques.
- La cohérence des méthodes d'évaluation entre supérieurs hiérarchiques est préoccupante.
- Les résultats de l'évaluation des performances ne sont pas utilisés comme base de décisions appropriées concernant le personnel, en particulier pour l'évolution des carrières.
- Le système n'identifie pas les besoins de perfectionnement du personnel et n'y répond pas, et ne s'attaque pas aux insuffisances de rendement chroniques.

73. Une organisation qui utilise une gestion axée sur les résultats doit compter sur une structure intégrée de monitoring et de compte rendu pour fournir les informations dont elle a besoin pour gérer ses activités et mesurer la réalisation des attentes de résultats déclarées.

Un nouveau processus de planification des activités, avec des objectifs clairs et des indicateurs clés de performance, a été entrepris.

74. La note de travail C-WP/12573 indique qu'en 2004 l'OACI a commencé l'élaboration d'un Plan d'activités qui l'aidera à devenir davantage orientée vers les résultats et axée sur la performance. Le Plan d'activités va aussi introduire de nouvelles méthodes de travail pour assurer une utilisation efficace et prudente des ressources limitées de l'OACI. Avec les objectifs stratégiques, le Plan d'activités devrait former la base d'un cadre de compte rendu qui intégrera stratégies, activités, crédits et échéanciers afin d'améliorer le monitoring et d'évaluer les résultats. De plus, en octobre 2005, toutes les directions et tous les bureaux régionaux ont commencé à élaborer leurs propres plans opérationnels. Ceux-ci doivent découler du Plan d'activités global de l'Organisation et l'appuyer, afin de réaliser un cadre de responsabilisation basé sur la performance pour toutes les directions et tous les bureaux régionaux.

L'OACI compte utiliser le Plan d'activités de façon intégrée avec ses objectifs stratégiques, pour relier tous les secteurs de l'Organisation, et englobera les objectifs et les plans de performance des employés.

75. De plus, la note C-WP/12573 indique que « *Les Objectifs stratégiques et le Plan d'activités seront utilisés conjointement pour relier tous les secteurs de l'Organisation et couvriront les objectifs et les plans de performances des différents employés. Tous les membres du personnel pourront ainsi constater de quelle façon leurs efforts contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Pour atteindre ce but, les Objectifs stratégiques doivent être intégrés dans la gestion continue du personnel et les objectifs dans les plans de performances doivent indiquer clairement comment les efforts et les performances des employés correspondent au Plan d'activités et aux Objectifs stratégiques d'ensemble.* »

76. Le Plan d'activités est une initiative en cours dont il est prévu qu'elle sera entièrement mise en œuvre pour le début du prochain triennat. Au moment de notre audit, le Secrétariat était en train de déterminer les indicateurs clés de performance pour chacun des objectifs stratégiques inclus dans le Plan d'activités.

77. Les gestionnaires que nous avons rencontrés au cours de cet audit ont mentionné que la mise en œuvre du Plan d'activités sera un changement majeur dans les pratiques d'activité de l'OACI. Au vu des efforts investis dans ce projet et des commentaires qui nous ont été faits lors de nos entrevues, nous reconnaissons la volonté d'apporter ces changements dans l'Organisation. Cependant, cela exigera un changement dans la culture organisationnelle.

L'OACI va devoir offrir aux employés une formation appropriée et des séances d'information au sujet du Plan d'activités.

78. Pour que la nouvelle structure soit bien comprise et intégrée dans la vie professionnelle quotidienne de ses employés, l'OACI va devoir leur donner une formation appropriée et des séances d'information. De plus, le processus d'évaluation des performances va devoir être adapté pour appuyer la nouvelle façon d'opérer. Nous prévoyons qu'il faudra un certain temps pour relier les objectifs individuels aux objectifs organisationnels.

79. La direction de l'OACI a reconnu la nécessité de réviser le processus d'évaluation des performances, en réponse au sondage mené auprès du personnel et aux changements introduits par le nouveau processus de planification des activités.

Le Comité de gestion des performances travaille à améliorer le processus d'évaluation des performances.

80. La direction de l'OACI a établi un Comité de gestion des performances, composé d'employés désignés par la direction de l'OACI et l'Association du personnel, pour examiner la situation actuelle et recommander des changements.

Nous avons été impressionnés par la détermination de tous les membres à apporter des changements et améliorer le système.

81. Nous avons entendu tous les membres du Comité. Nous avons été impressionnés par leur détermination à apporter des changements et améliorer le système. Ils ont fait des recherches sur ce qui se passe dans d'autres organisations de l'ONU et se proposent de l'adapter à la culture de l'OACI.

Nous demandons instamment au Conseil et à la direction de l'OACI d'appuyer l'initiative visant à revitaliser le processus d'appréciation du comportement professionnel.

82. Le Comité n'avait pas terminé son travail au moment de la rédaction du présent rapport. Il avait esquissé les principales caractéristiques du Rapport sur l'amélioration des performances et des compétences – PACE – (qui est proposé pour remplacer les RAP actuels). Nous sommes d'accord sur la plupart des recommandations. Nous demandons instamment au Conseil et à la direction de l'OACI d'appuyer l'initiative visant à revitaliser le processus d'appréciation des comportements professionnels pour en faire un moyen utile de maintenir un dialogue avec les employés et une focalisation sur l'atteinte de résultats organisationnels. Nous notons que le Comité a fortement insisté sur l'utilisation de ce processus comme outil pour aider les employés à développer leurs compétences et à relier leurs objectifs avec le Plan d'activités. Nous notons, cependant, que le développement des compétences exigera aussi des crédits. Le budget formation de l'OACI reste encore bien au-dessous du niveau recommandé dans le système des Nations Unies (2 % du budget des traitements et salaires). Il importera de ne pas susciter des attentes de formation à moins que le budget formation ne soit suffisamment accru.

83. Le leadership dans ce domaine doit venir de la haute direction. Ses membres devraient être des participants au processus. Il est nécessaire qu'ils établissent le modèle des comportements qu'ils attendent de leur personnel, en démontrant un engagement concret envers ce processus.

Conclusion

84. À l'heure actuelle, le processus d'appréciation du comportement professionnel à l'OACI n'est pas considéré comme un outil de gestion sérieux pour reconnaître la contribution des employés aux travaux de l'Organisation, les motiver à améliorer leur performance, ou traiter des problèmes de rendement. Il n'est pas non plus relié à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OACI.

85. Cette situation se traduit par le faible retour de RAP, l'absence de conséquences lorsqu'ils ne sont pas remplis, le peu d'informations sur les performances réelles dans les rapports qui sont remplis et le manque de conviction, chez beaucoup des personnes que nous avons rencontrées, que ces problèmes peuvent être réglés.

86. Étant donné que 84 % du budget de l'OACI sont consacrés aux traitements et salaires, il est évident que la ressource clé de l'Organisation est son capital humain. Si l'OACI souhaite maximiser le rendement de ses investissements, il faut qu'elle gère avec sérieux les performances des membres de son personnel.

Recommandations

87. Nous avons recommandé ce qui suit au Secrétariat :

- a) Changer la culture — de sorte que la gestion des performances soit regardée comme un moyen de motiver le personnel, en reconnaissant les bonnes performances et en s'occupant des domaines où des améliorations sont nécessaires. Rendre le gestionnaire/supérieur hiérarchique responsable de la gestion des performances. Rechercher l'apport des employés à leur évaluation, mais rendre la direction responsable de veiller à ce qu'elle soit exécutée.
 - Rendre les examens de performances obligatoires pour tous les membres du personnel, y compris les cadres supérieurs, ce qui est aussi recommandé par le Comité de gestion des performances. Cela exigera une modification du Code du personnel de l'OACI et l'approbation du Conseil de l'OACI.
 - Donner aux employés actuels une formation à la fois sur le Plan d'activités et sur le nouveau système de gestion des performances, et élaborer des éléments d'orientation pour les nouveaux employés et supérieurs hiérarchiques.
 - Prévoir un budget approprié pour le développement des compétences et la formation s'ils doivent recevoir une focalisation accrue.
 - Présenter des comptes rendus réguliers aux directeurs sur les taux d'exécution des RAP et les notations globales, afin qu'ils puissent gérer le processus. Présenter des comptes rendus réguliers à la haute direction sur la performance globale.
 - Exiger que les directeurs assurent la cohérence dans les méthodes d'évaluation des performances au sein de leur direction.

- b) Réviser le formulaire de Rapport d'appréciation du comportement professionnel.
- Exiger des détails spécifiques sur les apports des employés, reliés au Plan d'activités et aux Objectifs stratégiques de l'OACI.
 - Repenser et redéfinir le barème d'évaluation. Exiger une explication claire pour les notations de performances supérieures ou inférieures à la norme.
 - Affiner les définitions des compétences fondamentales pour spécifier le niveau du comportement attendu pour chaque niveau dans l'Organisation, et identifier les comportements qui « atteignent » ou « dépassent » les attentes.
 - Modifier le cycle d'appréciation du comportement professionnel, en passant de la date anniversaire de nomination de l'employé à une date unique pour tous, coïncidant avec l'exercice où le Plan d'activités est actualisé et examiné. Ceci est un élément majeur du Rapport sur l'amélioration des performances et des compétences (PACE) proposé, rédigé par le Comité de gestion des performances.
- c) Se concentrer sur les renouvellements à l'issue des périodes probatoires et contrats de durée déterminée. Il est capital que ces périodes soient bien gérées. Si la performance n'est pas acceptable, il faut informer l'employé et lui donner une chance de s'améliorer, mais s'il n'y a guère ou pas du tout d'amélioration, il devrait être mis fin à son contrat.
- d) Continuer de travailler à l'élaboration de profils de compétences, pour appuyer aussi bien une planification rationnelle des ressources humaines qu'une évaluation des compétences à base comportementale dans le processus d'appréciation du comportement professionnel.

Suivi sur la modernisation des systèmes d'information financière

Introduction

Dans l'audit de cette année, nous avons évalué la mesure dans laquelle l'Organisation a progressé dans cette initiative.

88. En avril 2001 et 2003, nous avons respectivement présenté un rapport et fait un suivi sur la nécessité pour l'OACI de moderniser ses systèmes d'information financière. Dans l'audit de cette année, nous avons fait le suivi de nos recommandations précédentes et évalué la mesure dans laquelle l'Organisation a progressé dans cette initiative.

89. Conformément à la Résolution A35-32 de l'Assemblée, nous avons aussi audité le bien-fondé des dépenses que l'Organisation a engagées en 2005 pour moderniser ses systèmes financiers et connexes, comme nous l'avons fait en 2004.

90. Dans l'exécution de notre audit, nous avons rencontré différents directeurs, gestionnaires et membres du personnel appelés à participer au projet de modernisation. Nous avons examiné les rapports, procès-verbaux, transactions financières et documents concernant le projet.

Observations

Les dépenses de 171 256 \$ ont été à bon droit imputées au Fonds pour les technologies de l'information et des communications.

91. En application de la Résolution A35-32 de l'Assemblée, nous avons déterminé que l'Organisation avait à bon droit imputé au Fonds pour les technologies de l'information et des communications les dépenses de 171 256 \$US qu'elle avait engagées en 2005 pour moderniser ses systèmes financiers et connexes.

92. Dans notre rapport de 2004, nous encourageons l'Organisation à mener à bien des consultations avec d'autres organisations des Nations Unies, déterminer une solution appropriée et s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre avec succès ses systèmes d'information financière.

Le Secrétariat a décidé de constituer un dossier en utilisant les enseignements tirés de ses missions, et de présenter différentes options au Conseil.

93. En 2005, le groupe directeur du projet a reçu pour mandat de chercher une alliance éventuelle avec une autre organisation des Nations Unies pour partager l'expérience et les compétences de mise en œuvre de systèmes. En avril 2006, l'OACI a décidé qu'une alliance de ce genre devait être retardée pour diverses raisons. De plus, l'appui proposé des deux organisations était moindre qu'anticipé. En raison de ces développements, le Secrétariat a décidé de constituer un dossier en tirant parti des enseignements tirés de ses missions, et de présenter plusieurs options au Conseil. La direction nous a indiqué que le dossier allait, entre autres choses, déterminer la portée du projet et la structure de gouvernance appropriée et demander les crédits nécessaires.

94. Voici les principales dispositions que l'Organisation a prises au cours de l'année, qui ont conduit les gestionnaires à conclure qu'ils avaient besoin de constituer un dossier :

- Le groupe directeur qui supervise le projet et donne des avis à son sujet s'est réuni cinq fois.
- L'équipe du projet a terminé ses consultations avec diverses organisations du système des Nations Unies (notamment l'UNICEF et l'OMI) et a évalué différentes options. Au cours de ses missions, elle a utilisé une grille d'évaluation avec des critères portant sur différents aspects tels que l'adéquation du logiciel et sa portée, la facilité de maintenance de l'application, le soutien et la maintenance IT, l'évaluation des risques et la capacité de répondre aux exigences fonctionnelles essentielles.
- L'équipe du projet a présenté les résultats de son évaluation à la haute direction.
- En 2005, une équipe du Secrétariat a effectué trois missions auprès de l'UNICEF pour examiner et évaluer si un partenariat avec l'UNICEF pourrait répondre aux besoins du système de l'OACI.
- Le Secrétaire général a approuvé la recommandation du groupe directeur à l'effet d'explorer un partenariat avec l'UNICEF.
- En février 2006, l'UNICEF a rendu visite à l'OACI. À l'époque de notre audit, aucun partenariat avec l'UNICEF n'avait été défini.
- L'OACI continue de chercher un partenariat éventuel avec une autre organisation du système des Nations Unies et est retournée à l'OMI en avril 2006.

Conclusion

95. À notre avis, l'OACI devrait tirer parti des enseignements de la période exploratoire. Toutefois, nous soulignons l'importance de s'atteler aux faiblesses et aux défis mentionnés dans la section vérification d'attestation du présent rapport. Les questions qui intéressent à la fois la Sous-Direction des finances (paragraphe 16 à 18) et la Section ICT (paragraphe 22 et 23) pourraient avoir des incidences potentiellement négatives sur chacune des phases du projet de systèmes financiers, notamment dépassements de coûts, retards dans les échéanciers et mauvaise évaluation des besoins et exigences. Tous ces éléments doivent être pris en compte, non seulement au cours des phases d'achat et de mise en œuvre, mais aussi dans la maintenance continue des systèmes.

96. Néanmoins, le Secrétariat devrait veiller à ce que le dossier qu'il constitue comprenne une description détaillée des phases du projet et des coûts, notamment ce qui suit :

- le choix du cadre de développement du système d'information approprié et des normes à utiliser durant tout le projet ;
- la structure de responsabilité et de compte rendu pour le projet ;
- le processus de prise de décisions et les jalons cruciaux pour chacune des phases du projet ;
- les critères d'évaluation de candidats potentiels pour l'externalisation, si cela est encore une option, et la structure proposée pour gérer et contrôler les activités du candidat sélectionné.

REMERCIEMENTS

97. Nous tenons à exprimer nos remerciements pour la coopération et l'assistance du Secrétaire général et de ses agents ainsi que de leurs employés.

(signé)

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes

Montréal, Canada
le 12 mai 2006

PARTIE VI : RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. Conformément à la décision prise à la 28^e session de l'Assemblée, le Conseil a inclus dans son rapport les mesures que le Secrétaire général entend prendre en réponse aux recommandations de fond figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes. La présente partie contient les observations du Secrétaire général ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre en réponse au rapport du Commissaire aux comptes (Additif n^o 2).

2. Les observations ci-après suivent le même ordre que celui qui est appliqué dans le rapport du Commissaire aux comptes.

3. RÉSULTATS DE L'AUDIT (paragraphe 9 à 23)

3.1 Paragraphe 9 — Il est noté avec satisfaction que le Commissaire aux comptes a émis une opinion d'audit sur les états financiers sans aucune réserve.

3.2 Paragraphe 10 a) — La question de la divulgation de la valeur des articles non consommables (NEP) dans les notes des états financiers pour se conformer aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) a déjà été soulevée par le Commissaire aux comptes lors des exercices antérieurs. Avec l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le traitement comptable des NEP sera modifié à l'avenir. Les NEP feront l'objet de capitalisation (inscrits à l'actif sur le bilan) et soumis à l'amortissement dans les comptes. La mise en œuvre d'un nouveau système financier intégré, incluant un module pour les immobilisations, d'ici la fin de 2007, faciliterait également la comptabilisation et l'évaluation des NEP.

3.2.1 La divulgation des NEP est abordée plus en détail aux paragraphes 19 à 21 du rapport du Commissaire aux comptes et les observations correspondantes du Secrétaire général sont présentées au paragraphe 3.6 ci-après.

3.3 Paragraphe 10 b) — Il est pris note des observations positives du Commissaire aux comptes concernant la production d'un plan de travail et les changements apportés à la présentation des états financiers.

3.4 Paragraphes 11 à 14 — Il est pris note avec satisfaction des résultats des vérifications du Commissaire aux comptes concernant les différences non importantes à l'issue des vérifications, l'absence de désaccord avec l'Administration, l'absence de cas de fraude ou d'erreur détecté et l'approbation des opinions de l'Administration sur l'usage d'estimations comptables.

3.5 Paragraphes 16 à 18 — Les observations du Commissaire aux comptes sont pertinentes et fondées sur les faits. Les normes IPSAS doivent être mises en œuvre par les institutions des Nations Unies d'ici 2010. Les deux prochains cycles budgétaires de l'OACI devant débuter en 2008 et 2011 respectivement, l'application des IPSAS en 2010, c'est-à-dire au milieu d'un triennat pour l'OACI, risque de soulever des difficultés, étant donné la nécessité d'harmoniser les résultats effectifs avec les ressources prévues au budget. Attendre jusqu'en 2011 serait aller à l'encontre de la recommandation du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

3.5.1 Lorsque le nouveau système financier sera installé d'ici fin 2007 pour une efficacité accrue, les exigences des IPSAS seront incorporées dans les nouvelles applications. Les trois principales initiatives (à savoir, l'introduction de la pratique budgétaire fondée sur les résultats, l'adoption des IPSAS et la mise en œuvre d'un nouveau système financier) sont interdépendantes et doivent être toutes les trois en vigueur au 1^{er} janvier 2008 pour assurer une intégration efficace appropriée.

3.5.2 Concernant le paragraphe 17, la Sous-Direction des finances est consciente qu'elle est déjà en difficulté avec sa lourde charge de travail et que ces initiatives supplémentaires exigeront des ressources plus appropriées. Le Secrétaire général convient des recommandations du Commissaire aux comptes figurant au paragraphe 18.

3.6 Paragraphes 19 à 21 — Un certain nombre de mesures ont été prises en 2005, dont le comptage matériel et le codage par codes à barres de tous les articles d'inventaire. L'Organisation a également publié et diffusé un nouveau Manuel des procédures pour le contrôle d'inventaire (Gestion des biens non consommables).

3.6.1 Paragraphe 20 a) — Un nouveau Manuel des procédures (Gestion des biens non consommables) a été publié et diffusé au siège et dans les bureaux régionaux. Le personnel de la catégorie des services généraux responsable de l'inventaire au siège a été envoyé suivre un cours spécialisé.

3.6.2 Paragraphe 20 b) — D'accord.

3.6.3 Paragraphe 20 c) — D'accord qu'il reste encore à réviser et à mettre à jour la dernière version de la base de données. Les discordances entre le coût et les données entrées dans la base de données seront corrigées et le taux de change opérationnel ONU sera utilisé dans les estimations futures de la valeur des articles non consommables.

3.6.4 Paragraphe 20 d) — D'accord.

3.6.5 Paragraphe 21 — D'accord. Des mesures seront prises pour revoir les valeurs indiquées dans la base de données et pour adopter un processus de validation pour détecter toutes erreurs potentielles.

3.7 Paragraphes 22 et 23 — Il est vrai qu'à l'OACI, l'ICT fonctionne dans un environnement décentralisé. Les activités ICT de l'Organisation ont pu être coordonnées dans le cadre de réunions informelles du Groupe technique ICT. Sous la direction du Comité de haut niveau sur la gestion de la technologie de l'information et des communications ICT (ICT/MC), un plan-cadre pour l'ICT a été établi en 2004. La normalisation du matériel informatique et des logiciels a été effectuée en grande partie en 2005 et doit s'achever en 2006. Toutefois, compte tenu des pressions budgétaires, les ressources IT doivent être utilisées dans un contexte plus centralisé, afin d'obtenir une efficacité optimale.

3.7.1 Il a été décidé d'aligner toutes nos ressources, y compris les priorités ICT, dans le but de réaliser les Objectifs stratégiques de l'Organisation par l'application de la budgétisation axée sur les résultats, conformément au Plan d'activités. Il est nécessaire à cet égard que l'ICT fonctionne comme un organisme unifié pour éviter la prolifération de systèmes autonomes dans l'Organisation. Il a été décidé que les fonctions de gestion, de gouvernance et d'appui de l'ICT devraient être exécutées comme une seule unité. Les mesures de regroupement à cette fin ont déjà été prises.

3.7.2 Paragraphe 22 a) — Protéger les avoirs de l'OACI et assurer l'intégrité des données sont de la plus grande importance pour l'Organisation. Aucun effort n'est épargné, dans les limites des ressources disponibles, pour établir et diffuser les procédures et les pratiques appropriées.

3.7.3 Paragraphe 22 b) et c) — D'accord. Les membres du Groupe de gestion de haut niveau (SMG) se pencheront sur la question et proposeront des moyens de regrouper les fonctions de gestion et de gouvernance d'ICT dans l'Organisation.

3.7.4 Paragraphe 22 d) — D'accord. Un plan d'évaluation des risques sera établi afin de surmonter les faiblesses des activités IT.

3.7.5 Paragraphe 22 e) et f) — Des normes communes sont en cours d'élaboration et des progrès ont été réalisés en tirant parti des leçons retenues de la mise en œuvre des nouveaux postes de travail normalisés et du Plan directeur de l'ICT.

3.7.6 Paragraphe 22 g) — D'accord. Les changements à apporter au système sont coordonnés par le Groupe technique de l'ICT. Les cadres de haut niveau envisagent néanmoins d'adopter une démarche plus centralisée pour coordonner l'IT.

3.7.7 Paragraphe 22 h) — Un cadre de sûreté approprié est en cours d'établissement dans les limites des ressources disponibles. Il est admis qu'un agent de la sûreté est requis à plein temps dans la Section IT.

3.7.8 Paragraphe 22 i) — D'accord. Voir h) ci-dessus.

3.7.9 Paragraphe 22 j) et k) — D'accord. L'ICT a mis en place de nouvelles protections, notamment une meilleure alimentation sans interruption (UPS), des unités de climatisation puissantes, ainsi qu'une génératrice diesel en cas de défaillance électrique ou de coupures touchant la salle des ordinateurs. Il est convenu qu'un plan de reprise des activités ICT doit être établi à l'appui du plan d'intervention d'urgence.

3.7.10 Paragraphe 22 l) et m) — D'accord. Des normes de performance seront établies pour les activités de l'ICT. De plus amples ressources doivent être consacrées au programme de monitoring.

3.7.11 Paragraphe 23 — De nouvelles méthodes de gouvernance de l'IT, comme le recommande le CCI, seront envisagées. L'ICT/MC examinera et approuvera toutes les pratiques que l'OACI doit adopter dans un proche avenir.

3.7.12 Paragraphe 23 d) — Les publications du Secrétariat de l'ONU au sujet de l'utilisation des technologies de l'information sont consultées régulièrement. Par ailleurs, le C/ICT participe aux réunions IT organisées régulièrement pour tout le système ONU.

4. OBSERVATIONS DÉCOULANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE 2005

4.1 **Système de rapports d'appréciation pour la gestion des ressources humaines** (Paragraphe 24 à 87)

4.1.1 Le rapport est factuel et décrit effectivement la situation actuelle pour ce qui est des pratiques de gestion de performance à l'OACI. Il convient de noter que le niveau élevé d'insatisfaction avec la gestion de performance est généralisé dans tout le système des Nations Unies. En fait, la gestion de performance est considérée comme étant le maillon le plus faible du Cadre de gestion des ressources humaines de l'ONU. En conséquence, quelques institutions des Nations Unies mènent actuellement un projet pilote pour la mise à l'essai d'un nouveau système de gestion de performance. L'OACI suit de près cette activité et tiendra le Conseil au courant de toutes modifications importantes à apporter à l'appui des résultats.

4.1.2 Indépendamment de ces activités exécutées au niveau interinstitutionnel, l'OACI prend très au sérieux l'état actuel de son système de gestion de performance et reconnaît l'importance de l'améliorer en attendant les résultats du projet pilote. Cette question a donc reçu la plus haute priorité.

4.1.3 Antérieurement à la vérification du Commissaire aux comptes, l'OACI avait pris des mesures pour remanier son système de gestion de performance. Un sondage confidentiel des employés, mené en 2005, a donné des résultats très utiles qui jettent la lumière sur les éléments du système qu'il convient de redresser d'urgence. Un Comité de gestion des performances (PMC), composé de représentants de l'administration et du personnel, a été mis sur pied et s'occupe actuellement d'examiner le système actuel afin de formuler des recommandations d'amélioration. L'examen de la gestion de performance à l'OACI par le Commissaire aux comptes est donc une heureuse coïncidence, parce que les recommandations formulées, qui contribuent à mettre un plus grand accent sur les résultats du sondage, peuvent être communiquées immédiatement au PMC, pour examen et suite à donner.

4.1.4 Le rapport du Commissaire aux comptes ne fait aucune mention de la nécessité de mettre à niveau le système d'information actuel sur les ressources humaines et de fournir l'appui nécessaire en effectif pour renforcer la gestion du système d'évaluation des performances et pour mettre en application les améliorations recommandées par le Commissaire aux comptes et le PMC.

4.1.5 Paragraphe 41 — Un rapport détaillé sur les taux d'exécution, ventilés par section ou par direction, peut être produit sur demande, à partir de la base de données des services du personnel. Afin d'améliorer ces taux et de faciliter le suivi des RAP non soumis, des dispositions sont en voie d'être prises pour que ces rapports soient communiqués régulièrement aux administrateurs responsables de la soumission des RAP, à compter de mai 2006.

4.1.5.1 Il convient de noter aussi qu'un système efficace d'information sur les ressources humaines est requis en vue de maximiser l'application des technologies de l'information dans l'émission de demandes de rapports d'appréciation du comportement professionnel, dans la surveillance des taux d'exécution, dans la ventilation des taux, etc. La base de données en place dans les services du personnel ne permet de rendre compte que des données de base, telles que la date de publication, la date limite de soumission, la date de réception, les taux attribués, la ventilation des taux par bureau ou par direction, etc. Une modernisation de ce système s'impose si l'on veut obtenir des améliorations dans ce domaine. Il importe en outre de noter que le PMC recommande l'automatisation du rapport d'appréciation du comportement professionnel de manière à permettre aux administrateurs et au personnel de le remplir en ligne. Un lien automatisé est également prévu avec le cadre des compétences (compétences de base et de gestion, ainsi que compétences fonctionnelles pour des fonctions particulières). La mise en œuvre de ces

recommandations exige la modernisation et le renforcement du système actuel d'information sur les ressources humaines, et il convient de s'assurer que PER disposera de l'appui IT à temps plein.

4.1.6 Paragraphe 42 — La difficulté d'assurer le suivi des PAR, résultant des différentes dates de soumission (correspondant aux dates de nomination ou de promotion), est pleinement reconnue. Le PMC a été saisi de cette question et prépare actuellement une recommandation visant à établir un cycle annuel fondé sur l'année civile pour la soumission et l'examen des PAR, dans le sens de la recommandation du Commissaire aux comptes.

4.1.7 Paragraphe 43 — Pour ce qui est du renouvellement des nominations, à part quelques exceptions, la pratique actuelle est de ne procéder au renouvellement qu'après réception des PAR. Des mesures plus strictes sont donc appliquées pour le renouvellement des nominations, contrairement aux augmentations de traitement.

4.1.8 Paragraphe 46 — Il y a des conséquences, pour les employés aussi bien que pour les supérieurs, si les RAP ne sont pas remplis. Par exemple, le renouvellement des nominations n'est plus effectué tant que le RAP n'aura pas été fourni. Par ailleurs, les membres du personnel dont les dossiers sont soumis à la Commission de nomination et de promotion doivent avoir tous les éléments de leurs dossiers confidentiels à jour, dont les PAR.

4.1.9 Paragraphe 51 — La nécessité d'aider les gestionnaires et le personnel à décrire des objectifs précis et mesurables est pleinement reconnue ; cette question est actuellement à l'étude dans l'examen interne du système de gestion de la performance mené par l'OACI. L'Organisation prévoit de tenir des ateliers sur la gestion de la performance, dont l'ordre du jour inclura la description d'objectifs précis et mesurables. Elle envisage également de produire des outils de formation sur CD-ROM ou sur le web pour aider les gestionnaires et le personnel à remplir les PAR et à décrire les objectifs. Ils disposeront ainsi d'une assistance permanente, qui ne se limitera pas à une séance unique de formation dans le cadre d'un atelier.

4.1.10 Paragraphe 52 — En ce qui concerne l'absence d'étalons de mesure, une fois le Plan d'activités finalisé dans tous ses détails, incluant notamment les tâches critiques à réaliser par section et par membre du personnel à l'appui de la réalisation des Objectifs stratégiques, des étalons de mesure, qui sont les indicateurs de performance clés, émergeront. Le PMC examine par ailleurs différentes façons d'incorporer les étalons de mesure dans le système d'évaluation des performances.

4.1.11 Paragraphes 54 à 56 — Les renseignements figurant dans ces paragraphes sur les compétences sont fort pertinents, car parallèlement avec les travaux du PMC, l'Organisation examine actuellement l'utilisation des cadres de compétences au sein de l'ONU, afin d'établir des compétences de base, de gestion et fonctionnelles qui seront liées au système d'appréciation du comportement professionnel. Il s'agit d'adopter un cadre de compétences qui sera utile pour l'Organisation et qui donnera des critères objectifs pour l'évaluation et le perfectionnement des compétences du personnel. Divers modèles de compétences sont à l'étude, en conjonction avec le PMC, pour déterminer la meilleure approche pour l'OACI.

4.1.12 Paragraphes 57 à 59 — L'absence de justification des notes données, ainsi que la possibilité de parti pris de la part des superviseurs, mentionnées dans ces paragraphes, ont été notées. La mise en œuvre d'un cadre de compétences, avec des définitions et des exemples de comportement visé, aidera à résoudre ce problème.

4.1.12.1 Par ailleurs, afin d'obtenir des évaluations plus utiles, l'Organisation envisage actuellement de modifier la méthode de notation en la remplaçant par un formulaire plus simple. Avec la nouvelle méthode de notation, les superviseurs seront tenus de donner une explication détaillée pour justifier une note de non-satisfaction. De même, le superviseur devra donner une explication détaillée justifiant une note de performance plus que satisfaisante.

4.1.13 Paragraphes 61 et 62 — L'Organisation utilise effectivement la période de probation pour déterminer si la décision d'engagement a été la bonne et si le nouvel employé « s'insère bien » dans l'Organisation. Bien qu'il soit rare à l'OACI qu'une nomination ne soit pas confirmée après la période probatoire, il y a eu des cas de non renouvellement et les mesures appropriées sont prises dans les délais requis, si la situation l'exige.

4.1.14 Paragraphe 63 — La nécessité d'une gestion appropriée et en temps voulu des performances des employés est pleinement reconnue. La plupart des problèmes de performances sont réglés dans le cadre des PAR, mais il est vrai que, dans certains cas, les PAR n'ont pas été utilisés. Des mesures sont prises pour veiller à ce que les questions de performance soient traitées correctement et systématiquement dans le cadre du système d'appréciation du comportement professionnel.

4.1.15 Paragraphe 65 — La nécessité de disposer de fonds adéquats pour renforcer/développer les compétences est un facteur clé pour revitaliser le système d'appréciation du comportement professionnel et en faire un outil fiable et crédible.

4.1.16 Paragraphes 66 à 71 — Comme il est indiqué précédemment, l'OACI suit de près la situation au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne la gestion de la performance et la possibilité de mettre en œuvre les concepts de rémunération liée à la performance et de structures salariales élargies. Il est pertinent de noter que, dans ses instructions au Secrétariat de la CFPI, l'Assemblée générale de l'ONU a précisé que toute réforme dans la gestion des ressources humaines doit être effectuée sur la base de la neutralité des coûts. Il convient de signaler par ailleurs que, en raison des retards dans le recrutement d'un chef de projet pour appuyer les organisations volontaires participants au projet pilote, les résultats des tests ne seront pas disponibles avant 2008. Il est donc trop tôt pour prédire ces résultats ou la direction que va prendre le système commun des Nations Unies. Toute modification dans le système de rémunération recommandée par le Secrétariat de la CFPI et de l'Assemblée générale des Nations Unies sera communiquée au Conseil de l'OACI, pour étude et suite à donner.

4.1.17 Paragraphe 82 — Il importe de noter l'accent mis sur le développement des compétences, au niveau du système commun des Nations Unies et des essais pilotes en cours pour la réforme des ressources humaines, tout comme au niveau de l'OACI et du PMC. Il est extrêmement important de disposer d'un budget de formation adéquat, qui couvre non seulement la formation générale/administrative, mais aussi la formation des cadres de direction et la formation technique. C'est pourquoi nous adhérons entièrement à la remarque formulée par le Commissaire aux comptes dans son rapport, selon laquelle le développement des compétences exigera des crédits.

4.1.18 Paragraphe 87, *Recommandations du Commissaire aux comptes* — Les recommandations du Commissaire aux comptes sont entérinées, avec la réserve que les fonds nécessaires soient fournis, s'il y a lieu.

4.1.18.1 Nous confirmons également la nécessité de moderniser le système d'information sur les ressources humaines et de lui consacrer en permanence un appui IT particulier.

4.2 **Suivi de nos rapports sur la modernisation des systèmes d'information financière**
(Paragraphe 88 à 96)

4.2.1 Le Secrétaire général est d'accord avec les observations du Commissaire aux comptes, figurant aux paragraphes 91 à 94.

4.2.2 Paragraphe 95 — Ce paragraphe mentionne les faiblesses et les défis signalés antérieurement par le Commissaire aux comptes et qui ont fait l'objet de nos observations aux paragraphes 3.5 et 3.7 ci-dessus.

4.2.2.1 Les missions d'exploration des possibilités stratégiques avec d'autres institutions des Nations Unies ont effectivement permis à l'Administration de partager les leçons tirées par d'autres organismes, ce qui a été utile à mesure que nous progressons dans l'exécution du projet. D'après les discussions, il a été établi que l'adoption de la configuration d'un système appliqué par une autre institution ne permettra de réaliser que des économies très limitées. Par contre, les conseils fournis et la consultation de documents pourraient permettre de réduire les risques associés à la mise en œuvre d'une solution de planification des ressources organisationnelles.

4.2.3 Paragraphe 96 — L'objet d'une analyse de cas est d'évaluer les options possibles et de recommander une stratégie de mise en œuvre d'un système qui serait le plus efficace pour l'Organisation en fonction des coûts, appuyé sans réserve par une étude coûts-avantages. Le rapport de l'analyse de cas, publié le 9 mai 2006, esquisse une stratégie ou un cadre de travail pour l'exécution du projet, notamment la mise en œuvre par étapes des principales activités, la structure du projet à haut niveau et la définition des rôles. Il convient de noter que le projet de Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) n'est pas un projet de développement, mais plutôt l'application clé en main d'un progiciel commercial standard par un tiers intégrateur. Puisque l'OACI ne dispose pas d'un cadre et de normes établies de développement de système dont elle pourrait se servir pour répondre à tout besoin éventuel, notamment pour faire interface avec des applications déjà en place, un tel cadre pourrait être adopté en consultation avec l'ICT et l'Intégrateur avant le lancement des travaux de mise en œuvre. L'infrastructure IT de soutien sera incluse dans le document des conditions et spécifications pour l'appel d'offres. Les éléments figurant dans le présent paragraphe sont mentionnés dans le rapport d'analyse de rentabilité comme étant des éléments à développer davantage durant les phases de pré-planification et de transformation et documentés dans la charte du projet.

NON MIS EN VENTE
3/07, F/P1/250
Imprimé à l'OACI